



**ONU  HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
14 août 2020
Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2020**

En ligne, 27–29 octobre 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et approbation éventuelle du projet de programme de
travail du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies
pour l'habitat et les établissements humains pour 2021**

Projet de programme de travail et de budget pour 2021

Résumé

On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2021, établi sur la base du Plan stratégique quadriennal pour la période 2020–2023 approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat par sa résolution 1/1 adoptée à sa première session. Le programme de travail a été établi conformément au guide d'accompagnement publié le 31 décembre 2019 par la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU, et conformément à la recommandation du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session de 2020, tenue le 29 juin 2020 (HSP/EB.2020/18, par. 26).

La Directrice exécutive recommande au Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'approuver le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 tels qu'ils figurent dans le présent document.

* HSP/EB.2020/19.

Table des matières

Avant-propos.....	7
I. Aperçu général	9
A. Mandat et contexte.....	9
B. Stratégie et facteurs extérieurs en 2021.....	9
C. Textes portant autorisation du programme.....	13
D. Produits livrables	15
E. Activités d'évaluation	15
II. Aperçu de la situation financière	16
A. Plan d'utilisation des ressources	17
B. Ressources non affectées de la Fondation	22
C. Ressources du budget ordinaire	22
D. Ressources préaffectées de la Fondation	22
E. Ressources consacrées à la coopération technique	23
F. Ressources consacrées à l'appui au programme	23
III. Aperçu des ressources humaines.....	23
IV. Ressources non affectées de la Fondation.....	24
V. Réserve financière générale.....	27
VI. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural.....	28
A. Objectif	28
B. Stratégie	28
C. Résultats prévus pour 2021	29
D. Textes portant autorisation du sous-programme	31
E. Produits livrables	31
F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	34
VII. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	36
A. Objectif	36
B. Stratégie	36
C. Résultats prévus pour 2021	36
D. Textes portant autorisation du sous-programme	38
E. Produits livrables	39
F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	40
VIII. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain.....	41
A. Objectif	41
B. Stratégie	42
C. Résultats prévus pour 2021	43
D. Textes portant autorisation du sous-programme	44
E. Produits livrables	45

F.	Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	46
IX.	Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines.....	48
A.	Objectif	48
B.	Stratégie	48
C.	Résultats prévus pour 2021	49
D.	Textes portant autorisation du sous-programme	51
E.	Produits livrables	51
F.	Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	52
X.	Direction exécutive et gestion.....	54
A.	Objectif	54
B.	Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	54
XI.	Organes directeurs	55
A.	Objectif	55
B.	Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme	55
XII.	Appui au programme	57
A.	Objectif	57
B.	Ressources financières et humaines nécessaires pour l'appui au programme	58

Annexes

I :	Performance du Programme en 2019.....	60
II :	Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes	76
III :	Résumé des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	79
IV :	Organiigramme et effectifs pour 2021	81

Tableaux et graphiques

Tableaux

1	Produits livrables à caractère général pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie	15
2	Aperçu des ressources, par source de financement	17
3	Aperçu des ressources par catégorie de financement	18
4	Aperçu des ressources par domaine stratégique	19
5	Ressources approuvées pour 2020 (recalculées) et ressources nécessaires pour 2021, par source de financement et catégorie de dépenses	20
6	Ressources par sous-catégorie de dépenses, 2019–2021	21
7	Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par source de financement	21
8	Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par domaine stratégique	22
9	Composition des ressources préaffectées de la Fondation.....	23
10	Composition des ressources au titre de la coopération technique	23
11	Répartition estimative des postes par source de financement	24
12	Répartition estimative des postes par domaine stratégique	24
13	Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains (fonds non affectés uniquement).....	25
14	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains : ressources pour 2019–2021, par catégorie, et nombre de postes en 2020 et 2021 (fonds non affectés seulement)	26
15	Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par domaine stratégique (fonds non affectés uniquement)	26
16	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains : répartition estimative des postes financés par des ressources non affectées, par domaine stratégique	27
17	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains : évolution des effectifs financés par les ressources non affectées de la Fondation	27
18	Produits livrables du sous-programme 1 pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie	32
19	Ressources nécessaires pour le sous-programme 1, par source de financement	34
20	Répartition estimative des postes du sous-programme 1 par source de financement.....	35
21	Produits livrables du sous-programme 2 pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie	39
22	Ressources nécessaires pour le sous-programme 2, par source de financement	40
23	Répartition estimative des postes du sous-programme 2 par source de financement.....	41
24	Sous-programme 3 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie	45
25	Sous-programme 3 : ressources nécessaires par source de financement	46
26	Répartition estimative des postes du sous-programme 3 par source de financement.....	47
27	Résultats obtenus : réhabilitation et remise ne état d’abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq)	49
28	Sous-programme 4 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie	51

29	Sous-programme 4 : ressources nécessaires par source de financement	52
30	Répartition estimative des postes du sous-programme 4 par source de financement.....	53
31	Ressources nécessaires à la direction exécutive et à la gestion par source de financement	54
32	Répartition estimative des postes pour la direction exécutive et la gestion par source de financement.....	54
33	Ressources nécessaires pour les organes directeurs par source de financement	56
34	Répartition estimative des postes pour les organes directeurs par source de financement	56
35	Ressources nécessaires pour l'appui au programme par source de financement	58
36	Répartition estimative des postes pour l'appui au programme par source de financement	59

Figures

1	Mesure de la performance : nombre d'institutions impliquées dans l'administration des terres dans les États arabes qui utilisent des approches et des outils fonciers inclusifs et adaptés au genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.....	29
2	Mesure de la performance : nombre de villes adoptant des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.....	31
3	Mesure de la performance : nombre de villes utilisant l'Initiative pour la prospérité des villes	37
4	Mesure de la performance : nombre de villes utilisant l'indicateur urbain et la plateforme de suivi du programme phare Villes ODD.....	38
5	Mesure de la performance : nombre d'établissements informels ayant mis en œuvre une action de résilience au niveau communautaire.....	43
6	Mesure de la performance : nombre de villes appliquant des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions de carbone avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.....	44
7	Résultats obtenus : nombre total de villes appliquant des méthodes de planification participative.....	51

Annexe I

Tableaux

A.1	Sous-programme 1 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	61
A.2	Mesure de la performance : plan-cadre pour le développement de la ville de Belmopan.....	63
A.3	Sous-programme 2 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	63
A.4	Mesure de la performance : réformes menées en 2019 dans le comté de Kisumu (Kenya) pour augmenter les recettes municipales grâce à une conception novatrice de la politique financière.....	66
A.5	Sous-programme 3 : produits livrables en 2019, par catégorie et sous-catégorie	66
A.6	Sous-programme 4 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	68
A.7	Mesure de la performance : amélioration des conditions de vie dans trois établissements informels en Iraq.....	70
A.8	Sous-programme 5 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	70
A.9	Sous-programme 6 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	72
A.10	Sous-programme 7 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie.....	74

Figures

A.1	Mesure de la performance : nombre total de propriétés recensées et enregistrées	61
A.2	Mesure de la performance : pourcentage de la couverture sanitaire au Népal	68
A.3	Mesure de la performance : nombre total d'écoles résilientes construites avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	72
A.4	Mesure de la performance : nombre total d'observatoires urbains locaux utilisant les outils, méthodes et données de suivi du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	74

Avant-propos

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'est vu confier pour tâche d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les nombreux défis posés par l'urbanisation durable. À cet égard, ONU-Habitat est résolu à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, dont l'objectif est de faire profiter tout le monde de l'« avantage urbain » (les avantages sociaux, économiques et environnementaux apportés par le développement urbain durable).

Le présent document expose le plan-programme d'ONU-Habitat pour 2021 et démontre concrètement comment ONU-Habitat continuera, avec le précieux concours de ses partenaires, de soutenir activement l'avènement d'une urbanisation durable. Répondant aux orientations fournies par le Conseil exécutif le 29 juin 2020, ce plan-programme reflète une réduction pragmatique des ambitions initiales de 2019, conséquence de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et de son impact économique. Le document contient toutefois également des arguments en faveur d'une révision des ambitions à la hausse ; la pandémie a montré combien il est important de planifier, de renforcer les capacités et de reconstruire en mieux afin que personne ne soit laissé pour compte et qu'aucun endroit ne soit oublié, et pour garantir que les villes et les communautés seront au premier plan de la reprise socio-économique.

En mai 2019, à sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le Plan stratégique pour la période 2020–2023. Ce plan stratégique repose sur la nouvelle vision d'ONU-Habitat, « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », que le programme de travail pour 2021 ancre dans quatre sous-programmes conçus pour guider la démarche et l'action d'ONU-Habitat en faveur d'établissements humains plus inclusifs et mieux intégrés. Le plan-programme pour 2021 s'inscrit dans le prolongement des résultats et réalisations du programme de travail de l'année 2020, tire parti des enseignements tirés de l'expérience acquise par ONU-Habitat, et s'appuiera sur un vaste réseau de partenaires engagés. Avant tout, les sous-programmes tiendront compte des fondamentaux de la durabilité (dimensions sociale, économique, culturelle et environnementale) ainsi que de l'égalité des sexes. Ils seront testés et diffusés grâce à cinq programmes phares conçus pour susciter une approche intégrée axée sur l'impact. Il sera ainsi possible pour ONU-Habitat d'explorer les interactions entre les composantes normatives et opérationnelles de son mandat et les enseignements tirés.

ONU-Habitat est très présent en Asie et en Afrique, où 90 % de la croissance urbaine devrait prendre place dans les 30 prochaines années, mais il doit établir les fondements du rôle majeur qu'il est appelé à jouer en faveur d'une urbanisation durable dans le monde entier. Si la pandémie de COVID-19 a démontré l'importance des activités essentielles du mandat d'ONU-Habitat (planification, logement et services de base), l'insuffisance du financement aura vraisemblablement un impact négatif sur d'autres dimensions (moins bien financées) de l'inclusion sociale, et sur les nouveaux programmes phares traitant de régénération urbaine. Les réformes visant à améliorer la prestation de services sur le terrain pourraient également être déclassées.

Le plan-programme pour 2021 reflète l'intention d'ONU-Habitat de produire des résultats avec efficacité et efficience, avec le soutien indéfectible de ses partenaires, actuels et nouveaux. Son approche axée sur l'impact contribuera à transformer pour le mieux la vie dans les villes et les communautés partout dans le monde. ONU-Habitat peut mener à bien sa tâche grâce au soutien que lui apportent les États membres et autres donateurs. Il convient toutefois de noter que les contributions volontaires à des fins générales ont diminué de plus de 75 % depuis 2009. Or sans la ferme volonté des États membres et autres donateurs de financer le programme de travail approuvé, le risque est que les produits prévus ne pourront être livrés dans leur intégralité.

Plus que jamais, des villes bien planifiées et judicieusement gouvernées doivent faire partie intégrante de la viabilité future de notre monde. Les structures construites, les concepts employés et les activités mises en œuvre dans les villes et les agglomérations nous aideront à relever ensemble les défis liés à la persistance de la pauvreté, de la marginalisation et de l'inégalité spatiale. Des approches inclusives et novatrices aideront les agglomérations urbaines à confronter les questions pressantes concernant les changements climatiques et l'environnement, et à se préparer à intervenir en cas de crise qui contraindrait des milliers d'habitants à quitter leurs foyers, en quête de paix et de travail. En dépit de ces défis, les établissements humains restent porteurs d'espoir. Ils offrent des espaces et des lieux propices à un engagement positif, des vies productives, des communautés diversifiées et, en dernière analyse, la prospérité partagée. Cet « avantage urbain » a été renforcé par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en 2016, où les États membres ont adopté le Nouveau Programme pour les villes, un cadre dynamique contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le temps est venu d'agir à plus grande échelle. La mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 doit continuer de refléter notre vision renouvelée, axée sur l'impact de notre action et la réalisation des objectifs de développement durable. J'ai le plaisir, à cet égard, de présenter notre plan-programme pour 2021 comme une nouvelle illustration de notre engagement de ne faire aucun laissé-pour-compte.

Maimunah Mohd Sharif

Directrice exécutive, Programme des Nations Unies pour les établissements humains

I. Aperçu général

A. Mandat et contexte

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est responsable de l'urbanisation durable et des établissements humains dans le système des Nations Unies. À ce titre, il soutient les efforts déployés par les États membres en vue de l'édification de villes et d'établissements humains durables au moyen d'activités normatives et opérationnelles aux niveaux mondial, régional, national et local. Il dirige et coordonne également le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable 11 – faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. L'organisation tire son mandat des priorités établies dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 3327 (XXIX) portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et la résolution 32/162 établissant la Commission des établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a élevé le Centre au rang de Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, elle a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, comprenant l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, le Conseil exécutif (36 membres) et le Comité des représentants permanents.

2. Grâce à la mise en œuvre du programme régulier de coopération technique et des projets du Compte de l'ONU pour le développement, ONU-Habitat soutient le développement des capacités des administrations à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'elles puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrètes en faveur du développement urbain durable.

B. Stratégie et facteurs extérieurs en 2021

3. D'ici 2050, près de 70 % de la population mondiale sera citadine, faisant de l'urbanisation l'une des tendances les plus marquantes du XXI^e siècle. L'urbanisation, qui est devenue un phénomène mondial, s'accompagne de disparités considérables, aux plans régional et socio-politique, quant à ses bénéficiaires. Quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont les plus limitées. Non planifiée, la croissance urbaine alimente l'expansion des taudis et des bidonvilles et donc la pauvreté, les inégalités et le manque de logements convenables et abordables qui en sont les corollaires. Globalement, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des bidonvilles et des établissements sauvages. Les personnes qui vivent dans de tels habitats sont souvent victimes de formes additionnelles d'exclusion et de facteurs de pauvreté tels qu'une absence de droits de propriété et de sécurité d'occupation, une capacité réduite d'exercer une activité permettant de vivre décemment, ainsi que l'exclusion et la marginalisation sociales, qui touchent plus particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et autres groupes marginalisés. De plus, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à des installations d'hygiène sûres, moins de 35 % des villes des pays en développement traitant leurs eaux usées. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines deviennent les épicentres de crises, d'insécurité et de violences, entraînant parfois des déplacements de populations et des migrations forcées. On compte actuellement 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans des zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables de 60 à 80 % de la consommation mondiale d'énergie, 70 % des émissions mondiales de carbone et plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citoyens pauvres subissent de plein fouet les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques, et des crises et conflits naturels ou causés par l'homme.

4. Si l'urbanisation est source de difficultés, elle offre aussi des opportunités considérables, apportant des bienfaits à tous les niveaux des établissements humains, grâce aux avantages offerts par la ville. De fait, des villes planifiées de manière inclusive et intégrée peuvent présenter des avantages en concentrant efficacement les ressources, les emplois, les structures et les services requis pour une qualité de vie décente et des communautés inclusives.

5. Pour mener à bien son programme de travail pour 2021, ONU-Habitat s’alignera sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023. En élaborant sa stratégie, il a passé en revue ses forces et ses faiblesses, les opportunités à saisir et les difficultés à surmonter, et redéfini sa vision, sa mission et son orientation stratégique.
6. Globalement, le Plan stratégique envoie un message clair : ONU-Habitat s’oriente vers un modèle opérationnel plus innovant, axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats afin de produire un impact plus fort. Il indique aussi clairement qu’ONU-Habitat entend être une organisation dynamique, adaptée à sa finalité. Plus spécifiquement, le Plan décrit le mode de réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines des objectifs de développement durable, en particulier l’objectif 11.
7. Le Plan stratégique présente la vision d’ONU-Habitat – « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation » – qui repose sur une recherche d’impact et vise à améliorer concrètement la vie des personnes ; et sa mission, qui est de promouvoir des changements porteurs de transformation dans les villes et les établissements humains, par la fourniture de connaissances, de services consultatifs et d’une assistance technique et par une action collaborative afin que personne ne soit laissé pour compte et qu’aucun endroit ne soit oublié. Le Plan définit quatre domaines de changement interdépendants qui se renforcent mutuellement et sur lesquels la structure des sous-programmes du programme de travail est alignée :
 - a) Réduction de l’inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l’ensemble du continuum urbain-rural ;
 - b) Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
 - c) Renforcement de l’action climatique et amélioration de l’environnement urbain ;
 - d) Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.
8. Les quatre sous-programmes ont été approuvés au titre du Plan stratégique 2020–2023 par l’Assemblée d’ONU-Habitat à sa première session, tenue en mai 2019.
9. Dans le cadre du Plan stratégique, ONU-Habitat se positionnera ainsi :
 - a) Les sous-programmes seront mis en œuvre en s’appuyant sur les programmes et domaines d’activité classiques d’ONU-Habitat, auxquels viendront s’ajouter cinq programmes phares intégrés et porteurs. Pour mener à bien ses initiatives, ONU-Habitat continuera aussi de faire appel à des pratiques de travail intégrées reposant sur des partenariats et sous-tendues par des liens plus systématiques entre ses travaux normatifs et opérationnels. Les programmes phares sont le signe d’un changement de paradigme dans la manière de travailler d’ONU-Habitat et peuvent aider à transformer la vie dans les villes et les établissements humains. Ils ont pour but d’approfondir la cohérence programmatique en vue d’obtenir des résultats porteurs de transformations ne faisant aucun laissé-pour-compte ;
 - b) Le programme phare « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » répondra par des interventions spatiales aux quatre sous-programmes, et s’appuiera sur la rénovation des villes comme moyen de réduire les inégalités spatiales et la pauvreté. En facilitant la transformation sociale, économique et environnementale des zones démunies et des emplacements stratégiques des villes, on pourra transformer les quartiers pour en faire des espaces connectés, dynamiques, diversifiés et vivants et réduire les inégalités de revenu ;
 - c) Le programme phare « Des villes intelligentes pour tous » appuiera les quatre sous-programmes en encourageant le déploiement d’innovations technologiques favorisant la durabilité, l’inclusion, la prospérité et le droit à un logement convenable. Ainsi, la transformation numérique des villes se fera au bénéfice de tous ;
 - d) Le programme phare « RISE-UP : Résilience climatique des citoyens pauvres » contribuera aux quatre sous-programmes en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l’adaptation des villes et renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;
 - e) Le programme phare « Villes inclusives – améliorer l’impact positif des migrations urbaines », qui se rattache aux sous-programmes 1, 2 et 4, aidera les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour tous. Il favorisera la cohésion sociale entre les communautés d’accueil et les migrants, élargira l’accès aux services urbains et améliorera les conditions de vie dans les villes tout en promouvant les droits de l’homme ;

f) Le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » (Villes ODD), qui se rattache aux quatre sous-programmes, améliorera la réalisation globale des objectifs de développement durable en aidant les villes à établir un lien entre la réalité sur le terrain et les politiques et à trouver des sources de financement.

10. Pour 2021, ONU-Habitat donnera la priorité aux programmes phares « RISE-UP : Résilience climatique des citoyens pauvres », « Villes inclusives – améliorer l’impact positif des migrations urbaines » et « Les villes et les objectifs de développement durable », et concentrera ses efforts sur eux. Ces programmes guideront la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020–2023 et du programme de travail pour 2021. Ils permettront d’éviter une dispersion des efforts en assurant la convergence géographique ainsi qu’une plus grande connexion thématique entre les activités entreprises, afin de donner des résultats partout où ONU-Habitat est présent. Ils amélioreront la cohérence entre les initiatives menées dans de multiples lieux, facilitant ainsi l’échange fructueux d’idées, d’expériences et d’enseignements au sein d’ONU-Habitat ainsi qu’avec les partenaires. Ces programmes phares faciliteront la création de partenariats à long terme et l’engagement des gouvernements, collectivités locales, donateurs et autres organisations compétentes, et s’appuieront sur plusieurs initiatives passées et présentes d’ONU-Habitat, qu’ils contribueront à rapprocher.

11. Le programme de travail pour 2021 continuera de faire de l’inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s’attaquer aux principales questions transversales (se rapportant au genre, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées) afin de renforcer la programmation d’ONU-Habitat et ne laisser personne de côté.

12. Par ses travaux normatifs et ses recherches axées sur la pratique de l’urbanisation durable, ONU-Habitat élaborera, dans la mesure du possible, de nouveaux cadres d’orientation, outils et matériels de renforcement des capacités, établira et proposera des normes et des principes et fera circuler des informations sur les bonnes pratiques. Parallèlement, il suivra les progrès accomplis au niveau mondial et aidera les instances intergouvernementales, régionales, nationales et infranationales à formuler des politiques pour des villes et des établissements humains durables. Pour ce faire, il s’appuiera sur l’expérience tirée de ses travaux normatifs factuels tels ses travaux sur les rapports phares mondiaux (rapports mondiaux sur les établissements humains et rapports sur l’état des villes dans le monde, désormais fusionnés en une seule série de rapports périodiques sur les villes dans le monde, et divers autres rapports thématiques) et sa base de données mondiale sur les indicateurs urbains. ONU-Habitat s’engagera plus systématiquement auprès des réseaux mondiaux pour mettre au point et tester des outils, notamment auprès du Réseau mondial d’outils fonciers, de l’Alliance mondiale des partenariats d’entreprises de distribution d’eau et du Réseau mondial pour des villes plus sûres. Il se servira aussi de ses guides mondialement reconnus, dont les *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l’accès aux services de base pour tous*, les *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, et les *Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs*.

13. De surcroît, ONU-Habitat s’appuiera sur l’expérience acquise dans le cadre de l’exécution de programmes et projets aux niveaux local, national et régional pour guider les travaux au titre de la coopération technique et confirmer l’existence d’un impact démontré sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, ONU-Habitat a conçu un large éventail de projets divers, portant pour une large part sur des programmes intégrés d’urbanisation durable, ainsi que des activités allant de la gestion des crises à la reconstruction et la réhabilitation après une catastrophe ou un conflit.

14. Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle critique dans l’avènement d’un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera ses partenariats avec les collectivités locales et leurs associations, et les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. En outre, il soutiendra pleinement les efforts des municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes, et les mécanismes de financement.

15. Dans son rôle de pôle de connaissances et rassembleur, ONU-Habitat mènera des activités de promotion, de communication et de prospection portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera un soutien public et politique. Il continuera d’utiliser au maximum les plateformes de promotion et de connaissances, y compris son propre site, ainsi que les grandes manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial (qui est actuellement l’une des plateformes où sont mises en ligne les données sur le Nouveau Programme pour les villes), la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l’habitat.

16. En tant que principal responsable des questions touchant l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera de suivre l'état et les tendances mondiaux des villes et d'en rendre compte et dirigera et coordonnera la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le système des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il recourra à des solutions technologiques novatrices et intelligentes pour la fourniture de services de base (eau, assainissement, énergie et gestion des déchets), les transports et la mobilité, et utilisera des données fiables et des analyses générées grâce à des outils tels que l'Observatoire mondial des villes et l'Initiative pour la prospérité des villes (ancien Indice de prospérité des villes), à l'appui du suivi mondial des objectifs de développement durable ayant trait au développement urbain.

17. S'agissant des facteurs exogènes, le plan global pour 2021 repose sur les hypothèses de planification suivantes :

- a) Des ressources extrabudgétaires non affectées suffisantes seront disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
- b) Les gouvernements et les collectivités locales continueront de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégie ;
- c) Des données urbaines désagrégées solides seront disponibles pour appuyer les travaux de recherche et les activités de promotion d'ONU-Habitat ;
- d) La stabilité sociale, politique et macroéconomique prévaudra dans les zones où ONU-Habitat et ses partenaires mèneront des programmes et des projets.

18. ONU-Habitat tient compte des perspectives de genre dans ses activités opérationnelles, produits livrables et résultats escomptés, selon qu'il convient. Ainsi, l'un des résultats prévus pour 2021 pour le sous-programme 1 montre que les interventions d'ONU-Habitat ont pour but d'améliorer la sécurité d'occupation des femmes dans le monde arabe.

19. Concernant la coopération avec d'autres entités, ONU-Habitat aidera les États membres à mettre en place des politiques, cadres et mesures de nature à stimuler la productivité des villes et des régions au moyen d'une approche intégrée du développement territorial. Ceci se fera en collaboration avec les collectivités locales et régionales et leurs associations, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, le Réseau d'économistes des Nations Unies, les commissions économiques régionales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les institutions financières, les fondations et les milieux académiques. Pour aider ses États membres à mettre en place des politiques et mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONUDI, le Réseau des Nations Unies pour l'innovation, les entreprises de technologie, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux académiques et d'autres organisations. ONU-Habitat collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes en vue d'intégrer la viabilité de l'environnement dans le développement urbain, ainsi qu'avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat, et avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD pour définir les cadres de mécanismes de financement conjoints et harmoniser l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030). Il collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD, l'OIM et le Programme alimentaire mondial à l'intégration du développement urbain durable dans les interventions humanitaires, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à la promotion de la sécurité dans les espaces publics. Il collaborera par ailleurs avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'agissant de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et s'efforcera d'intégrer le Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera aussi avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à la promotion de l'égalité entre les sexes et veillera à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets.

20. Concernant la coordination et la liaison interinstitutionnelles, ONU-Habitat poursuivra en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies la prise en compte systématique des objectifs de développement durable et l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système en faveur d'une urbanisation durable ainsi que du cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux. Dans le contexte de son rôle normatif, il continuera de travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux dans toutes les régions et tous les pays du monde, et collaborera également avec les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités opérationnelles au niveau des pays.

C. Textes portant autorisation du programme

21. On trouvera ci-après la liste des résolutions et décisions portant autorisation du programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
32/162	Arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
72/234	Participation des femmes au développement
73/170	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme
73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
73/242	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

Résolution 1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
Résolution 1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
Résolution 1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Résolution 1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Résolution 1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

3. Résolutions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

18/8	Jeunesse
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
20/1	Les jeunes et les établissements humains
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrices pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
21/6	Épanouissement de la jeunesse urbaine
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu
22/9	La coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
23/10	Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
23/14	Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain
24/4	Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable
24/5	Réalisation d'un développement urbain durable au moyen de politiques urbaines nationales
24/6	Soutenir l'établissement de villes plus sûres
24/7	Élimination des bidonvilles : un défi mondial
24/8	Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain
24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
24/12	Jeunesse et développement urbain durable
24/13	Activités de pays du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
26/6	Forum urbain mondial
26/8	Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes
26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

4. Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
2017/24	Établissements humains
2018/11	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

2019/2 Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

D. Produits livrables

22. Le tableau 1 contient une liste des produits livrables à caractère général pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 1

Produits livrables à caractère général pour la période 2019–2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
A. Facilitation du processus intergouvernemental et des travaux des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	–	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et autres documents intéressant le système des Nations Unies	–	–	–	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	–	–	–	1
Fourniture de services techniques aux réunions (nombre de réunions de 3 heures)	3	3	6	7
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	–	–	3	4
4. Réunion du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Réunion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Réunion de la cinquième Commission	1	1	1	1
B. Production et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	–	–	5	2
7. Rapports phares d'ONU-Habitat	–	–	4	1
8. Rapport annuel d'ONU-Habitat	–	–	1	1
D. Produits de communication				
Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et dépliants ; profils sur la surveillance des villes et la communication de données sur les villes, matériels d'information à destination du public et matériels de promotion destinés aux forums nationaux et régionaux et aux manifestations importantes telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat et la Journée mondiale des villes ; établissement de cadres ciblant l'association du secteur privé ; environ cinq manifestations (deux sur l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, ainsi qu'une concernant la Commission de la condition de la femme de l'ONU, une concernant le Forum urbain mondial et une lors de l'Assemblée d'ONU-Habitat).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes au niveau national et municipal concernant la réalisation de l'objectif de développement durable 11.				

E. Activités d'évaluation

23. Les conclusions des évaluations suivantes, achevées en 2018 et 2019, ont été prises en compte dans le programme de travail pour 2021 :

- a) Auto-évaluation : évaluation de l'impact, et résultats de la neuvième session du Forum urbain mondial ;
- b) Auto-évaluation : évaluation de la Journée mondiale des villes ;
- c) Auto-évaluation : évaluation du projet de renforcement des capacités nationales visant l'élaboration et l'adoption de stratégies du logement et d'aménagement des taudis et des bidonvilles ;

- d) Auto-évaluation : évaluation à mi-parcours concernant le programme de renforcement des districts (*nahias*) de la ville de Kaboul ;
- e) Auto-évaluation : évaluation de la phase de développement stratégique du Programme mondial « Villes futures » ;
- f) Auto-évaluation : évaluation du projet pour la résilience des villes en Afghanistan ;
- g) Auto-évaluation : évaluation du programme « Villes futures » en Arabie saoudite ;
- h) Auto-évaluation : évaluation du programme de pays d'ONU-Habitat au Liban, 2014–2019 ;
- i) Auto-évaluation : évaluation du Programme pour des villes propres et vertes.

24. Les recommandations issues de ces évaluations ont été prises en compte pour réorganiser ONU-Habitat et le renforcer sur le plan de la responsabilité, de l'efficacité et de l'efficience. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation de la Journée mondiale des villes, ONU-Habitat s'est efforcé de faciliter l'intégration de l'expérience et des connaissances acquises à l'occasion de la Journée mondiale des villes dans ses propres travaux et dans ses travaux avec d'autres organismes des Nations Unies.

25. Le programme de travail pour 2021 prévoit les évaluations et auto-évaluations suivantes :

- a) Évaluation en fin de parcours pour le programme d'appui à la gouvernance municipale en Afghanistan ;
- b) Évaluation en fin de phase II de « L'accélération de l'action climatique par l'adoption de stratégies de développement urbain à faibles émissions de carbone » (Urban-LEDS II) ;
- c) Deux auto-évaluations de pays ;
- d) Six auto-évaluations de projets clôturés en 2020 ;
- e) Deux auto-évaluations thématiques.

II. Aperçu de la situation financière

26. ONU-Habitat tire ses ressources financières de trois grandes sources de financement :

- i) les crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'ONU ; ii) les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui comprennent des fonds non affectés et des fonds préaffectés ; et iii) les contributions au titre de la coopération technique. À des fins de gestion, les crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU et les fonds non affectés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont considérés comme les « ressources de base » d'ONU-Habitat.

27. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale. Ils proviennent de deux sources : établissements humains et programme ordinaire de coopération technique, ce dernier assurant la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable. Pour assurer le service des réunions prévues au calendrier des Nations Unies, y compris les réunions du Conseil exécutif et de l'Assemblée d'ONU-Habitat, des ressources du budget ordinaire sont allouées au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. ONU-Habitat reçoit également des ressources du budget ordinaire au titre du compte pour le développement, en lien avec des projets de développement précis.

28. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains peuvent être non affectées ou préaffectées. Les contributions non affectées, constituées de contributions volontaires versées par les gouvernements, sont utilisées après approbation par le Conseil exécutif et conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé d'ONU-Habitat. Les fonds préaffectés sont des contributions volontaires versées par les gouvernements et d'autres donateurs pour exécuter des activités précises inscrites au programme de travail, en général des projets globaux, thématiques et multinationaux. Ils comprennent les fonds d'affectation spéciale. L'affectation des contributions préaffectées de la Fondation est approuvée par la Directrice exécutive.

29. Les contributions au titre de la coopération technique sont des fonds préaffectés versés à titre volontaire par les gouvernements et d'autres donateurs pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique. L'affectation des contributions au titre de la coopération technique est approuvée par la Directrice exécutive.

30. L'exécution des fonds préaffectés, qu'il s'agisse de fonds au titre de la Fondation ou de fonds au titre de la coopération technique, génère des recettes au titre de l'appui au programme qui constituent un pourcentage du total des coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286.

31. Le programme de travail et budget consolidé pour 2021 a été établi sur la base d'une analyse des recettes attendues des trois sources de financement pour l'exercice biennal considéré et compte tenu des ressources nécessaires pour mener à bien le programme de travail annuel proposé. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du Plan stratégique pour 2020–2023.

A. Plan d'utilisation des ressources

32. ONU-Habitat compte faire de nets progrès au niveau du financement à des fins déterminées (fonds préaffectés au titre de la Fondation et fonds au titre de la coopération technique), mais son modèle économique repose sur les ressources de base (crédits ouverts au budget ordinaire et fonds non affectés de la Fondation). Au fil des ans, les contributions versées par les États membres au budget général de la Fondation (fonds non affectés) ont été inférieures au budget approuvé par les États membres. Pour l'exercice biennal 2012–2013, les États membres ont approuvé un budget de 70,2 millions de dollars mais n'ont versé qu'un montant de 22,7 millions de dollars, soit 32 % du montant prévu. En conséquence, ONU-Habitat a approuvé, pour les exercices 2014–2015 et 2016–2017, un budget revu à la baisse, de 45,6 millions de dollars, et un budget ramené à 26,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018–2019. Le montant total des contributions reçues s'est élevé à 10,1 millions de dollars (22 % du montant prévu) en 2014–2015, à 5,0 millions de dollars (11 % du montant prévu) en 2016–2017, et à 8,7 millions de dollars (33,3 % du montant prévu) en 2018–2019.

33. Suite à l'approbation du nouveau Plan stratégique pour 2020–2023 et à l'engagement pris par les États membres de renouveler leur soutien aux activités d'ONU-Habitat après le lancement de réformes concernant la nouvelle structure de gouvernance et le nouvel organigramme, le Conseil exécutif a approuvé un budget de 18,9 millions de dollars pour l'année 2020. L'approbation du programme de travail et budget 2020 par les États membres reflète leur reconnaissance des efforts consentis par l'organisation. Cette approbation a toutefois été dépassée par les événements de 2020 et par la demande faite par le Conseil exécutif à la Directrice exécutive le 29 juin 2020 de préparer un programme de travail pour 2021 comportant un plafond de 10,0 millions de dollars pour les fonds non affectés de la Fondation.

34. Le montant total des ressources nécessaires pour 2021 est projeté à 228,1 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 9,8 % par rapport au montant approuvé pour le budget 2020, soit 252,9 millions de dollars. Ces estimations pour 2021 reflètent la demande continue d'activités normatives et d'autres activités au titre du budget de la coopération technique, et notamment de services consultatifs, et d'un appui au renforcement des capacités et aux activités opérationnelles aux niveaux local, infranational et national.

35. Le tableau 2 montre les ressources par source de financement et par catégorie de dépenses, tandis que le tableau 3 présente les ressources par catégorie de financement et le tableau 4 les ressources par domaine stratégique.

Tableau 2
Aperçu des ressources, par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement	Ressources financières					Nombre de postes		
	Montant effectif 2019	Approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en pourcentage	Estimation pour 2021	2020	Ajustement	2021
Fondation (contributions à des fins générales)								
Dépenses de personnel (postes)	4 830,7	16 919,3	(8 741,9)	(51,7)	8 177,4	135	(77)	58
Autres dépenses de personnel	465,0	2 008,1	(185,5)	(9,2)	1 822,6	–	–	–
Total partiel	5 295,7	18 927,4	(8 927,4)	(47,2)	10 000,0	135	(77)	58

Source de financement	Ressources financières					Nombre de postes		
	Montant effectif 2019	Approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en pourcentage	Estimation pour 2021	2020	Ajustement	2021
Budget ordinaire								
Dépenses de personnel (postes)	10 565,7	11 169,6	–	–	11 169,6	73	–	73
Autres dépenses de personnel	4 829,4	1 338,8	–	–	1 338,8	–	–	–
Total partiel	15 395,1	12 508,4	–	–	12 508,4	73	–	73
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	5 300,0	5 656,6	791,5	14,0	6 448,1	47	3	50
Autres dépenses de personnel	6 328,1	4 984,4	(1 653,7)	(33,2)	3 330,7	–	–	–
Total partiel	11 628,1	10 641,0	(862,2)	(8,1)	9 778,8	47	3	50
Fondation (contributions préaffectées)								
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	38 538,3	63 473,7	(20 142,9)	(31,7)	43 330,8	–	–	–
Total partiel	38 538,3	63 473,7	(20 142,9)	(31,7)	43 330,8	–	–	–
Coopération technique								
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	101 500,3	147 397,4	5 175,7	3,5	152 573,1	–	–	–
Total partiel	101 500,3	147 397,4	5 175,7	3,5	152 573,1	–	–	–
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	20 696,4	33 745,5	(7 950,4)	(23,6)	25 795,1	255	(74)	181
Autres dépenses de personnel	151 661,1	219 202,4	(16 806,4)	(7,7)	202 396,0	–	–	–
Total	172 357,5	252 947,9	(24 756,8)	(9,8)	228 191,1	255	(74)	181

Tableau 3
Aperçu des ressources par catégorie de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de financement	Ressources financières				
	Montant effectif 2019	Approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en pourcentage	Estimation pour 2021
Ressources de base					
Fondation (contributions à des fins générales)	5 295,7	18 927,4	(8 927,4)	(47,2)	10 000,0
Budget ordinaire	15 395,1	12 508,4	–	–	12 508,4
Total partiel	20 690,8	31 435,8	(8 927,4)	(28,4)	22 508,4
Ressources préaffectées (y compris les fonds d'affectation spéciale)					
Fondation (contributions préaffectées)	38 538,3	63 473,7	(20 142,9)	(31,7)	43 330,8
Coopération technique	101 500,3	147 397,4	5 175,7	3,5	152 573,1
Total partiel	140 038,6	210 871,1	(14 967,2)	(7,1)	195 903,9
Total	160 729,4	242 306,9	(23 894,6)	(9,9)	218 412,3
Appui au programme					
Appui au programme	11 628,1	10 641,0	(862,2)	(8,1)	9 778,8
Total	11 628,1	10 641,0	(862,2)	(8,1)	9 778,8
Total	172 357,5	252 947,9	(24 756,8)	(9,8)	228 191,1

Tableau 4
Aperçu des ressources par domaine stratégique
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine stratégique	Ressources financières					Postes		
	Montant effectif 2019	Montant approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en pourcentage	Estimation pour 2021	2020	Ajustement	2021
Sous-programme 1								
Dépenses de personnel (postes)	5 064,8	5 439,5	(1 276,1)	(23,5)	4 163,4	37	(10)	27
Autres dépenses de personnel	72 901,7	49 220,0	9 883,5	20,1	59 103,5	–	–	–
Total partiel	77 966,5	54 659,5	8 607,4	15,7	63 266,9	37	(10)	27
Sous-programme 2								
Dépenses de personnel (postes)	1 504,8	5 080,0	(823,9)	(16,2)	4 256,1	35	(6)	29
Autres dépenses de personnel	14 642,9	51 351,7	(6 490,1)	(12,6)	44 861,6	–	–	–
Total partiel	16 147,7	56 431,7	(7 314,0)	(13,0)	49 117,7	35	(6)	29
Sous-programme 3								
Dépenses de personnel (postes)	1 425,3	6 397,6	(2 469,5)	(38,6)	3 928,1	41	(12)	29
Autres dépenses de personnel	17 391,8	32 495,6	3 425,8	10,5	35 921,4	–	–	–
Total partiel	18 817,1	38 893,2	956,3	2,5	39 849,5	41	(12)	29
Sous-programme 4								
Dépenses de personnel (postes)	5 035,5	5 173,3	(1 942,8)	(37,6)	3 230,5	47	(23)	24
Autres dépenses de personnel	31 405,4	79 228,7	(21 238,5)	(26,8)	57 990,2	–	–	–
Total partiel	36 440,9	84 402,0	(23 181,3)	(27,5)	61 220,7	47	(23)	24
Organes directeurs								
Dépenses de personnel (postes)	4 229,6	1 014,5	(311,5)	(30,7)	703,0	6	–	6
Autres dépenses de personnel	7 902,8	931,7	466,1	50,0	1 397,8	–	–	–
Total partiel	12 132,4	1 946,2	154,6	7,9	2 100,8	6	–	6
Direction exécutive et administration								
Dépenses de personnel (postes)	0,8	4 316,9	160,7	3,7	4 477,6	31	(3)	28
Autres dépenses de personnel	1 089,7	1 024,6	(315,6)	(30,8)	709,0	–	–	–
Total partiel	1 090,5	5 341,5	(154,9)	(2,9)	5 186,6	31	(3)	28
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	3 435,6	6 323,7	(1 287,3)	(20,4)	5 036,4	58	(20)	38
Autres dépenses de personnel	6 326,8	4 950,1	(2 537,6)	(51,3)	2 412,5	–	–	–
Total partiel	9 762,4	11 273,8	(3 824,9)	(33,9)	7 448,9	58	(20)	38
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	20 696,4	33 745,5	(7 950,4)	(23,6)	25 795,1	255	(74)	181
Autres dépenses de personnel	151 661,1	219 202,4	(16 806,4)	(7,7)	202 396,0	–	–	–
Total	172 357,5	252 947,9	(24 756,8)	(9,8)	228 191,1	255	(74)	181

36. Les ressources estimatives nécessaires pour l'année 2021 s'articulent autour des quatre sous-programmes correspondant aux quatre domaines de changement du Plan stratégique pour 2020–2023. À des fins de comparaison, le tableau 5 présente les ressources approuvées pour 2020, modifiées au titre des mêmes quatre sous-programmes, ainsi que les ressources nécessaires pour 2021. Les ressources sont ventilées par source de financement et par catégorie de dépenses. La répartition des ressources entre les quatre sous-programmes repose sur une analyse des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées en tenant compte des produits livrables pour chaque sous-programme pour 2021 et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat.

37. La majeure partie du budget 2021 (195,9 millions de dollars, soit 85,8 %) est consacrée aux activités normatives et opérationnelles du programme. Sur les 32,3 millions de dollars restants, 22,5 millions de dollars (soit 9,9 % du budget) sont destinés aux activités normatives de base ainsi qu'à l'appui aux organes directeurs, à la direction exécutive et à l'administration, qui comprend les bureaux d'évaluation et de liaison. Les 9,8 millions de dollars restants, soit 4,3 % du budget, sont destinés aux activités d'appui au programme.

Tableau 5
Ressources approuvées pour 2020 (recalculées) et ressources nécessaires pour 2021, par source de financement et catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine stratégique	Source de financement					Catégorie de dépenses		
	Ressources non affectées de la Fondation	Budget ordinaire	Appui au programme	Ressources préaffectées de la Fondation	Coopération technique	Total	Dépenses de personnel (postes)	Autres dépenses de personnel
Ressources approuvées pour 2020, recalculées								
Sous-programme 1	2 949,4	2 289,7	855,9	22 261,1	26 303,4	54 659,5	5 439,5	49 220,0
Sous-programme 2	2 277,0	2 586,4	841,2	14 338,9	36 388,2	56 431,7	5 080,0	51 351,7
Sous-programme 3	3 497,2	2 287,1	1 236,4	6 698,3	25 174,2	38 893,2	6 397,6	32 495,6
Sous-programme 4	3 062,1	1 844,1	1 038,8	18 925,4	59 531,6	84 402,0	5 173,3	79 228,7
Organes directeurs	439,1	595,5	111,6	–	–	1 146,2	1 014,5	931,7
Direction exécutive et administration	2 856,0	1 772,4	713,1	800,0	–	6 141,5	4 316,9	1 024,6
Appui au programme	3 846,6	1 133,2	5 844,0	450,0	–	11 273,8	6 323,7	4 950,1
Total	18 927,4	12 508,4	10 641,0	63 473,7	147 397,4	252 947,9	33 745,5	219 202,4
Dépenses de personnel (postes)	16 919,3	11 169,6	5 656,6	–	–	33 745,5	33 745,5	–
Autres dépenses de personnel	2 008,1	1 338,8	4 984,4	63 473,7	147 397,4	219 202,4	–	219 202,4
Total	18 927,4	12 508,4	10 641,0	63 473,7	147 397,4	252 947,9	33 745,5	219 202,4
Ressources nécessaires pour 2021								
Sous-programme 1	1 298,7	2 289,7	1 084,5	18 961,2	39 632,8	63 266,9	4 163,4	59 103,5
Sous-programme 2	942,3	2 586,4	1 236,8	12 742,1	31 610,1	49 117,7	4 256,1	44 861,6
Sous-programme 3	966,8	2 287,1	1 111,9	5 108,2	30 375,5	39 849,5	3 928,1	35 921,4
Sous-programme 4	1 027,4	1 951,2	768,1	6 519,3	50 954,7	61 220,7	3 230,5	57 990,2
Organes directeurs	829,2	596,6	675,0	–	–	2 100,8	703,0	1 397,8
Direction exécutive et administration	2 770,2	1 663,2	753,2	–	–	5 186,6	4 477,6	709,0
Appui au programme	2 165,4	1 134,2	4 149,3	–	–	7 448,9	5 036,4	2 412,5
Total	10 000,0	12 508,4	9 778,8	43 330,8	152 573,1	228 191,1	25 795,1	202 396,0
Dépenses de personnel (postes)	8 177,4	11 169,6	6 448,1	–	–	25 795,1	25 795,1	–
Autres dépenses de personnel	1 822,6	1 338,8	3 330,7	43 330,8	152 573,1	202 396,0	–	202 396,0
Total	10 000,0	12 508,4	9 778,8	43 330,8	152 573,1	228 191,1	25 795,1	202 396,0

38. ONU-Habitat continuera, en concertation avec les États membres, d'œuvrer à un financement pluriannuel plus prévisible en faveur de ses travaux normatifs, en élargissant sa base de donateurs et en mobilisant un soutien auprès des nouvelles initiatives prévues à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation des objectifs de développement durable. Il continuera également d'œuvrer avec les États membres à accroître le nombre de pays contribuant aux ressources de base pour mener à bien son programme de travail.

39. Le tableau 6 présente les ressources pour 2019, 2020 et 2021, ventilées par sous-catégorie. Le tableau 7 présente les ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie et par source de financement, et le tableau 8 présente les ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie et par domaine stratégique.

Tableau 6
Ressources par sous-catégorie de dépenses, 2019–2021
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>Estimation pour 2021</i>
Dépenses de personnel (postes)	20 696,4	33 745,5	(7 950,4)	(23,6)	25 795,1
Autres dépenses de personnel	64 124,6	63 344,0	3 366,3	5,3	66 710,3
Dépenses de représentation	81,8	108,0	(100,2)	(92,8)	7,8
Consultants	324,1	18 754,0	(18 240,5)	(97,3)	513,5
Frais de voyage des représentants	4,4	40,0	(40,0)	(100,0)	–
Frais de voyage du personnel	3 437,5	15 257,3	(5 919,9)	(38,8)	9 337,4
Services contractuels	15 734,2	17 709,9	6 338,4	35,8	24 048,3
Frais généraux de fonctionnement	16 984,5	28 041,7	(13 057,4)	(46,6)	14 984,3
Fournitures et accessoires	655,7	4 322,9	(716,2)	(16,6)	3 606,7
Mobilier et matériel	1 883,6	6 243,1	(2 116,9)	(33,9)	4 126,2
Dons et contributions	48 430,7	65 381,5	13 680,0	20,9	79 061,5
Total	172 357,5	252 947,9	(24 756,8)	(9,8)	228 191,1

Tableau 7
Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Source de financement</i>					<i>Total</i>
	<i>Ressources non affectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Contributions préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	
Dépenses de personnel (postes)	8 177,4	11 169,6	6 448,1	–	–	25 795,1
Autres dépenses de personnel	–	294,9	20,0	18 812,4	47 583,0	66 710,3
Dépenses de représentation	–	7,8	–	–	–	7,8
Consultants	158,5	215,0	140,0	–	–	513,5
Frais de voyage du personnel	83,5	143,7	114,0	4 261,7	4 734,5	9 337,4
Services contractuels	199,5	252,0	114,6	3 583,4	19 898,8	24 048,3
Frais généraux de fonctionnement	1 254,8	354,9	2 889,0	1 808,1	8 677,5	14 984,3
Fournitures et accessoires	36,7	36,7	39,1	884,1	2 610,1	3 606,7
Mobilier et matériel	34,6	33,8	14,0	561,8	3 482,0	4 126,2
Dons et contributions	55,0	–	–	13 419,3	65 587,2	79 061,5
Total	10 000,0	12 508,4	9 778,8	43 330,8	152 573,1	228 191,1

Tableau 8
Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par domaine stratégique
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-catégorie de dépenses	Domaine stratégique							Total
	SP1	SP2	SP3	SP4	OD	DEA	AAP	
Dépenses de personnel (postes)	4 163,4	4 256,1	3 928,1	3 230,5	703,0	4 477,6	5 036,4	25 795,1
Autres dépenses de personnel	19 966,5	16 857,8	10 781,7	18 939,3	33,3	131,7	–	66 710,3
Dépenses de représentation	–	–	–	–	7,8	–	–	7,8
Consultants	96,1	96,0	96,0	96,0	12,0	91,1	26,3	513,5
Frais de voyage du personnel	2 959,5	2 438,3	1 071,7	2 775,4	–	78,3	14,2	9 337,4
Services contractuels	6 863,6	6 027,0	3 289,4	7 574,1	1,6	67,6	225,0	24 048,3
Frais généraux de fonctionnement	3 228,5	2 850,8	1 669,7	3 486,0	1 336,0	300,7	2 112,6	14 984,3
Fournitures et accessoires	1 200,7	794,3	555,4	1 008,5	0,6	22,7	24,5	3 606,7
Mobilier et matériel	1 014,2	1 119,8	712,9	1 251,0	6,5	11,9	9,9	4 126,2
Dons et contributions	23 774,4	14 677,6	17 744,6	22 859,9	–	5,0	–	79 061,5
Total	63 266,9	49 117,7	39 849,5	61 220,7	2 100,8	5 186,6	7 448,9	228 191,1

Abréviations : DEA = Direction exécutive et administration ; AAP = Appui au programme ; OD = Organes directeurs ; SP = Sous-programme.

B. Ressources non affectées de la Fondation

40. Le montant proposé devant être financé par des contributions non affectées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 est de 10,0 millions de dollars, soit une diminution de 47,2 % par rapport au budget 2020 approuvé par le Conseil exécutif. Des efforts ambitieux, résolus et ciblés devront être faits pour mobiliser davantage de contributions à des fins générales tout en restant attentif au fait que le montant du financement ne sera peut-être pas à la hauteur des attentes. Il assure également la mise à jour des activités mandatées par le programme de travail, en supposant que des fonds soient disponibles. Les postes seront pourvus en fonction des ressources disponibles et tous les États membres devront veiller à ce que le budget approuvé soit pleinement financé.

C. Ressources du budget ordinaire

41. Le montant des crédits ouverts au budget ordinaire pour 2021 devrait s'établir à 12,5 millions de dollars (avant réévaluation des coûts), ce qui représente une proposition de budget à croissance zéro à soumettre à l'Assemblée générale pour approbation. L'appui aux organes directeurs s'élève à 0,6 million de dollars (4,8 %) et les activités du programme représentent 9,1 millions de dollars (72,8 %), les services d'appui au programme 1,1 million de dollars (8,8 %) et la direction exécutive et l'administration 1,7 million de dollars (13,6 %). Le budget ordinaire de l'ONU étant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les montants présentés pour 2021 ne le sont qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout ajustement des coûts apporté à cette partie du plan des ressources sera effectué au siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

D. Ressources préaffectées de la Fondation

42. Le budget estimatif pour 2021 s'agissant des ressources préaffectées de la Fondation s'établit à 43,3 millions de dollars, destinés en totalité aux activités prévues au programme (voir tableau 5). Ceci représente une diminution de 31,7 % par rapport aux 63,5 millions de dollars approuvés pour 2020.

43. Comme indiqué dans le tableau 9, les ressources préaffectées de la Fondation comprennent les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 3,2 millions de dollars, estimées en moyenne à 8,0 % du coût total direct du programme de la Fondation financé à l'aide de ressources préaffectées. Ce montant représente la contribution du budget des fonds préaffectés de la Fondation au compte de l'appui au programme pour 2021. La manière dont les recettes du compte

de l'appui au programme seront utilisées est présentée ci-dessous dans la section II.F sur les ressources consacrées à l'appui au programme.

Tableau 9

Composition des ressources préaffectées de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>Estimation pour 2021</i>
Coûts directs du programme	35 803,7	59 321,0	(19 210,6)	(32,4)	40 110,4
Dépenses d'appui aux programmes	2 734,6	4 152,5	(932,1)	(22,4)	3 220,4
Total	38 538,3	63 473,5	(20 142,7)	(31,7)	43 330,8

E. Ressources consacrées à la coopération technique

44. Le budget estimatif pour les activités au titre de la coopération technique est projeté à 152,6 millions de dollars pour 2021, soit une augmentation de 5,2 millions de dollars (3,5 %) par rapport aux 147,4 millions de dollars approuvés pour 2020.

45. Comme indiqué dans le tableau 10, la coopération technique comprend les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 10,2 millions de dollars, estimées en moyenne à 7,2 % du coût total direct du programme de coopération technique. Ce montant représente la contribution du budget de la coopération technique aux ressources de l'appui au programme pour 2021. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section II.F sur les ressources consacrées à l'appui au programme.

Tableau 10

Composition des ressources consacrées à la coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Approuvé pour 2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en pourcentage</i>	<i>Estimation pour 2021</i>
Coûts directs du programme	94 757,7	137 755,0	4 616,4	3,4	142 371,4
Dépenses d'appui au programme	6 742,6	9 642,7	559,0	5,8	10 201,7
Total	101 500,3	147 397,7	5 175,4	3,5	152 573,1

F. Ressources consacrées à l'appui au programme

46. ONU-Habitat projette d'utiliser un montant total de 9,8 millions de dollars pour appuyer le programme de travail 2021 en prélevant sur les ressources préaffectées. Le tableau 5 indique les domaines stratégiques qui bénéficieront d'un appui. En 2021, les recettes estimatives provenant des projets financés à l'aide des fonds préaffectés s'élèveront à 13,4 millions de dollars, dont 3,2 millions de dollars sont attendus des fonds préaffectés de la Fondation et 10,2 millions de dollars sont attendus des fonds de la coopération technique, comme indiqué aux tableaux 9 et 10.

III. Aperçu des ressources humaines

47. Le nouvel organigramme d'ONU-Habitat aligne les postes sur les quatre domaines de changement du Plan stratégiques, et a été conçu pour être souple. Les ressources humaines nécessaires sont conformes au Plan stratégique pour la période 2020–2023.

48. Pour 2021, le programme de travail prévoit un effectif de 181 postes, dont 73 postes inscrits au budget ordinaire, 58 postes imputés sur les ressources non affectées de la Fondation et 50 postes imputés sur le compte de l'appui au programme.

49. Dans le nouvel organigramme, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation et la Division des solutions globales travaillent en étroite collaboration avec la Division des programmes régionaux afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les régions et les pays. Le Service de la gestion, des conseils consultatifs et de la conformité apporte un soutien à toutes les opérations d'ONU-Habitat.

50. Le tableau 11 indique les niveaux d'effectifs pour 2021 par rapport aux effectifs de l'année 2020, par source de financement, et le tableau 12 indique les niveaux d'effectifs par domaine stratégique.

Tableau 11

Répartition estimative des postes par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	Total
2020												
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	4	10	30	19	23	6	93	42	–	135
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	15	14	5	49	24	–	73
Appui au programme	–	–	–	–	10	1	15	–	26	21	–	47
2020 total	1	1	5	14	49	35	52	11	168	87	–	255
Variations : (diminution)/augmentation												
Fondation (contributions à des fins générales)	–	–	(2)	(3)	(25)	(11)	(15)	(5)	(61)	(16)	–	(77)
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	2	–
Appui au programme	–	–	–	–	(5)	11	(4)	2	4	(1)	–	3
Variations nettes	–	–	(2)	(3)	(30)	–	(19)	(3)	(57)	(19)	2	(74)
2021												
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	2	7	5	8	8	1	32	26	–	58
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	15	14	5	49	22	2	73
Appui au programme	–	–	–	–	5	12	11	2	30	20	–	50
2021 total	1	1	3	11	19	35	33	8	111	68	2	181

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 12

Répartition estimative des postes par domaine stratégique

Domaine stratégique	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	Total
2021												
Sous-programme 1	–	–	2	2	5	4	3	1	17	10	–	27
Sous-programme 2	–	–	–	3	3	7	5	2	20	9	–	29
Sous-programme 3	–	–	–	1	3	7	6	1	18	11	–	29
Sous-programme 4	–	–	–	1	3	3	4	1	12	12	–	24
Organes directeurs	–	–	–	1	–	–	2	–	3	3	–	6
Direction exécutive et administration	1	1	1	2	4	5	2	1	17	9	2	28
Appui au programme	–	–	–	1	1	9	11	2	24	14	–	38
2021 total	1	1	3	11	19	35	33	8	111	68	2	181

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

IV. Ressources non affectées de la Fondation

51. Cette section présente les besoins en ressources en ce qui concerne les fonds non affectés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Le Conseil exécutif est tenu d'approuver spécifiquement cette portion des ressources, mais est censé seulement prendre note des niveaux estimés des autres sources de financement.

52. Le tableau 13 fait apparaître l'évolution financière des fonds non affectés de la Fondation, présentant les montants effectifs pour la période de cinq ans allant de 2015 à 2019, les montants approuvés pour 2020 et les montants estimés pour 2021.

53. Le tableau 14 indique les ressources correspondant aux fonds non affectés de la Fondation pour 2019, 2020 et 2021, par catégorie, ainsi que le nombre de postes en 2020 et 2021. Enfin, le tableau 15 présente les ressources nécessaires correspondant aux fonds non affectés de la Fondation pour 2021 par domaine stratégique et par sous-catégorie de dépenses.

Tableau 13
Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds non affectés uniquement)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses/Année</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020*</i>	<i>2021</i>
1.0. Financement							
1.1. Soldes des fonds et de la réserve en début d'exercice	16 498,0	10 154,0	6 088,0	2 279,0	1 280,0	3 491,0	2 000,0
Total [1.1]	16 498,0	10 154,0	6 088,0	2 279,0	1 280,0	3 491,0	2 000,0
1.2. Recettes							
Contributions au budget pour l'année	1 995,0	2 279,0	2 693,0	3 594,0	5 128,0	4 900,0	10 000,0
Contributions à la stabilisation des réserves	–	–	–	–	–	2 429,4	–
Rendement des investissements	172,0	37,0	52,0	13,0	94,0	13,0	10,0
Recouvrement des coûts	2 803,0	2 469,0	2 628,0	–	–	–	–
Recettes accessoires	337,0	–	–	92,0	17,0	–	–
Total [1.2]	5 307,0	4 785,0	5 373,0	3 699,0	5 239,0	7 342,4	10 010,0
Total [1.0]	21 805,0	14 939,0	11 461,0	5 978,0	6 519,0	10 833,4	12 010,0
2.0. Dépenses							
Traitements et indemnités des fonctionnaires	8 829,0	7 984,0	7 927,0	4 419,0	5 490,0	7 152,4	8 177,4
Rémunération et prestations des autres membres du personnel	654,0	331,0	334,0	27,0	(1,0)	–	158,5
Dons et transferts de fonds	18,0	15,0	442,0	–	–	55,0	55,0
Fournitures et consommables	13,0	(5,0)	4,0	–	–	45,0	36,7
Frais de voyage	831,0	276,0	287,0	43,0	7,0	81,0	83,5
Autres dépenses de fonctionnement	257,0	228,0	171,0	18,0	20,0	1 500,0	1 488,9
Dépenses accessoires	1 049,0	22,0	17,0	12,0	2,0	–	–
Total [2.0]	11 651,0	8 851,0	9 182,0	4 519,0	5 518,0	8 833,4	10 000,0
3.0. Soldes des fonds et de la réserve en fin d'exercice (1.0 – 2.0)	10 154,0	6 088,0	2 279,0	1 459,0	1 001,0	2 000,0	2 010,0
Ajustement	–	–	–	(179,0)	2 490,0	–	–
Total partiel	10 154,0	6 088,0	2 279,0	1 280,0	3 491,0	2 000,0	2 010,0
Réserve opérationnelle**	4 562,0	4 562,0	2 606,0	1 303,0	1 303,0	2 000,0	2 000,0
Remboursement de prêt	–	–	–	–	–	–	–
4.0. Soldes du Fonds en fin d'exercice	5 592,0	1 526,0	(327,0)	(23,0)	2 188,0	–	10,0

* Montant projeté

** La réserve opérationnelle révisée est proposée au Conseil exécutif en application de la règle 304.2 b) du document ST/SGB/2015/4.

Tableau 14
Fondations des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains :
ressources pour 2019–2021, par catégorie, et nombre de postes en 2020 et 2021
(fonds non affectés seulement)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources financières					Nombre de postes		
	Montant effectif 2019	Approuvé pour 2020	Ajustement	Variation en pourcentage	Estimation pour 2021	2020	Ajustement	2021
A. Programme de travail								
Dépenses de personnel (postes)	2 247,3	11 160,5	(7 442,1)	(66,7)	3 718,4	86	(59)	27
Autres dépenses de personnel	175,5	625,2	(108,4)	(17,3)	516,8	–	–	–
Total partiel	2 422,8	11 785,7	(7 550,5)	(64,1)	4 235,2	86	(59)	27
B. Organes directeurs								
Dépenses de personnel (postes)	1 928,3	406,9	(259,4)	(63,8)	147,5	1	–	1
Autres dépenses de personnel	339,7	32,2	649,5	2 017,1	681,7	–	–	–
Total partiel	2 268,0	439,1	390,1	88,8	829,2	1	–	1
C. Direction exécutive et administration								
Dépenses de personnel (postes)	–	2 625,3	(94,9)	(3,6)	2 530,4	21	(6)	15
Autres dépenses de personnel	–	230,7	9,1	3,9	239,8	–	–	–
Total partiel	–	2 856,0	(85,8)	(3,0)	2 770,2	21	(6)	15
D. Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	655,1	2 726,6	(945,5)	(34,7)	1 781,1	27	(12)	15
Autres dépenses de personnel	(50,2)	1 120,0	(735,7)	(65,7)	384,3	–	–	–
Total partiel	604,9	3 846,6	(1 681,2)	(43,7)	2 165,4	27	(12)	15
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	4 830,7	16 919,3	(8 741,9)	(51,7)	8 177,4	135	(77)	58
Autres dépenses de personnel	465,0	2 008,1	(185,5)	(9,2)	1 822,6	–	–	–
Total	5 295,7	18 927,4	(8 927,4)	(47,2)	10 000,0	135	(77)	58

Tableau 15
Ressources nécessaires pour 2021 par sous-catégorie de dépenses et par domaine stratégique
(fonds non affectés uniquement)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-catégorie de dépenses	Domaine stratégique							Total
	SP1	SP2	SP3	SP4	OD	DEA	AAP	
Dépenses de personnel (postes)	1 160,4	835,5	867,3	855,2	147,5	2 530,4	1 781,1	8 177,4
Consultants et experts	24,0	24,0	24,0	24,0	12,0	26,5	24,0	158,5
Frais de voyage du personnel	16,0	17,4	13,1	12,0	–	25,0	–	83,5
Services contractuels	9,7	5,2	10,4	9,8	1,6	20,1	142,7	199,5
Frais généraux de fonctionnement	78,4	52,7	44,0	66,2	661,0	150,5	202,0	1 254,8
Fournitures et accessoires	4,6	3,3	3,8	4,6	0,6	9,9	9,9	36,7

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Domaine stratégique</i>							<i>Total</i>
	<i>SP1</i>	<i>SP2</i>	<i>SP3</i>	<i>SP4</i>	<i>OD</i>	<i>DEA</i>	<i>AAP</i>	
Mobilier et matériel	5,6	4,2	4,2	5,6	6,5	2,8	5,7	34,6
Dons et contributions	–	–	–	50,0	–	5,0	–	55,0
Total	1 298,7	942,3	966,8	1 027,4	829,2	2 770,2	2 165,4	10 000,0
Dépenses de personnel (postes)	1 160,4	835,5	867,3	855,2	147,5	2 530,4	1 781,1	8 177,4
Autres dépenses de personnel	138,3	106,8	99,5	172,2	681,7	239,8	384,3	1 822,6
Total	1 298,7	942,3	966,8	1 027,4	829,2	2 770,2	2 165,4	10 000,0

Abréviations : DEA = Direction exécutive et administration ; AAP = Appui au programme ; OD = Organes directeurs ; SP = Sous-programme.

54. Le tableau 16 fait apparaître la répartition des postes financés par les fonds non affectés de la Fondation par domaine stratégique, et le tableau 17 fait apparaître l'évolution des effectifs financés par les ressources non affectées de 2020 à 2021.

Tableau 16

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : répartition estimative des postes financés par des ressources non affectées, par domaine stratégique

<i>Domaine stratégique</i>	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Services généraux</i>		<i>Total</i>	
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>		<i>Autres niveaux</i>
Sous-programme 1	–	1	1	2	–	–	–	4	3	–	7
Sous-programme 2	–	–	2	–	1	1	–	4	1	–	5
Sous-programme 3	–	–	1	–	1	–	–	2	6	–	8
Sous-programme 4	–	–	1	1	1	–	–	3	4	–	7
Organes directeurs	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Direction exécutive et administration	1	1	1	2	4	1	1	11	4	–	15
Appui au programme	–	–	1	–	1	5	–	7	8	–	15
2021 total	1	2	7	5	8	8	1	32	26	–	58

Tableau 17

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des effectifs financés par les ressources non affectées de la Fondation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Services généraux</i>		<i>Total</i>	
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>		<i>Autres niveaux</i>
2020	1	4	10	30	19	23	6	93	42	–	135
Augmentation/ (diminution)	–	(2)	(3)	(25)	(11)	(15)	(5)	(61)	(16)	–	(77)
2021	1	2	7	5	8	8	1	32	26	–	58

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

V. Réserve financière générale

55. Le but de la réserve financière générale est de garantir la liquidité du Fonds général, amortir les fluctuations de trésorerie et permettre à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général. Le montant de la réserve financière générale est déterminé

selon que de besoin par le Conseil exécutif, conformément à l'article 304.2 b) du Règlement financier (ST/SGB/2015/4) et sur recommandation de la Directrice exécutive.

56. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour 2021, une réserve financière générale de 2,0 millions de dollars est recommandée, soit 20 % du budget général de la Fondation (10 millions de dollars), comme indiqué au tableau 13. Le montant recommandé est fondé sur le calendrier historique des paiements des fonds non affectés de la Fondation. Cette réserve financière sera comptabilisée dès approbation par le Conseil exécutif du programme de travail et du budget proposés pour 2021 dans l'état financier de 2020.

VI. Sous-programme 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

A. Objectif

57. Le sous-programme 1 a pour objectif de contribuer à réduire les inégalités spatiales entre les communautés et en leur sein, ainsi qu'à réduire la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural :

- a) En améliorant l'égalité d'accès aux services de base, à la mobilité durable, et à des espaces publics sûrs et accessibles ;
- b) En facilitant l'accès sûr à la terre et à des logements convenables et abordables ;
- c) En assurant une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains.

B. Stratégie

58. Pour un accès accru et égal aux services de base, à la mobilité durable et à l'espace public, ONU-Habitat élaborera et diffusera des boîtes à outils, des normes et des lignes directrices techniques aux États membres et engagera les villes partenaires au débat politique, encouragera le soutien mutuel et le partage des meilleures pratiques, les sessions de formation et autres initiatives de renforcement des capacités tendant à développer les capacités institutionnelles et de gestion en vue d'améliorer l'accès, l'efficacité, la qualité et la fiabilité de la fourniture de services de base dans la durée (eau, assainissement, énergie, etc.) et d'assurer l'accès à la mobilité durable et aux espaces publics, pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter et réduire les impacts environnementaux tels que la pollution de l'air et de l'eau. S'agissant de la gestion des déchets, ONU-Habitat étendra la campagne Waste Wise Cities qui porte essentiellement sur la mobilisation des gouvernements et des collectivités locales afin qu'ils s'engagent à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets et d'utilisation rationnelle des ressources en repensant, réduisant, réutilisant et recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. Il aidera également les autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités d'utilisation des technologies de pointe, pour améliorer la gestion et prestation de services de base pour tous. Dans le domaine des espaces publics, par exemple, ces initiatives, devraient permettre d'améliorer la qualité, l'accessibilité, l'intégration et la sécurité des espaces publics pour tous dans toutes les zones urbaines. Dans le passé, cette approche a notamment permis d'améliorer les services de base tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour plus de 2 millions de personnes, et à 75 villes du monde entier de rénover et revitaliser leurs espaces publics pour les rendre sûrs, inclusifs et accessibles à plus de 1,8 million de personnes, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.

59. Pour améliorer et sécuriser l'accès à la terre et à des logements convenables et abordables, ONU-Habitat mettra à la disposition des États membres des instruments de politique, législation, planification et financement qui devraient les aider à mettre en place des politiques du logement intégrées, inclusives, et sensibles aux questions de genre, de manière à améliorer la sécurité d'occupation pour tous, offrir des logements adéquats et abordables, et prévenir les expulsions illégales forcées. Le sous-programme 1 appuiera, dans le cadre de ses activités de promotion, l'application de codes et règlements de construction durables et d'outils de certification de durabilité dans le secteur du logement tout en contribuant à la transition énergétique en milieu urbain. Ceci devrait augmenter le nombre de personnes vivant dans un logement convenable et abordable et rendre les décideurs à même de mettre en place des régimes durables de gouvernance des terres. Dans le passé, cette démarche a amené plus de 100 pays à inclure dans la constitution le droit à

un logement convenable, et c'est ainsi que 42 pays ont progressivement livré des logements adéquats et abordables à certaines catégories de bénéficiaires, telles que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les migrants, et que la sécurité d'occupation a été assurée à 800 000 habitants de bidonvilles et personnes vivant dans des implantations sauvages, des moyens de subsistance durable fournis à 268 000 femmes et jeunes, et de meilleures conditions de vie offertes à 516 203 personnes dans 200 villes de 40 pays. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 2, 5, 11 et 15.

60. Aux fins d'une croissance et d'une régénération effectives des établissements humains, ONU-Habitat apportera aux gouvernements et aux collectivités locales l'assistance technique nécessaire pour les aider à élaborer des plans, politiques, directives techniques et outils alignés sur les *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale* et sur les principes de l'urbanisation durable. Il apportera aussi une assistance technique aux autorités nationales et locales ainsi qu'aux villes désireuses d'élaborer des propositions bancables portant sur des interventions stimulantes et prioritaires précises. En outre, il aidera les villes partenaires à institutionnaliser différentes approches de gestion et de développement durables et inclusifs du milieu urbain en définissant des plans et politiques spécifiques, en établissant des directives techniques et des partenariats innovants, et en mettant à disposition des directives techniques et des panoplies d'outils. Ceci devrait permettre de transformer des quartiers urbains délabrés en zones socialement et économiquement accueillantes offrant une meilleure qualité de vie à leurs habitants et permettant d'atténuer les changements environnementaux et de s'y adapter. Il s'agirait notamment de rénover les friches industrielles et de promouvoir les programmes de mobilité urbaine inclusive et les solutions axées sur la nature pour les espaces publics. Dans le passé, cette démarche a mené, entre autres, à l'adoption dans plus de 20 villes de principes de planification urbaine visant à édifier des villes durables, ainsi qu'à la mise au point de directives plus strictes et conformes aux objectifs de développement durable pour guider l'établissement de plans et projets d'urbanisme et leur mise en pratique, notamment dans le cadre de 30 projets d'urbanisme. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

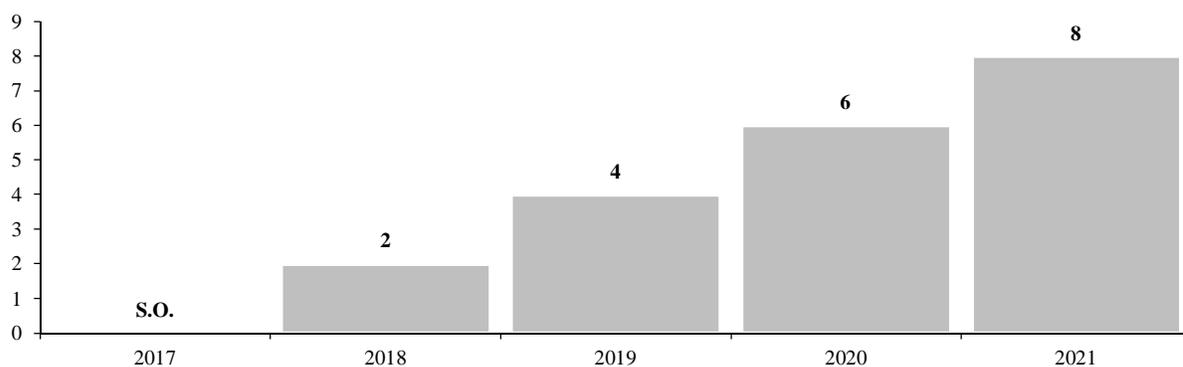
C. Résultats prévus pour 2021

1. Résultat 1 : Renforcement des droits fonciers des hommes et des femmes dans le monde arabe (résultat reporté de 2020)

61. ONU-Habitat poursuivra ses travaux relatifs à la gouvernance foncière et à la sécurité d'occupation pour tous, conformément à son mandat, et renforcera la capacité des institutions à mettre en œuvre des approches et outils fonciers favorables aux pauvres et sensibles aux sexospécificités, qui soutiennent les réformes foncières, la bonne gouvernance et la gestion durable des terres, ainsi que la coordination fonctionnelle du secteur foncier, ce qui devrait être démontré par la mesure de la performance pour 2021 présentée dans la figure 1. Pour 2020, une mesure de performance indirecte est indiquée pour refléter le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/251, a approuvé un descriptif de programme qui, au niveau des sous-programmes, ne recouvre que les objectifs approuvés.

Figure 1

Mesure de la performance : nombre d'institutions impliquées dans l'administration des terres dans les États arabes qui utilisent des approches et des outils fonciers inclusifs et adaptés au genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



Abréviation : s.o. = sans objet.

2. **Résultat 2 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs (nouveau résultat)**

62. La fragmentation de l'espace urbain se manifeste le plus souvent par la ségrégation sociale et la concentration de la pauvreté dans des îlots urbains où les privations sont multiples. Les sites historiques laissés à l'abandon en centre-ville, les friches industrielles, la présence de logements décrépis et l'émergence de nouveaux quartiers non planifiés sont le lot commun des citoyens, quel que soit leur revenu. La régénération urbaine est l'un des moyens de réduire les inégalités spatiales en améliorant la qualité de la vie dans certains quartiers ciblés des villes, qui peuvent ainsi devenir les incubateurs de progrès économiques, sociaux et environnementaux pour l'ensemble de la ville et son arrière-pays. Des initiatives de régénération urbaine sont menées par divers acteurs, dans le cadre de divers mécanismes et modes de financement ; toutefois, les résultats sont souvent insatisfaisants s'agissant de l'intégration et de la protection sociales des résidents les plus vulnérables.

63. ONU-Habitat renforcera les synergies du sous-programme 1 avec d'autres sous-programmes, et il soutiendra les administrations nationales et locales qui entreprennent des projets et des initiatives de développement urbain inclusifs tendant à améliorer l'intégration des zones urbaines isolées dans l'ensemble du tissu urbain. Il encouragera les programmes de mobilité urbaine tout en favorisant les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour tous. À cet égard, les expériences passées en matière de rénovation urbaine et de densification planifiée des villes seront rattachées à l'ensemble des connaissances et normes mondiales, et la capacité des gouvernements et des collectivités locales à mieux gérer la mise en œuvre et les résultats de ces initiatives sera renforcée. Des initiatives innovantes et intégrées institutionnaliseront les technologies d'avant-garde et renforceront les instruments et principes existants, y compris le droit à un logement convenable, ainsi que les éléments clés du Nouveau Programme pour les villes concernant la planification, la législation, la gouvernance et le financement urbains. Des projets de démonstration sont en cours d'élaboration en collaboration avec les villes partenaires et seront testés localement aux fins d'apprentissage.

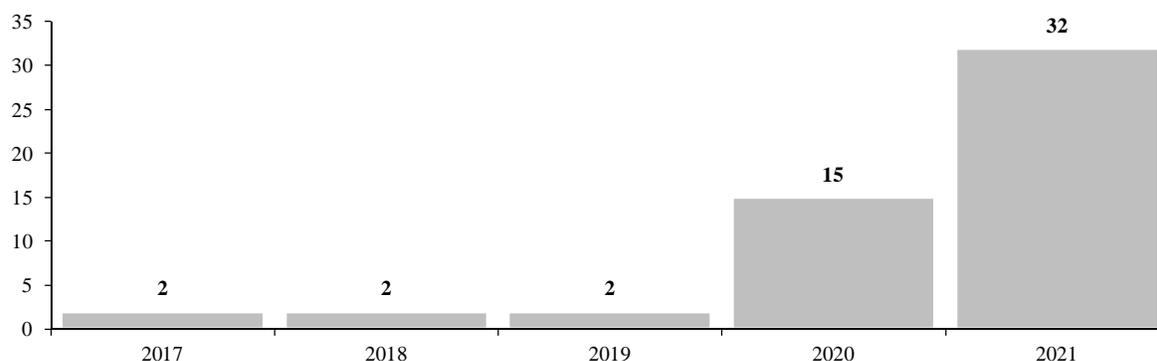
3. **Défi interne et réponse**

64. La capacité du sous-programme à faire face aux inégalités spatiales croissantes en appliquant une politique de régénération urbaine inclusive a été entravée par l'absence de la panoplie complète et globale de directives et d'outils nécessaire pour aider les États membres dans cette initiative. Les inégalités spatiales se concentrent dans certains endroits bien précis et s'accompagnent souvent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux considérables tels que la répartition inégale des services urbains de base, le manque de logements abordables, les opportunités économiques limitées et la mauvaise qualité du milieu ambiant. ONU-Habitat s'attaquera à ce problème en élaborant des normes mondiales et des cadres de suivi pour la régénération urbaine en étroite collaboration avec les partenaires concernés, pour parvenir à une approche intégrée sur la régénération urbaine et la gestion de résultats durables. Cette démarche intégrée permettra de promouvoir l'intégration sociale et le partage de la prospérité économique tout en améliorant l'utilisation des terres, la connectivité physique et la fonctionnalité des espaces urbains dans une perspective à l'échelle des villes visant à contenir l'étalement urbain et à assurer la viabilité à long terme de l'environnement.

4. **Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé ; mesure de la performance**

65. Ces travaux devraient permettre de réduire les inégalités entre les communautés et en leur sein et d'atténuer la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural, ce qui sera attesté par un total de 32 villes d'ici à 2021 et 250 villes d'ici à 2030 mettant en œuvre des politiques de régénération urbaine pour remédier aux inégalités spatiales et sociales. Après le projet pilote de 2019 mené dans les deux premières villes, 15 autres villes devraient se joindre au programme phare « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » en 2020 ; les enseignements tirés de l'expérience seront ensuite compilés et transposés à plus grande échelle.

Figure 2
Mesure de la performance : nombre de villes adoptant des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



D. Textes portant autorisation du sous-programme

66. La liste ci-dessous indique les résolutions ayant trait aux mandats d'ONU-Habitat couverts par le sous-programme I.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable
69/291	Assainissement pour tous
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. Résolutions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des taudis
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

E. Produits livrables

67. Le tableau 18 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2020–2021 qui ont contribué ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif du sous-programme I, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 18
Sous-programme 1 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	32	34
1. Projets concernant la fourniture de services urbains de base : mobilité, espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles, en mettant l'accent sur la qualité de l'air et de l'eau ainsi que sur l'assainissement, l'énergie et la gestion des déchets solides	–	–	13	10
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture	–	–	1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, la réhabilitation des friches industrielles, et les modes de financement novateurs utilisant des réajustements dans l'utilisation des terres	–	–	9	8
4. Projets concernant la sécurité d'occupation des terres, le financement par le foncier, et la suite donnée à la Note du Secrétaire général sur les terres et les conflits	–	–	–	7
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et projets d'élaboration et d'application de lois de planification effectives	–	–	6	6
6. Projets de soutien à des politiques de surveillance des villes reposant sur des données factuelles pour la prévention de la criminalité, la sécurité des communautés et la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains	–	–	3	2
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	–	–	51	49
7. Ateliers et formations portant sur les services urbains de base : mobilité, espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles, l'accent étant mis sur la qualité de l'air et de l'eau ainsi que sur l'assainissement, l'énergie et la gestion des déchets solides.	–	–	21	20
8. Ateliers et formations portant sur le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, la réhabilitation des friches industrielles et les modes de financement novateurs utilisant des réajustements dans l'utilisation des terres, la gouvernance de la conception des villes, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires urbains, la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine.	–	–	13	12
9. Ateliers de formation mondiaux et régionaux sur la terre, le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, les bureaux d'études et les laboratoires de praticiens	–	–	5	5
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	–	–	4	1
11. Sessions de formation concernant les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	–	–	8	8
12. Sessions de formation concernant les terres et les conflits ; la sécurité d'occupation, la gouvernance et le financement ; et réunions d'experts sur la gouvernance des terres urbaines.	–	–	–	3
Publications (nombre de publications)	–	–	2	3
13. Publication concernant les possibilités de mobilité durable à faibles émissions de carbone	–	–	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
14. Rapport mondial sur le thème « Transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable : le défi posé par les taudis, les bidonvilles et les établissements sauvages en 2020 » (suite d'une publication parue en 2003)	–	–	1	–
15. Occupation et dégradation des terres	–	–	–	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance des terres	–	–	–	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable, dont l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources	–	–	–	1
Documents techniques (nombre de documents)	–	–	–	11
18. Mécanismes de financement novateurs pour les logements en location, en coopérative ou en construction évolutive ; plans de réaménagement urbain visant à réduire la pauvreté dans les villes	–	–	–	–
19. Recueil de politiques, plans, bonnes pratiques et expériences concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	–	–	–	1
20. Meilleures pratiques, guides, normes et études de cas sur l'accès plus large et dans des conditions d'égalité aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	–	–	–	2
21. Rapport sur les politiques, plans et lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour la jeunesse urbaine, les femmes et les enfants	–	–	–	–
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace pour réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	–	–	–	1
23. Lignes directrices sur le droit à un logement convenable et la prévention du sans-abrisme chez les groupes vulnérables, dont les migrants	–	–	–	1
24. Série de guides proposant des mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs aux fins de la conservation et de la régénération des villes	–	–	–	1
25. Trousses à outils, profils de logements et guides techniques à l'intention des dirigeants des villes concernant la planification, la gestion et la fourniture de logements abordables et durables ; programmes d'aménagement des taudis et des bidonvilles	–	–	–	2
26. Série de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité d'occupation	–	–	–	1
27. Lignes directrices et manuels proposant des solutions pour l'aménagement des taudis et des bidonvilles	–	–	–	2
28. Lignes directrices sur la planification participative des quartiers et la régénération inclusive	–	–	–	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et promotions : conseils aux États membres sur la communication d'informations, la mise en oeuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'établissement de rapports concernant les objectifs et la collecte de données, l'analyse et le suivi des indicateurs, en particulier la cible 11.1 et les indicateurs 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, en s'appuyant sur la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et en tenant compte des meilleures pratiques ; conseils sur le droit à un logement convenable et à la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, les politiques du logement, la réforme du droit urbain et son application aux fins de la croissance et de la régénération des villes ainsi que la gestion effective de la croissance et de la régénération urbaines moyennant une planification et un aménagement inclusifs des villes et des territoires, des mécanismes financiers novateurs, une gouvernance inclusive et participative, une conception et une gestion appropriées des espaces publics ; conseils techniques sur la régénération urbaine et la gestion efficace des résultats, et l'administration et la gestion des terrains en zone urbaine à diverses parties prenantes (système

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
des Nations Unies pour le développement, gouvernements et collectivités locales, organisations non gouvernementales, organisations communautaires, secteur privé) ; des activités seront également menées pour renforcer les partenariats et les réseaux existants.				
Bases de données et documents techniques numérisés : collecte de données relatives aux engagements mondiaux dans le secteur foncier sur l'ensemble du continuum urbain-rural et aux solutions proposées en ligne concernant les services urbains de base, la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, le logement, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques ; plateformes numériques ouvertes et intégrées sur la sécurité urbaine, la croissance et la régénération urbaines ; matériels de sensibilisation et bases de données donnant des informations sur le patrimoine culturel et les friches industrielles pour les habitants des villes, la base de données mondiale sur les indicateurs urbains et UrbanLex (base de données sur le droit urbain) ; plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes, aboutissement des efforts concertés du système des Nations Unies pour incorporer les meilleures pratiques dans les travaux sur la régénération et la croissance urbaines.				

D. Produits de communication livrables

Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information : promotions, brochures et dépliants, et profils décrivant les travaux du sous-programme ; réseaux d'information, dont le Réseau mondial d'espaces publics (qui compte une centaine de membres) ; en partenariat avec la municipalité de Dubaï (Émirats arabes unis), parrainage du Prix des meilleures pratiques la catégorie « régénération urbaine » et « espaces publics » (études de cas et articles publiés) ; promotions sur les réseaux sociaux en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, et pour des villes accueillantes pour les personnes handicapées, en particulier dans le contexte de la rénovation des villes et des espaces publics ; matériels de communication sur la gouvernance et la gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités d'enrichissement mutuel, dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers, en vue d'instaurer une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : pochettes d'information à l'usage des organes d'information, communiqués de presse, articles et actualités publiés sur le Web et les réseaux sociaux ; tribunes sur l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le renouveau urbain, les espaces publics et l'offre de logements convenables et abordables ; gouvernance et gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités mutuellement enrichissantes avec les organisations partenaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour continue des comptes rendus du sous-programme publiés sur les réseaux sociaux pour donner de la visibilité aux questions concernant les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, la terre, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le logement et la régénération urbaine ; contenus multimédias, y compris des documentaires vidéo, infographies, présentations et webinaires ; base de données mondiale sur la planification urbaine (version de démarrage).

F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

68. Les besoins en ressources financières et humaines pour le sous-programme 1 sont indiqués aux tableaux 19 et 20. Le sous-programme aura besoin de 27 fonctionnaires permanents. Le montant total des coûts est estimé à 63,3 millions de dollars.

Tableau 19

Ressources nécessaires pour le sous-programme 1, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement et catégorie</i>	<i>Ressources financières</i>			<i>Nombre de postes</i>	
	<i>2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 792,5	(1 632,1)	1 160,4	20	7
Autres dépenses de personnel	156,9	(18,6)	138,3	–	–
Total partiel	2 949,4	(1 650,7)	1 298,7	20	7
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 054,7	–	2 054,7	13	13
Autres dépenses de personnel	235,0	–	235,0	–	–

Source de financement et catégorie	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Total partiel	2 289,7	–	2 289,7	13	13
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	592,3	356,0	948,3	4	7
Autres dépenses de personnel	263,6	(127,4)	136,2	–	–
Total partiel	855,9	228,6	1 084,5	4	7
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	22 261,1	(3 299,9)	18 961,2	–	–
Total partiel	22 261,1	(3 299,9)	18 961,2	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	26 303,4	13 329,4	39 632,8	–	–
Total partiel	26 303,4	13 329,4	39 632,8	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	5 439,5	(1 276,1)	4 163,4	37	27
Autres dépenses de personnel	49 220,0	9 883,5	59 103,5	–	–
Total	54 659,5	8 607,4	63 266,9	37	27

Tableau 20

Répartition estimative des postes du sous-programme 1 par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur						Total	Services généraux		Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Niveau local	Autres niveaux	
2020										
Fondation (contributions à des fins générales)	1	1	6	2	5	2	17	3	–	20
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	3	–	–	–	3	1	–	4
2020 total	2	2	10	5	7	3	29	8	–	37
Variation : (diminution)/augmentation										
Fondation (contributions à des fins générales)	–	–	(4)	(2)	(5)	(2)	(13)	–	–	(13)
Appui au programme	–	–	(1)	1	1	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	(5)	(1)	(4)	(2)	(12)	2	–	(10)
2021										
Fondation (contributions à des fins générales)	1	1	2	–	–	–	4	3	–	7
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	2	1	1	–	4	3	–	7
2021 total	2	2	5	4	3	1	17	10	–	27

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

VII. Sous-programme 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

A. Objectif

69. L'objectif auquel le sous-programme 2 contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant :

- a) Une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ;
- b) Une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement.

B. Stratégie

70. Pour contribuer à améliorer la connectivité spatiale et la productivité, ONU-Habitat aidera les États membres et autres partenaires à accroître la contribution de l'urbanisation à la productivité et au développement économique inclusif en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la mise au point d'outils de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ceci devrait aboutir à un développement territorial équilibré ainsi qu'à des villes et des établissements humains mieux connectés, renforçant la prospérité partagée tout en contribuant à une meilleure inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et à l'action en faveur du climat. Dans le passé, cette démarche a facilité l'adoption de politiques nationales urbaines dans plus de 40 pays, dont le Cameroun, l'Inde, la Jordanie, le Liban, le Malawi, la République islamique d'Iran, la Serbie, la Tunisie et la Zambie. Les pays concernés ont ainsi été amenés à revoir la manière dont ils planifient, financent, développent et gèrent les villes, en ayant pris conscience de l'importance d'un développement urbain et territorial durable pour accroître la prospérité de tous et la connectivité. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1 et 11.

71. Pour promouvoir l'augmentation et la répartition équitable des revenus générés localement, ONU-Habitat apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs ayant pour but de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales moyennant la collecte de données et la constitution de bases de données municipales, le partage d'études de cas sur l'optimisation des revenus et l'élaboration de directives sur la création de recettes locales, et de mesures pour appuyer leur mise en application. Ceci devrait amener les collectivités locales à entreprendre les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour engendrer des revenus additionnels à partir d'une gamme diversifiée de ressources, et à être mieux placées pour attirer d'autres formes de financement émanant notamment du secteur privé et des ressources publiques pour les questions climatiques. L'accent sera mis sur l'utilisation des technologies de pointe pour accroître l'efficacité de la gestion urbaine, et sur la numérisation des systèmes de recettes ainsi que du suivi de la performance. Dans le passé, cette démarche a permis d'augmenter les recettes municipales liées au financement de la valeur des terres et aux taxes foncières grâce à l'enregistrement des propriétés dans des pays tels que l'Afghanistan, le Kenya et la Somalie ; grâce aux actifs locaux et à une meilleure gestion des terres ; à des politiques financières plus judicieuses ; à la budgétisation ; à la mise en place de politiques budgétaires et d'exécution du budget ; et à l'instauration de contrôles réglementaires et de mécanismes d'application. Dans le comté de Kisumu (Kenya), par exemple, une analyse des politiques a démontré qu'une réforme des impôts fonciers et l'octroi de permis de travail étaient susceptibles d'accroître les recettes locales de 40 % et 14 %, respectivement, du fait d'une restructuration des flux de revenus. Grâce au renforcement des recettes locales, au financement durable et aux investissements accrus dans la répartition équitable des infrastructures et des services publics, les États membres progressent dans la réalisation de l'objectif de développement durable 8 et contribuent à la réalisation des objectifs 6 et 11.

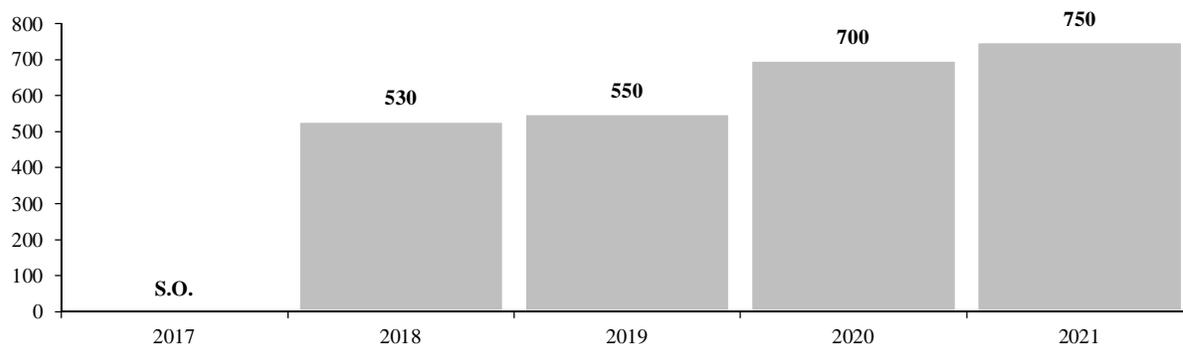
C. Résultats prévus pour 2021

1. Résultat 1 : l'innovation, moteur de la transformation des villes et du développement durable : l'Initiative pour la prospérité des villes (résultat reporté de 2020)

72. ONU-Habitat poursuivra ses travaux relatifs aux connaissances sur l'urbanisation durable, conformément à son mandat, en aidant les États membres à formuler les politiques et interventions fondées sur des données factuelles nécessaires à un développement urbain équitable et durable et en élargissant l'adoption de l'Initiative pour la prospérité des villes, ce qui devrait être démontré par

la mesure de la performance pour 2021 illustrée à la figure 3. Pour 2020, une mesure de performance indirecte est indiquée pour refléter le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/251, a approuvé un descriptif de programme qui, au niveau des sous-programmes, ne recouvre que les objectifs approuvés.

Figure 3
Mesure de la performance : nombre de villes utilisant l'Initiative pour la prospérité des villes



Abréviation : s.o. = sans objet.

2. Résultat 2 : renforcement de la capacité des villes à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en liant les politiques fondées sur des données factuelles aux investissements (nouveau résultat)

73. ONU-Habitat a mené des activités dans plusieurs régions pour montrer comment, bien planifiée et bien gérée, l'urbanisation peut contribuer à la prospérité et au bien-être, ouvrant la voie à un développement territorial intégré connectant les zones rurales et les zones urbaines. Pour instaurer un développement territorial équilibré et surmonter les inégalités, il faut associer des stratégies de croissance économique à des stratégies de développement socialement inclusives et viables à long terme sur le plan environnemental. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'aider les villes à réaliser leur potentiel pour qu'elles puissent elles-mêmes conduire à la réalisation des objectifs de développement durable et améliorer ainsi le bien-être de tous, en particulier celui des citadins vulnérables et marginalisés. Dans cette optique, ONU-Habitat lance le programme phare Villes ODD qui permettra de mettre en place, à l'échelle du système des Nations Unies, une plateforme d'indicateurs urbains et de suivi renseignant les politiques fondées sur des données factuelles et les priorités pour l'investissement des revenus générés localement.

74. ONU-Habitat a mené des activités dans plus de 400 villes, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Chine, la Colombie, l'Éthiopie et le Mexique, dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes. Ce programme phare s'appuiera sur les travaux accomplis précédemment dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes et renforcera les capacités des villes pour qu'elles puissent produire des données factuelles fiables et comparables, en recourant notamment à des technologies modernes telles que l'intelligence artificielle, le traitement des mégadonnées et la visualisation, en vue de circonscrire les difficultés, définir les stratégies à suivre pour amener des transformations et mesurer les impacts sociaux, économiques et environnementaux. L'objectif est de créer un outil de suivi mondial capable de collecter, synthétiser et interpréter des données sur les villes en vue de formuler des plans d'action. Cet outil servira en outre de plateforme où pourront s'articuler les efforts du système des Nations Unies pour suivre la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et faciliter l'établissement volontaire de rapports sur la mise en oeuvre locale.

75. Alors que 55 % de la population mondiale vit dans des villes et que ce nombre devrait passer à 60 % d'ici 2030, il importe d'améliorer le soutien aux mécanismes locaux de suivi des établissements humains afin de recueillir des données suffisantes, détaillées, documentées et harmonisées. Des données fiables sont en effet indispensables pour établir des bases de référence et des cibles pour les villes, pour aider les décideurs à hiérarchiser les mesures de développement prioritaires lorsque les ressources sont limitées, et pour mobiliser un financement.

3. Défi interne et réponse

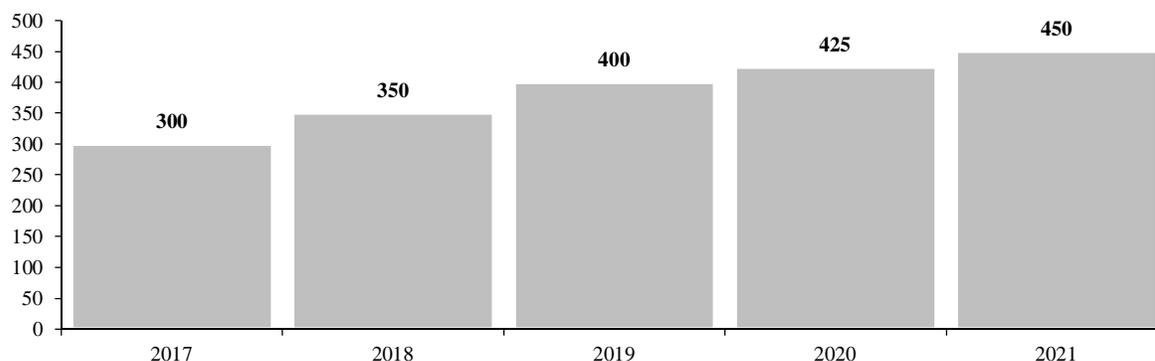
76. Le sous-programme était doté de mécanismes visant à faciliter le suivi et la communication de données nationales, mais pour satisfaire aux exigences du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable, il était nécessaire de revoir et aligner les méthodes et outils utilisés dans

le cadre du sous-programme pour assurer pleinement le suivi et la communication de données au niveau municipal. ONU-Habitat a dû élaborer très rapidement des cadres et instruments compatibles avec les objectifs de développement durable afin de capturer les données requises au niveau des villes et identifier des acteurs nationaux compétents. Le sous-programme s'appuiera sur les travaux précédemment entrepris dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes, garantissant ainsi que le cadre des indicateurs puisse pleinement capturer les trois dimensions du développement durable. ONU-Habitat fournira également des services de promotion ainsi qu'une formation pour que les villes puissent, dans le cadre du sous-programme, développer ou renforcer leurs capacités d'établir un lien entre les connaissances, les politiques, la planification et le financement et d'identifier des investissements cruciaux pour activer la réalisation des objectifs de développement durable localement.

4. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé ; mesure de la performance

77. Ces activités devraient permettre d'améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions en faisant de l'Initiative pour la prospérité des villes un cadre universel de surveillance doté d'indicateurs et de données comparables, d'assurer un transfert structuré des connaissances, d'associer des villes, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'analyser les politiques, en commençant par des activités d'apprentissage auxquelles participeraient un petit nombre de villes. La démonstration du cadre de suivi universel serait faite par un total de 450 villes, dont 75 grandes villes et villes secondaires de pays parmi les moins avancés et de pays à revenu faible ou moyen, qui s'en serviraient pour connecter les politiques reposant sur des données factuelles et les investissements axés sur l'impact et accélérer ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. Le sous-programme devrait porter le nombre de villes à 900 d'ici 2030.

Figure 4
Mesure de la performance : nombre de villes utilisant l'indicateur urbain et la plateforme desuivi du programme phare Villes ODD



D. Textes portant autorisation du sous-programme

78. La liste ci-dessous indique les résolutions ayant trait aux mandats d'ONU-Habitat couverts par le sous-programme 2.

1. Résolution de l'Assemblée générale

71/327 Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

2. Résolutions du Conseil d'administration

19/4 Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

24/3 Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale

3. Résolution de l'Assemblée générale d'ONU-Habitat

1/5 Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

E. Produits livrables

79. Le tableau 21 donne la liste de tous les produits livrables pour la période 2020–2021, qui ont contribué ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif du sous-programme 2, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 21

Sous-programme 2 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	37	24
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception des villes, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'extension et la conception des villes.	–	–	10	7
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines.	–	–	11	7
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleurs pratiques, centres d'excellence, partenariats entre universités, indices de la prospérité, technologies de pointe, et cadres juridiques et de gouvernance pour un développement durable, inclusif et innovant des villes et des régions.	–	–	16	10
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	–	–	74	39
4. Débats politiques, séminaires, ateliers et formations sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.	–	–	41	25
5. Formations et ateliers sur l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies de pointe, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.	–	–	21	13
6. Formations et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale.	–	–	12	1
Publications (nombre de publications)	–	–	2	3
7. Rapports nationaux sur les villes	–	–	1	2
8. Rapport sur les villes dans le monde	–	–	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	–	–	21	11
9. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.	–	–	7	6
10. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique locale, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures.	–	–	7	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
11. Documents techniques sur les technologies de pointe et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, et l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable.	–	–	7	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et promotions : services consultatifs et assistance technique aux États membres concernant les politiques nationales d'urbanisation, le développement territorial, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; et la réforme et l'application du droit urbain ; la passation de marchés communautaires ; et la prospérité des villes, y compris l'utilisation de l'outil proposé par l'Initiative pour la prospérité des villes ; et le suivi lié aux objectifs de développement durable.

Bases de données et documents techniques numérisés : base de données sur les politiques nationales d'urbanisation, recueil d'études de cas sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, base de données mondiale sur les municipalités ; système expert des meilleures pratiques de l'Initiative pour des villes prospères.

D. Produits de communication livrables

Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information :

www.urbanpolicyplatform.org ; contenus à l'intention des réseaux sociaux, brochures, dépliants et profils sur les politiques nationales d'urbanisation, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes ; les services de base, la mobilité et les espaces publics ; troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales ; premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales ; établissement de cadres ciblant l'association du secteur privé.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus accessibles à l'aide d'une application sur téléphone portable pour des consultations citoyennes au niveau national et municipal en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 11.

F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

80. Les tableaux 22 et 23 indiquent les ressources estimatives nécessaires pour le sous-programme 2.

Tableau 22

Ressources nécessaires pour le sous-programme 2, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement et catégorie</i>	<i>Ressources financières</i>			<i>Nombre de postes</i>	
	<i>2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 140,6	(1 305,1)	835,5	16	5
Autres dépenses de personnel	136,4	(29,6)	106,8	–	–
Total partiel	2 277,0	(1 334,7)	942,3	16	5
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 351,2	–	2 351,2	16	16
Autres dépenses de personnel	235,2	–	235,2	–	–
Total partiel	2 586,4	–	2 586,4	16	16
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	588,2	481,2	1 069,4	3	8
Autres dépenses de personnel	253,0	(85,6)	167,4	–	–
Total partiel	841,2	395,6	1 236,8	3	8

Source de financement et catégorie	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	14 338,9	(1 596,8)	12 742,1		
Total partiel	14 338,9	(1 596,8)	12 742,1	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	36 388,2	(4 778,1)	31 610,1	–	–
Total partiel	36 388,2	(4 778,1)	31 610,1	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	5 080,0	(823,9)	4 256,1	35	29
Autres dépenses de personnel	51 351,7	(6 490,1)	44 861,6	–	–
Total	56 431,7	(7 314,0)	49 117,7	35	29

Tableau 23

Répartition estimative des postes du sous-programme 2 par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Services généraux		Total
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Niveau local	Autres niveaux	
2020									
Fondation (contributions à des fins générales)	2	4	2	2	–	10	6	–	16
Budget ordinaire	1	2	3	3	2	11	5	–	16
Appui au programme	–	2	–	–	–	2	1	–	3
2020 total	3	8	5	5	2	23	12	–	35
Variation : (diminution)/augmentation									
Fondation (contributions à des fins générales)	–	(4)	(1)	(1)	–	(6)	(5)	–	(11)
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	(1)	3	1	–	3	2	–	5
Variation nette	–	(5)	2	–	–	(3)	(3)	–	(6)
2021									
Fondation (contributions à des fins générales)	2	–	1	1	–	4	1	–	5
Budget ordinaire	1	2	3	3	2	11	5	–	16
Appui au programme	–	1	3	1	–	5	3	–	8
2021 total	3	3	7	5	2	20	9	–	29

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

VIII. Sous-programme 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

A. Objectif

81. L'objectif auquel le sous-programme 3 contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain :

- a) En réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air ;
- b) En encourageant une utilisation plus rationnelle des ressources et en protégeant les actifs écologiques ;
- c) En œuvrant pour une adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

B. Stratégie

82. Pour parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air, ONU-Habitat fournira à certains États membres une assistance sous forme de transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils de politique générale et engagements collégiaux dans les initiatives régionales visant à mener une action climatique durable pour les villes. Ces activités devraient renforcer les capacités des villes partenaires et des États membres, qui devraient ainsi être à même de planifier l'action climatique pour les villes, mobiliser les investissements nécessaires et suivre les progrès accomplis. Dans le passé, cette démarche a permis d'élaborer et de faire approuver des stratégies de développement à faibles émissions de carbone (Urban LEDES) pour des villes d'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Inde et de l'Indonésie, et de mettre en place des mesures d'atténuation des changements climatiques allant de solutions de mobilité durables à des projets d'exploitation des énergies renouvelables, en passant par les toitures et bâtiments publics écologiques. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 11 et 13.

83. Pour une utilisation plus rationnelle des ressources et pour protéger les actifs écologiques, ONU-Habitat entreprendra des activités de promotion, de transfert de connaissances, de partage des meilleures pratiques et d'appui en tant que de besoin, ainsi que d'apprentissage collégial des politiques et plans concernant l'environnement urbain. Le sous-programme promouvra des solutions inspirées de la nature pour l'action climatique, la protection et la restauration du milieu urbain et périurbain, et les espaces publics verts. Ces activités, complétées par les travaux sur la connectivité spatiale dans le cadre du sous-programme 2, devraient aboutir à une action climatique multidimensionnelle. Dans le passé, cette démarche a facilité l'adoption de politiques, règlements et arrêtés en faveur d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, et la mise en place de mécanismes de financement dans des pays tels que le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Ainsi, au Kenya, des principes de construction écologique ont été inclus dans la politique du logement et, au Rwanda, les nouvelles constructions doivent respecter des normes minimales d'efficacité énergétique. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

84. Pour une adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, ONU-Habitat offrira aux États membres, à certaines collectivités locales, à la société civile ainsi qu'à d'autres partenaires l'accès à un renforcement des capacités et à des conseils techniques, partagera les meilleures pratiques et promouvra un apprentissage collégial pour favoriser la coopération aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience. Il aidera également à la formulation de politiques et de législations, la planification et la conception des villes, et l'utilisation d'outils de gouvernance et de financement multiniveaux, dans le cadre de son programme phare « RISE-UP : Résilience climatique des citoyens pauvres » axé sur la mobilisation d'investissements pour renforcer la résilience des établissements urbains occupés par les citoyens pauvres et marginalisés. Le sous-programme appuiera, partout dans le monde, la mise en œuvre d'initiatives visant à créer un environnement propice aux investissements dans l'adaptation des infrastructures et des communautés urbaines aux changements climatiques, comme les plans nationaux d'adaptation, le Partenariat CDN (contributions déterminées au niveau national) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ces activités devraient permettre de mobiliser des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques au niveau des villes, parallèlement aux efforts menés dans le cadre du sous-programme 2 pour améliorer la gestion des finances publiques et augmenter les recettes locales, ce qui renforce la capacité des villes à attirer et à gérer des investissements plus importants. Dans le passé, cette démarche a notamment aidé les autorités locales des villes partenaires à mieux planifier l'adaptation au bénéfice de la population, comme en attestent les 189 évaluations de l'exposition aux changements climatiques entreprises au niveau local en République démocratique populaire lao, qui ont été suivies en décembre 2019 par l'établissement de 42 grands projets d'infrastructure distincts assortis de mesures d'adaptation aux changements climatiques. De plus, 60 autres projets d'infrastructures devraient être entrepris dans les deux prochaines années. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 9, 11 et 13.

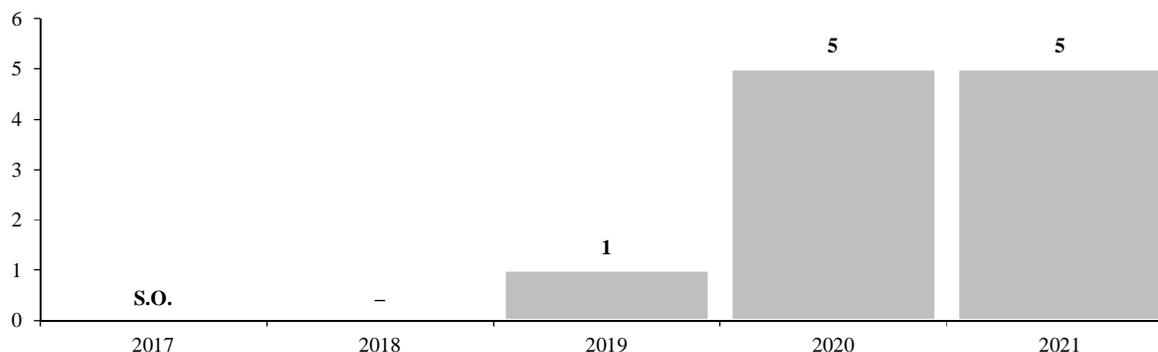
C. Résultats prévus pour 2021

1. Résultat 1 : Adaptation renforcée aux changements climatiques et autres chocs : Îles Salomon (résultat reporté de 2020)

85. ONU-Habitat poursuivra ses travaux relatifs à la vulnérabilité des zones urbaines aux effets des changements climatiques, conformément à son mandat, et aidera les villes à élaborer des stratégies et des plans d'action pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, ce qui devrait être démontré par la mesure de la performance pour 2021 présentée dans la figure 5. Pour 2020, une mesure de performance indirecte est indiquée pour refléter le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/251, a approuvé un descriptif de programme qui, au niveau des sous-programmes, ne recouvre que les objectifs approuvés.

Figure 5

Mesure de la performance : nombre d'établissements informels ayant mis en œuvre une action de résilience au niveau communautaire



Abréviation : s.o. = sans objet.

2. Résultat 2 : action climatique accélérée dans 16 villes et 8 pays du monde entier (nouveau résultat)

86. ONU-Habitat aide les villes et les collectivités locales à identifier leurs vulnérabilités face au climat et apporte son concours à la planification de l'action climatique dans des villes du monde entier. Au titre de ce soutien mondial, le sous-programme 3 apporte un appui technique dans le contexte du projet Urban-LEDS, en collaboration avec Les Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI), à 16 collectivités locales en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et en Indonésie, qui ont appris comment tenir compte des impacts climatiques et des secteurs consommateurs d'énergie dans la prise de décisions au niveau local. Comme le climat exige plus que des réponses localisées, le sous-programme aidera les gouvernements et les collectivités locales à saisir les opportunités de réagir face aux changements climatiques pour la réalisation du développement national et des objectifs pour le climat en fournissant des orientations normatives au sujet des contributions déterminées au niveau national (CDN), et pour que l'action climatique fasse partie des ambitions et engagements nationaux.

3. Défi interne et réponse

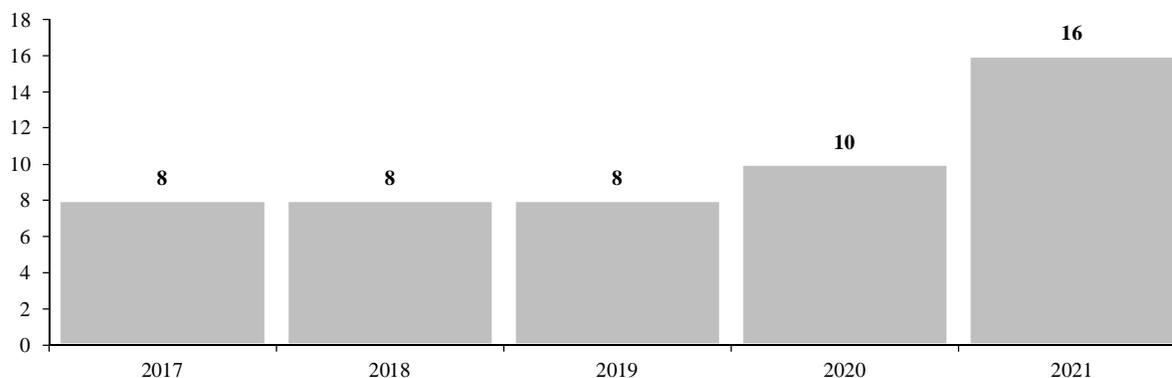
87. Le défi pour le sous-programme a été l'absence d'une stratégie pleinement intégrée pour prendre en compte tous les aspects de la planification de l'action climatique dans les villes. En réponse, le sous-programme élargira le soutien fourni à ce titre afin que l'appui aux infrastructures, à la planification et aux politiques réponde mieux aux besoins des partenaires à la recherche de solutions aux crises climatiques. En outre, ONU-Habitat nouera des alliances avec les partenaires du développement, les institutions de financement de l'action climatique, les entités chargées de la planification et des infrastructures et les acteurs non gouvernementaux, en vue de mobiliser des investissements à grande échelle pour l'adaptation et le renforcement de la résilience des villes dans les régions du monde les plus vulnérables, car actuellement 5 à 8 % seulement du financement de l'action climatique sont alloués à l'adaptation.

4. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé ; mesure de la performance

88. Les activités prévues devraient contribuer à renforcer l'action climatique et optimiser le milieu urbain grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité

de l'air, ce qui serait démontré par la mise en place effective de cadres juridiques favorables à des stratégies de développement à faibles émissions de carbone et permettant la préparation de projets bancables visant la mise en place d'infrastructures d'adaptation résilientes dans 16 villes du monde entier. Ces 16 villes dépasseront les objectifs nationaux de réduction des émissions fixés dans l'Accord de Paris. Elles rejoindront une alliance mondiale de villes déterminées à faire face aux changements climatiques et franchiront les quatre étapes du processus de planification de l'action climatique conformément aux normes internationales : une étude de vulnérabilité, un inventaire des gaz à effet de serre, l'établissement d'un plan d'action climatique, et la communication de rapports annuels sur les progrès réalisés.

Figure 6
Mesure de la performance : nombre de villes appliquant des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions de carbone avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



D. Textes portant autorisation du sous-programme

89. La liste ci-dessous indique les résolutions relatives aux mandats d'ONU-Habitat couverts par le sous-programme 3.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
72/277	Vers un Pacte mondial pour l'environnement
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/233	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
73/234	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
74/218	Réduction des risques de catastrophe
74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

2. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
22/3	Villes et changements climatiques

E. Produits livrables

90. Le tableau 24 donne la liste des produits livrables pour la période 2020–2021 qui ont contribué ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif du sous-programme 3, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 24

Sous-programme 3 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	28	15
1. Projets de démonstration sur l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faibles émissions de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques	–	–	4	2
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies pour l'atténuation des changements climatiques et l'accès à des services de base à faibles émissions de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques	–	–	2	1
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	–	–	10	6
4. Amélioration des politiques, instruments juridiques, plans et stratégies pour une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (par ex., télédétection) et de traitement des données	–	–	5	3
5. Projets de démonstration d'approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes	–	–	4	1
6. Politiques, plans et stratégies nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la fourniture de services urbains, à assurer la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et efficacité énergétique	–	–	3	2
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	–	–	89	38
7. Séminaires, ateliers et formations visant à sensibiliser les partenaires et les groupes vulnérables (notamment dans les établissements informels) et à renforcer leurs capacités de planifier, gérer et agir pour l'atténuation des changements climatiques et la fourniture de services de base à faibles émissions de carbone	–	–	30	10
8. Séminaires, ateliers et formations visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat de planifier, gérer et agir pour une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	–	–	55	25
9. Formation aux dimensions climatiques et au suivi des objectifs de développement durable dans les zones urbaines	–	–	4	3
Publications (nombre de publications)	–	–	2	3
10. Publication sur l'atténuation des changements climatiques	–	–	1	1
11. Publication sur l'adaptation efficace des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés, ainsi que des infrastructures, aux changements climatiques	–	–	1	1
12. Publication sur l'amélioration des services urbains à faibles émissions de carbone et l'utilisation plus rationnelle	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
des ressources (notamment en mettant l'accent sur l'innovation technologique)				
Documents techniques (nombre de documents)	–	–	9	5
13. Série de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, comprenant des documents sectoriels	–	–	2	1
14. Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques	–	–	2	1
15. Série d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique et les services de base dans les établissements humains	–	–	2	1
16. Série de compilations ponctuelles de lignes directrices, plans, mécanismes de coordination et stratégies sur l'action climatique et les approches écosystémiques de l'adaptation	–	–	1	1
17. Série de documents techniques sur les services urbains améliorés à faibles émissions de carbone, les solutions de mobilité (électriques) et les infrastructures (y compris le suivi)	–	–	2	1
C. Produits techniques				
Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture aux États membres de conseils sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, améliorer la qualité de l'air et fournir des services urbains à faibles émissions de carbone, utiliser les ressources de manière plus rationnelle et protéger les actifs écologiques.				
D. Produits de communication				
Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.				
Relations extérieures et relations avec les médias : publication d'articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.				

F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

91. Les tableaux 25 et 26 indiquent le montant estimatif des ressources nécessaires pour le sous-programme 3.

Tableau 25

Sous-programme 3 : ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source et catégorie de fonds</i>	<i>Ressources financières</i>			<i>Nombre de postes</i>	
	<i>2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	3 356,5	(2 489,2)	867,3	23	8
Autres dépenses de personnel	140,7	(41,2)	99,5	–	–
Total partiel	3 497,2	(2 530,4)	966,8	23	8
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 051,9	–	2 051,9	14	14
Autres dépenses de personnel	235,2	–	235,2	–	–
Total partiel	2 287,1	–	2 287,1	14	14
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	989,2	19,7	1 008,9	4	7

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Autres dépenses de personnel	247,2	(144,2)	103,0	–	–
Total partiel	1 236,4	(124,5)	1 111,9	4	7
Fonds préaffectés de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	6 698,3	(1 590,1)	5 108,2	–	–
Total partiel	6 698,3	(1 590,1)	5 108,2	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	25 174,2	5 201,3	30 375,5	–	–
Total partiel	25 174,2	5 201,3	30 375,5	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	6 397,6	(2 469,5)	3 928,1	41	29
Autres dépenses de personnel	32 495,6	3 425,8	35 921,4	–	–
Total	38 893,2	956,3	39 849,5	41	29

Tableau 26

Répartition estimative des postes du sous-programme 3 par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur							Services généraux		Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	
2020										
Budget général de la Fondation	1	3	6	4	1	1	16	7	–	23
Budget ordinaire	–	–	2	4	4	1	11	3	–	14
Appui au programme	–	–	2	–	1	–	3	1	–	4
2020 total	1	3	10	8	6	2	30	11	–	41
Variation : (diminution)/augmentation										
Budget général de la Fondation	(1)	(2)	(6)	(3)	(1)	(1)	(14)	(1)	–	(15)
Appui au programme	–	–	(1)	2	1	–	2	1	–	3
Variation nette	(1)	(2)	(7)	(1)	–	(1)	(12)	–	–	(12)
2021										
Budget général de la Fondation	–	1	–	1	–	–	2	6	–	8
Budget ordinaire	–	–	2	4	4	1	11	3	–	14
Appui au programme	–	–	1	2	2	–	5	2	–	7
2021 total	–	1	3	7	6	1	18	11	–	29

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

IX. Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines

A. Objectif

92. Le sous-programme 4 contribue à l'objectif d'une amélioration de la prévention et de la gestion des crises urbaines, moyennant :

- a) Une meilleure insertion sociale et des communautés inclusives ;
- b) Une amélioration des conditions de vie et de l'intégration des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ;
- c) Un renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

B. Stratégie

93. Pour contribuer à l'amélioration de l'insertion sociale et à la création de communautés inclusives, ONU-Habitat aidera un petit nombre d'États membres à mener des stratégies et des actions visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics en mettant en place, au niveau national, des programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs visant à gérer les crises touchant les membres des communautés, en particulier les plus vulnérables, ainsi que des modes d'administration des terres adaptés au contexte afin de garantir la sécurité d'occupation pour tous dans les zones touchées par une crise. Le sous-programme aidera également les États membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, concrètes et durables telles que l'approche dite « processus populaire », un processus de planification et de gestion communautaires favorisant l'intégration sociale, la participation de tous et la transition vers le développement durable, conformément aux principes « reconstruire en mieux » et « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Ces principes, établis après le tsunami qui a frappé l'Asie en 2004, ont pour but d'intégrer la prévention des conflits et l'instauration de la paix dans les activités de relèvement urbain. La mise en œuvre à grande échelle du « processus populaire » pour la reconstruction communautaire devrait se traduire par une augmentation de la proportion de la population dans les communautés touchées par une crise qui prend part aux décisions locales concernant les projets de reconstruction et par une meilleure inclusion sociale, un renforcement de la sécurité d'occupation et un plus large accès à des logements convenables et à des services de base dans des situations de fragilité. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figure la mise en œuvre du « processus populaire » en Asie, en particulier en Afghanistan, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka, qui a bénéficié à plus de 500 000 personnes. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 9, 11 et 16. Ce domaine de résultats complète les efforts déployés dans le cadre du sous-programme 2 pour augmenter les recettes locales en améliorant la sécurité d'occupation et en veillant à ce que l'augmentation des recettes locales soit également gérée au niveau local de manière à renforcer l'intégration sociale et à créer des communautés inclusives.

94. Pour contribuer à l'amélioration du niveau de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, ONU-Habitat mettra à disposition des compétences en matière de gestion des crises urbaines et un soutien aux stratégies intégrées de développement urbain répondant aux besoins des communautés d'accueil comme des personnes déplacées, afin de surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. ONU-Habitat mettra aussi à disposition des compétences concernant la planification des camps en tant que futures extensions urbaines, dans le contexte des crises prioritaires, en y incluant des normes d'urbanisme « adéquates » ainsi que des modalités d'occupation adaptées à la transformation éventuelle des camps en quartiers urbains. Cette initiative devrait se traduire par une augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les déplacés internes, les rapatriés et les communautés d'accueil accèdent progressivement à : a) la sécurité d'occupation ; b) des services essentiels et des services sociaux durables ; c) un logement convenable ; et d) la sûreté et la sécurité. Ces mesures auront également pour effet d'accroître la résilience de ces communautés, y compris leur résilience face aux changements climatiques. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figurent les travaux entrepris dans le cadre du Plan de développement socioéconomique intégré de Kalobeyei, dans le nord du Kenya, qui vise à assurer la construction d'abris et d'infrastructures durables. Il s'agit d'un projet pleinement intégré, où les réfugiés comme les communautés d'accueil (186 000 réfugiés et 320 000 habitants) bénéficieront de l'action conjuguée entre l'aide humanitaire et le développement. Les travaux menés par ONU-Habitat pour améliorer la connectivité spatiale et la productivité des villes le long du continuum urbain-rural aident à réduire les causes de l'exode rural et à tirer parti du potentiel

des petites et moyennes agglomérations pour subvenir aux besoins des populations déplacées tout en bénéficiant de leur présence. Ces travaux aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10 et 11.

95. Pour contribuer à renforcer la résilience du cadre bâti et des infrastructures, ONU-Habitat élaborera et mettra en œuvre des stratégies locales de réduction des risques et de résilience, fondées sur des données probantes et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à l'Accord de Paris. De plus, des cadres, outils et approches de relèvement spécifiques au milieu urbain seront élaborés et perfectionnés puis mis en œuvre localement en mobilisant les réseaux de parties prenantes urbaines, afin de compléter les travaux menés dans les pays par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne. Ces travaux devraient se traduire par une réduction des risques multidimensionnels, une protection accrue des plus vulnérables dans les pays prioritaires, qui sont souvent touchés de manière disproportionnée par les catastrophes, y compris celles liées au climat, et une amélioration de la résilience des villes. Parmi les résultats obtenus par le passé dans ces domaines figure l'adoption par les pays du principe « reconstruire en mieux » et de solutions durables (permanentes) dans les zones touchées par une crise. Ainsi, au Mozambique, le gouvernement a lancé un programme de construction d'écoles résilientes ; les écoles construites dans le cadre de ce programme ont été les seules à résister à l'impact du cyclone Idai en 2019, le pire cyclone à avoir frappé le Mozambique depuis plus de cent ans. Ces travaux aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11, 13 et 16.

C. Résultats prévus pour 2021

1. Résultat 1 : réhabilitation et remise en état d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq) (résultat reporté de l'année 2020)

96. Au titre de ce sous-programme, ONU-Habitat poursuivra ses travaux sur les risques urbains et les réponses aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine en milieu urbain, conformément à son mandat, et soutiendra les initiatives visant à promouvoir un relèvement inclusif, intégré et durable à long terme pour la réhabilitation des villes touchées par une crise, ce qui devrait être démontré par les résultats obtenus en 2021, comme indiqué au tableau 27. Pour 2020, une mesure de performance indirecte est indiquée pour refléter le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/251, a approuvé un descriptif de programme qui, au niveau des sous-programmes, ne recouvre que les objectifs approuvés.

Tableau 27

Résultats obtenus : réhabilitation et remise en état d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq)

2017	2018	2019	2020	2021
S.O.	Absence d'un mécanisme de coordination nationale pour la reconstruction de la ville de Mossoul qui guiderait les travaux de relèvement et de remise en état, notamment la réponse largement humanitaire visant à reloger des rapatriés dans 600 maisons restaurées.	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de la ville de Mossoul afin de guider les travaux de relèvement et de remise en état. Restauration des maisons endommagées et construction simultanée de nouvelles maisons.	Pleine utilisation du mécanisme de coordination nationale pour la reconstruction de la ville de Mossoul afin de guider les travaux de relèvement et de remise en état et de confronter de façon concertée et intégrée les défis posés par la réponse humanitaire, le développement à long terme et l'instauration de la paix à Mossoul de façon concertée et intégrée. Les rapatriés auront un meilleur accès aux services de base et à des logements d'un coût abordable garantissant la sécurité d'occupation.	Amélioration de l'accès à un logement convenable et à des services de base pour les réfugiés et les membres vulnérables de la communauté. Les défis posés par le développement à long terme et l'instauration de la paix sont relevés grâce à des mesures telles que la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété, et la facilitation de la médiation pour résoudre les différends entre membres de la communauté.

Abréviation : S.O. = sans objet.

2. **Résultat 2 : des villes inclusives – renforcer les effets positifs de la migration urbaine (nouveau résultat)**

97. ONU-Habitat mène des travaux dans de multiples régions pour aider les États membres qui sont confrontés à des problèmes majeurs causés par les migrations. Les réfugiés et les déplacés internes sont de plus en plus nombreux à migrer vers les villes, posant des défis qui comptent parmi les plus complexes auxquels doivent faire face les dirigeants aux niveaux national et urbain, alors que ce large afflux de population surcharge les systèmes urbains et affecte la fourniture de services et la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance. Les travaux menés en milieu urbain au titre de ce sous-programme resserrent les liens entre les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement tandis qu'ONU-Habitat s'efforce, en s'appuyant sur son approche par zone, d'améliorer la vie de tous – réfugiés urbains, migrants et déplacés internes – ainsi que la situation des communautés d'accueil affectées par ces déplacements. Les travaux menés au titre du sous-programme dans les contextes de crise urbaine vont de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain), servant de base concrète à la prise de décisions, et des recommandations de politique générale au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets. Dans des pays tels que l'Iraq, le Liban et la Somalie, les plans directeurs et les projets de régénération (y compris les extensions urbaines planifiées et la rénovation des quartiers mal desservis, souvent habités par les citoyens pauvres et autres groupes vulnérables) ont renforcé la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil, car la rénovation par zone relève le niveau de vie de toutes les communautés.

98. Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », lancé en 2020, s'appuiera sur l'expérience d'ONU-Habitat décrite ci-dessus. Il a été conçu pour aider les États membres et les villes affectées par d'importants déplacements de populations à l'origine d'une crise urbaine à sortir de la crise, et aussi pour servir de modèle à la prévention des crises. Ce programme phare renforcera les liens entre les cadres mondiaux que sont les objectifs de développement durable ; le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; le Pacte mondial pour les réfugiés et le Nouveau Programme pour les villes ; et il aidera les pays à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 10 et 11.

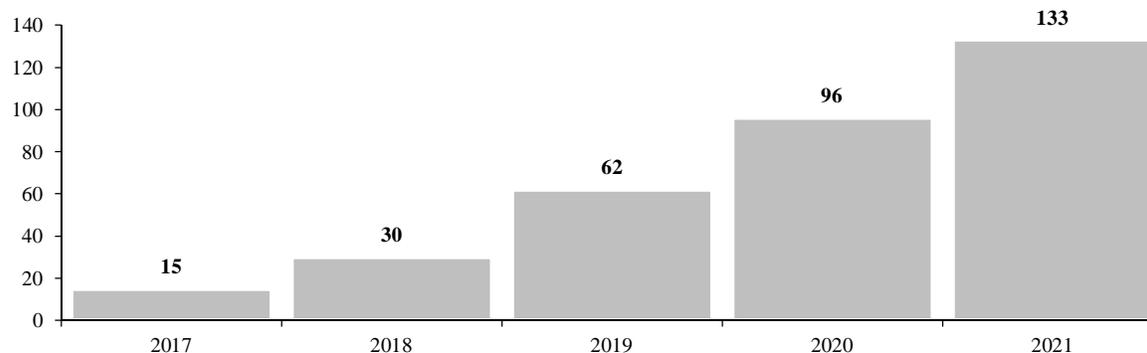
3. **Défi interne et réponse**

99. Le défi à relever au titre du sous-programme a été de mettre au point des outils et des approches participatives tenant compte des besoins de tous : migrants, réfugiés, déplacés internes et communautés d'accueil en milieu urbain. Dans les zones urbaines, les migrants, les réfugiés et les déplacés internes résident (souvent sans être officiellement enregistrés) aux côtés de groupes vulnérables dans le milieu d'accueil. Il est donc difficile pour le sous-programme de se concentrer uniquement sur les migrants, les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés ou les demandeurs d'asile, car cela ne ferait qu'accroître les tensions entre ces groupes et les communautés vulnérables vivant dans la même zone. C'est pourquoi le sous-programme sera axé sur une approche par zone reposant sur la participation et l'inclusion de tous et visant à améliorer le cadre urbain pour l'ensemble des citoyens (en mettant plus particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables) et à renforcer la cohésion sociale. En outre, le sous-programme aidera les gouvernements et les autorités infranationales à planifier les changements démographiques en révisant les plans spatiaux régionaux et en élaborant de nouveaux plans au besoin.

4. **Progrès escomptés dans la réalisation des objectifs et mesure des résultats**

100. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme 4 devraient contribuer à améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines en favorisant l'intégration sociale, la cohésion communautaire et le relèvement du niveau de vie, ainsi que l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés et des rapatriés, et en renforçant la résilience du cadre bâti et des infrastructures. En 2021, ceci sera attesté par l'application, par 133 villes en situation de crise, de méthodes de planification participative telles que le profilage urbain (processus collaboratif de collecte et d'analyse des données sur l'état d'une zone urbaine et de ses quartiers) afin de collecter des données spatiales qui donneront lieu à des consultations aboutissant à des recommandations à mettre en œuvre.

Figure 7
Résultats obtenus : nombre total de villes appliquant des méthodes de planification participative



D. Textes portant autorisation du sous-programme

101. La liste ci-dessous indique les résolutions relatives aux mandats d'ONU-Habitat couvertes par le sous-programme 4.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement
67/291	Assainissement pour tous
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030)
73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018–2028)
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

2. Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophe naturelle comme moyen de contribuer au développement urbain durable
26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

E. Produits livrables

102. Le tableau 28 énumère les produits livrables pour la période 2020–2021 qui devraient contribuer à la réalisation du sous-programme 4, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 28

Sous-programme 4 : produits livrables pour la période 2020–2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	28	18
1. Projets d'amélioration de l'intégration sociale et de la cohésion communautaire	–	–	10	7

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	–	–	10	5
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	–	–	8	6
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	–	–	42	31
4. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	–	–	16	12
5. Séminaires, ateliers et formations sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	–	–	13	8
6. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	–	–	13	11
Publications (nombre de publications)	–	–	2	2
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	–	–	1	1
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	–	–	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	–	–	9	6
9. Documents techniques sur l'amélioration de l'intégration sociale et de la cohésion communautaire	–	–	3	2
10. Documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	–	–	3	2
11. Documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	–	–	3	2

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture de conseils aux États membres sur l'atténuation et la gestion des crises, les questions de logement et le développement d'établissements inclusifs pour les rapatriés, et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces d'origines multiples.

D. Produits de communication

Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information : trois brochures et prospectus sur l'accès à un logement convenable, la sécurité d'occupation foncière et les services urbains de base ; prospectus et profils sur la prévention des crises urbaines, le renforcement de la résilience et le relèvement.

F. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

103. Les tableaux 29 et 30 indiquent le montant estimatif des ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme 4, par source de financement.

Tableau 29

Sous-programme 4 : ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source et catégorie de fonds</i>	<i>Ressources financières</i>			<i>Nombre de postes</i>	
	<i>2020</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	2 870,9	(2 015,7)	855,2	27	7
Autres dépenses de personnel	191,2	(19,0)	172,2	–	–
Total partiel	3 062,1	(2 034,7)	1 027,4	27	7
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 608,9	108,1	1 717,0	11	11
Autres dépenses de personnel	235,2	(1,0)	234,2	–	–
Total partiel	1 844,1	107,1	1 951,2	11	11

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	693,5	(35,2)	658,3	9	6
Autres dépenses de personnel	345,3	(235,5)	109,8	–	–
Total partiel	1 038,8	(270,7)	768,1	9	6
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	18 925,4	(12 406,1)	6 519,3	–	–
Total partiel	18 925,4	(12 406,1)	6 519,3	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	59 531,6	(8 576,9)	50 954,7	–	–
Total partiel	59 531,6	(8 576,9)	50 954,7	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	5 173,3	(1 942,8)	3 230,5	47	24
Autres dépenses de personnel	79 228,7	(21 238,5)	57 990,2	–	–
Total	84 402,0	(23 181,3)	61 220,7	47	24

Tableau 30

Répartition estimative des postes du sous-programme 4 par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur						Total	Services généraux		Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Niveau local	Autres niveaux	
2020										
Budget général de la Fondation	–	3	7	6	2	2	20	7	–	27
Budget ordinaire	–	–	1	2	3	1	7	4	–	11
Appui au programme	–	–	2	1	2	–	5	4	–	9
2020 total	–	3	10	9	7	3	32	15	–	47
Variation : (diminution)/augmentation										
Budget général de la Fondation	–	(2)	(6)	(5)	(2)	(2)	(17)	(3)	–	(20)
Appui au programme	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(3)	–	–	(3)
Variation nette	–	(2)	(7)	(6)	(3)	(2)	(20)	(3)	–	(23)
2021										
Budget général de la Fondation	–	1	1	1	–	–	3	4	–	7
Budget ordinaire	–	–	1	2	3	1	7	4	–	11
Appui au programme	–	–	1	–	1	–	2	4	–	6
2021 total	–	1	3	3	4	1	12	12	–	24

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

X. Direction exécutive et gestion

A. Objectif

104. L'objectif général de la direction exécutive et de la gestion est d'assurer et de garantir une mise en œuvre efficace et effective des mandats et du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2023, le respect des politiques et des procédures en vigueur à l'ONU, ainsi qu'une gestion transparente et éthique de l'organisation.

B. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

105. Les tableaux 31 et 32 indiquent les ressources financières et humaines nécessaires pour la direction exécutive et la gestion, par source de financement.

Tableau 31

Ressources nécessaires à la direction exécutive et à la gestion par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	2 625,3	(94,9)	2 530,4	21	15
Autres dépenses de personnel	230,7	9,1	239,8	–	–
Total partiel	2 856,0	(85,8)	2 770,2	21	15
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 435,6	(109,2)	1 326,4	7	7
Autres dépenses de personnel	336,8	–	336,8	–	–
Total partiel	1 772,4	(109,2)	1 663,2	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	256,0	364,8	620,8	3	6
Autres dépenses de personnel	457,1	(324,7)	132,4	–	–
Total partiel	713,1	40,1	753,2	3	6
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 316,9	160,7	4 477,6	31	28
Autres dépenses de personnel	1 024,6	(315,6)	709,0	–	–
Total	5 341,5	(154,9)	5 186,6	31	28

Tableau 32

Répartition estimative des postes pour la direction exécutive et la gestion par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	Total général
2020												
Budget général de la Fondation	–	1	2	–	5	3	3	1	15	6	–	21
Budget ordinaire	1	–	–	1	2	–	–	–	4	3	–	7
Appui au programme	–	–	–	–	1	–	–	–	1	2	–	3
2020 total	1	1	2	1	8	3	3	1	20	11	–	31

Variation : (diminution)/augmentation												
Budget général de la Fondation	-	-	(1)	1	(3)	1	(2)	-	(4)	(2)	-	(6)
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	2	-
Appui au programme	-	-	-	-	(1)	1	1	-	1	2	-	3
Variation nette	-	-	(1)	1	(4)	2	(1)	-	(3)	(2)	2	(3)
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget général de la Fondation	-	1	1	1	2	4	1	1	11	4	-	15
Budget ordinaire	1	-	-	1	2	-	-	-	4	1	2	7
Appui au programme	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6
2021 total	1	1	1	2	4	5	2	1	17	9	2	28

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

XI. Organes directeurs

A. Objectif

106. Après la transformation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/206, de la Commission sur les établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, ONU-Habitat a été administré par un Conseil d'administration de 58 membres de janvier 2002 à décembre 2018. Le Conseil d'administration faisait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, donnait des orientations de politique générale, et assurait la direction et la supervision d'ONU-Habitat. Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a également transformé le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration ont été définis dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat adopté à la Conférence Habitat II.

107. En application de la résolution 72/226 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2017, le Président du Comité des représentants permanents a établi à Nairobi un groupe de travail à composition non limitée chargé d'envisager des options possibles pour aider les États membres à exercer un meilleur contrôle sur ONU-Habitat, et de préparer des conclusions et recommandations que l'Assemblée générale examinerait à sa soixante-treizième session. Dans ses conclusions et recommandations, le groupe de travail préconisait une structure de gouvernance à trois niveaux : une assemblée universelle, un conseil exécutif représentatif et un comité des représentants permanents à composition universelle. Cette structure a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2018.

108. Par sa résolution 73/239, l'Assemblée générale a dissous le Conseil d'administration en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et l'a remplacé par l'Assemblée d'ONU-Habitat. L'Assemblée d'ONU-Habitat, qui est un organe à composition universelle, se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours pour approuver le plan stratégique quadriennal d'ONU-Habitat. L'Assemblée générale a également établi un Conseil exécutif composé de 36 membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif est chargé de renforcer le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et d'améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée d'ONU-Habitat et il est également chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail et budget annuel. Le Conseil exécutif doit en outre examiner les règles et règlements financiers ainsi que les questions liées à la gestion du Programme.

109. Le Comité des représentants permanents se réunit à Nairobi deux fois tous les quatre ans : une fois avant la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, pour préparer la session, et une deuxième fois pour une réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours.

B. Ressources financières et humaines nécessaires pour le sous-programme

110. Les tableaux 33 et 34 indiquent les ressources financières et humaines nécessaires pour les organes directeurs, par source de financement.

Tableau 33
Ressources nécessaires pour les organes directeurs par source de financement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	406,9	(259,4)	147,5	1	1
Autres dépenses de personnel	32,2	649,5	681,7	–	–
Total partiel	439,1	390,1	829,2	1	1
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	554,4	1,1	555,5	5	5
Autres dépenses de personnel	41,1	–	41,1	–	–
Total partiel	595,5	1,1	596,6	5	5
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	53,2	(53,2)	–	–	–
Autres dépenses de personnel	58,4	616,6	675,0	–	–
Total partiel	111,6	563,4	675,0	–	–
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	800,0	(800,0)	–	–	–
Total partiel	800,0	(800,0)	–	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	1 014,5	(311,5)	703,0	6	6
Autres dépenses de personnel	931,7	466,1	1 397,8	–	–
Total	1 946,2	154,6	2 100,8	6	6

Tableau 34
Répartition estimative des postes pour les organes directeurs par source de financement

	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur				Services généraux		Total général
	D-1	P-4	P-3	Total	Niveau local	Autres nveaux	
2020							
Budget général de la Fondation	–	1	–	1	–	–	1
Budget ordinaire	1	–	1	2	3	–	5
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	–
2020 total	1	1	1	3	3	–	6
Variation : (diminution)/augmentation							
Budget général de la Fondation	–	(1)	1	–	–	–	–
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Services généraux</i>		
	<i>D-1</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres nveaux</i>	<i>Total général</i>
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	1	–	–	–	–
2021							
Budget général de Fondation	–	–	1	1	–	–	1
Budget ordinaire	1	–	1	2	3	–	5
Appui au programme	–	–	–	–	–	–	–
2021 total	1	–	2	3	3	–	6

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

XII. Appui au programme

A. Objectif

111. Dans l'exercice de ses fonctions d'appui au programme, le Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité fournit un soutien opérationnel efficace et assure la supervision et la conformité du programme, comme expliqué dans les paragraphes qui suivent.

a) **Finances** : assurer l'attribution efficace, rationnelle et transparente des ressources financières et humaines et d'autres actifs d'ONU-Habitat conformément aux priorités stratégiques et opérationnelles de l'organisation ; promouvoir une gestion financière transparente, une communication efficace des rapports, l'application du principe de responsabilité et une gestion financière saine, notamment en établissant des indicateurs de performance clés et des paramètres de référence permettant d'assurer le suivi des contributions et des accords de mise en œuvre, en veillant à ce que des mesures anti-corruption soient incluses dans ces accords ; revoir les procédures financières et assurer une formation pour que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) soient comprises et appliquées de manière uniforme et que le progiciel de gestion intégrée Umoja soit correctement utilisé ; coordonner et gérer les fonctions administratives afférentes aux projets à l'échelle de l'organisation de manière que les projets bénéficient tous d'un soutien constant et efficace s'agissant des besoins financiers et programmatiques ; et surveiller la qualité de la prestation des services fournis par des tierces parties, notamment par l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin de s'assurer que les services fournis sont du niveau convenu et qu'ils sont d'un bon rapport coût-efficacité ;

b) **Ressources humaines** : formuler les besoins stratégiques d'ONU-Habitat en ressources humaines aux fins de la gestion des talents, de la prestation de services et du maintien de la culture de l'organisation, en tenant également compte des besoins en ressources humaines dans les régions et sur le terrain. Le Groupe des ressources humaines s'emploiera, de concert avec les services organiques, à définir les besoins de l'organisation en ressources humaines, depuis le recrutement jusqu'à la formation et au perfectionnement du personnel, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cela se fera par le renforcement des activités de planification afin de mettre les compétences requises à la disposition des services organiques en temps voulu. Le perfectionnement du personnel sera assuré au moyen de programmes de formation efficaces portant sur les domaines d'activité du programme, les compétences en matière d'encadrement et de gestion et l'éthique professionnelle. ONU-Habitat continuera de s'employer de manière interactive à améliorer les relations de travail et la motivation du personnel, à donner des conseils sur les perspectives de carrière et à prévenir les conflits sur les lieux de travail, notamment en gérant les comportements interdits (harcèlement, abus de pouvoir, harcèlement sexuel, exploitation et atteintes sexuelles). Le Groupe des ressources humaines travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de pourvoir aux besoins d'ONU-Habitat en matière de ressources humaines en soutenant l'application pratique de l'administration des droits à prestations, de l'acquisition de ressources humaines et du bien-être du personnel ;

c) **Audits** : faciliter les audits internes et externes ; assurer un suivi et une application effectifs de toutes les recommandations découlant des audits ; promouvoir et appliquer des systèmes et

pratiques fiables en matière de gestion des risques en vue d'améliorer la performance et la responsabilité globales de l'organisation ; élaborer, actualiser et simplifier les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité essentiels, en particulier si les travaux sont entravés par des lourdeurs administratives ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer continuellement l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre de responsabilisation ; améliorer les flux de travail et automatiser les processus ; et améliorer les systèmes de contrôle ;

d) **Capacités du personnel** : renforcer les capacités du personnel grâce à une formation adéquate en matière d'éthique professionnelle afin d'améliorer le sens des responsabilités et la performance chez les membres du personnel ; suivre la performance de manière à améliorer la qualité des services fournis et, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, faciliter cette évolution ;

e) **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : améliorer la stratégie, le plan d'action et la gouvernance concernant les infrastructures nécessaires en matière de TIC pour veiller à ce que les solutions choisies appuient les besoins stratégiques et opérationnels de l'organisation ; mettre à niveau les infrastructures dans les bureaux délocalisés pour leur faciliter l'accès à des applications essentielles à l'exécution de leur mandat telles que le logiciel de gestion intégrée Umoja et le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité ; et déployer et améliorer les applications actuelles, notamment dans les domaines de l'intelligence économique et de la gestion des connaissances ;

f) **Procédures opérationnelles standard** : élaborer, actualiser et simplifier les politiques et procédures dans les domaines d'activité essentiels ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer continuellement l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre de responsabilisation ; améliorer l'ordonnancement des tâches et automatiser les processus ; améliorer les systèmes de contrôle ; développer les capacités du personnel grâce à une formation adéquate à la gestion axée sur les résultats et aux compétences en matière d'encadrement et de gestion, dont une formation en matière d'éthique professionnelle visant à améliorer le sens des responsabilités et la performance chez les membres du personnel.

B. Ressources financières et humaines nécessaires pour l'appui au programme

112. Les tableaux 35 et 36 indiquent les ressources financières et humaines nécessaires pour l'appui au programme, par source de financement.

Tableau 35

Ressources nécessaires pour l'appui au programme par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Budget général de la Fondation					
Dépenses de personnel (postes)	2 726,6	(945,5)	1 781,1	27	15
Autres dépenses de personnel	1 120,0	(735,7)	384,3	–	–
Total partiel	3 846,6	(1 681,2)	2 165,4	27	15
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 112,9	–	1 112,9	7	7
Autres dépenses de personnel	20,3	1,0	21,3	–	–
Total partiel	1 133,2	1,0	1 134,2	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	2 484,2	(341,8)	2 142,4	24	16
Autres dépenses de personnel	3 359,8	(1 352,9)	2 006,9	–	–
Total partiel	5 844,0	(1 694,7)	4 149,3	24	16

Source et catégorie de fonds	Ressources financières			Nombre de postes	
	2020	Ajustement	2021	2020	2021
Budget général de la Fondation					
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Total partiel	450,0	(450,0)	–	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	6 323,7	(1 287,3)	5 036,4	58	38
Autres dépenses de personnel	4 950,1	(2 537,6)	2 412,5	–	–
Total	11 273,8	(3 824,9)	7 448,9	58	38

Tableau 36

Répartition estimative des postes pour l'appui au programme par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice) et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Services généraux	Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Niveau local	
2020								
Budget général de la Fondation	1	2	1	10	–	14	13	27
Budget ordinaire	–	1	3	1	–	5	2	7
Appui au programme	–	–	–	12	–	12	12	24
2020 total	1	3	4	23	–	31	27	58
Variation : (diminution)/augmentation								
Budget général de la Fondation	–	(2)	–	(5)	–	(7)	(5)	(12)
Appui au programme	–	–	5	(7)	2	–	(8)	(8)
Variation nette	–	(2)	5	(12)	2	(7)	(13)	(20)
2021								
Budget général de la Fondation	1	–	1	5	–	7	8	15
Budget ordinaire	–	1	3	1	–	5	2	7
Appui au programme	–	–	5	5	2	12	4	16
2021 total	1	1	9	11	2	24	14	38

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

Annexe I

Performance du Programme en 2019¹

I. Sous-programme 1 : Législation, terres et gouvernance en milieu urbain

A. Objectif

1. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de favoriser un développement urbain durable et équitable en élaborant et en adoptant une loi d'habilitation, en facilitant l'accès aux ressources financières et en renforçant les systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation des services.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

2. Un résultat prévu pour 2019, à savoir « le renforcement de l'aptitude des partenaires locaux et des gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat à mener des programmes permettant d'améliorer la sécurité d'occupation pour tous, y compris les groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes et les populations autochtones », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme en atteste le fait que 16 gouvernements mettent en œuvre des programmes visant à améliorer la sécurité d'occupation pour tous, soit un résultat supérieur au résultat (12) prévu pour la période 2018–2019. Ces gouvernements ont utilisé les outils normatifs mis au point par ONU-Habitat pour mettre en place des mécanismes de gestion des différends fonciers favorisant la médiation pour le règlement de ce type de litige.

1. Résultats obtenus en 2019 : accès plus large et sûr à la terre pour tous les citoyens : le cas de l'Afghanistan

3. Au titre de ce sous-programme, un appui a été fourni aux administrations locales et nationales et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat afin d'améliorer la sécurité d'occupation pour tous, y compris les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes et les populations autochtones. En Afghanistan, le programme « Des villes pour tous », une initiative phare du programme d'urbanisation (2016–2025) élevée au rang de priorité nationale par le Gouvernement afghan, a été mis en œuvre au titre du sous-programme, en partenariat avec le Ministère du développement urbain et des terres, le Vice-Ministère des municipalités et la municipalité de Kaboul. Alignée sur le programme de réforme du secteur urbain du Gouvernement, cette initiative vise à améliorer la stabilité et stimuler le développement économique dans les villes afghanes en garantissant le droit à la terre et à la propriété foncière, en assurant la planification stratégique des villes, en améliorant la fourniture des services et en renforçant le contrat social entre les citoyens et l'État.

4. ONU-Habitat a fourni aux municipalités une expertise technique en matière de levés topographiques et d'enregistrement des propriétés foncières et immobilières, une composante du programme « Des villes pour tous ». Dans le cadre de ce programme, un levé de chaque propriété a été effectué de façon systématique et les données ainsi obtenues ont été stockées au niveau du district urbain (*nahia*) et centralisées dans une base de données municipales. Les données de la base de données immobilières ont été utilisées pour l'adressage des rues et la numérotation des maisons et ont permis à l'Administration foncière indépendante afghane d'enregistrer les propriétés immobilières et de délivrer des certificats d'occupation des terres afin d'améliorer la sécurité d'occupation et de lutter contre l'accaparement des terres. Ces activités sont essentielles pour améliorer la gestion et la sécurité urbaines et pour favoriser l'inclusion socioéconomique des citoyens.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

5. Les résultats obtenus en Afghanistan montrent comment le sous-programme a contribué à l'objectif fixé. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont facilité la garantie des droits fonciers et des droits de propriété des résidents des principales villes du pays, comme en atteste l'augmentation de 65 % du nombre de propriétés recensées et enregistrées dans la base nationale de

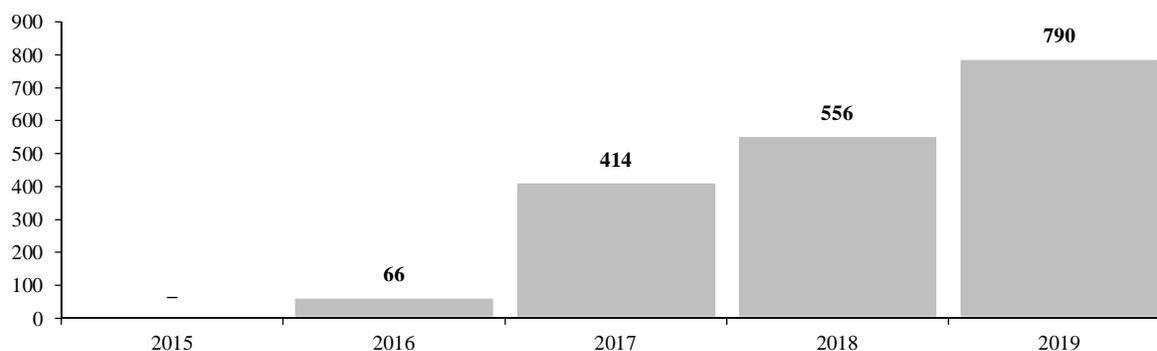
¹ Comme indiqué aux paragraphes 7 et 8 du projet de programme de travail et de budget pour 2021, celui-ci reflète un changement dans la structure du programme pour 2021. Une annexe distincte y a donc été ajoutée pour donner des informations sur la performance du programme en 2019 en suivant la structure du programme telle qu'établie pour 2019.

données sur les propriétés immobilières. Fin 2019, 790 000 propriétés avaient été recensées et enregistrées (491 000 à Kaboul et 299 000 dans 11 autres villes), apportant la sécurité d'occupation à plus de 6 millions d'Afghans. Le Ministère du développement urbain et des terres a également délivré 16 000 certificats d'occupation pour des propriétés éligibles, conférant un titre de propriété et le droit d'occupation aux bénéficiaires, y compris à des ménages habitant des établissements informels, et protégeant les droits des femmes en exigeant que les certificats délivrés portent les noms des deux époux pour les propriétés situées sur des terres appartenant à l'État avant le levé et l'enregistrement. Le certificat réclamait aux ménages le paiement de frais d'enregistrement (*safayi*) et d'autres redevances pour bénéficier des services municipaux. Les propriétés recensées en 2019 ont contribué à la réalisation des objectifs de développement durable 1.4 et 11.1 en assurant la sécurité d'occupation (c'est-à-dire en fournissant un titre légal attestant le droit d'occupation et protégeant de ce fait contre les expulsions forcées et arbitraires).

Figure A.1

Mesure de la performance : nombre total de propriétés recensées et enregistrées

(En milliers)

**C. Produits livrables**

6. Le tableau A.1 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 1, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.1

Sous-programme 1 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	9	–	–
1. Projets sur la législation urbaine	1	2	–	–
2. Projets sur la terre et les régimes fonciers	1	5	–	–
3. Projets pour des villes plus sûres	1	1	–	–
4. Projets sur la gouvernance locale	2	1	–	–
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	15	19	–	–
5. Formations sur la législation urbaine	4	4	–	–
6. Formations sur la terre et les régimes fonciers	4	10	–	–
7. Formations pour des villes plus sûres	4	4	–	–
8. Formations sur la gouvernance locale	3	1	–	–
Publications (nombre de publications)	5	2	–	–
9. Publications sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable	3	1	–	–
10. Rapports sur les contributions aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes	2	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
Documents techniques (nombre de documents)	4	8	–	–
11. Outils et lignes directrices sur la législation urbaine	–	1	–	–
12. Outils et lignes directrices sur la gouvernance locale	1	1	–	–
13. Lignes directrices pour des villes plus sûres	2	2	–	–
14. Outils et lignes directrices sur les régimes fonciers	1	4	–	–
C. Produits techniques				
Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture aux autorités locales, régionales et nationales de services consultatifs concernant l'élaboration d'instruments juridiques et de cadres politiques ; une gestion des terres et des régimes fonciers inclusifs ; la gouvernance, la sécurité et les politiques urbaines ; et le renforcement du Réseau mondial d'outils fonciers, du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies et du Réseau mondial de partenariats pour des villes plus sûres.				

II. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain

A. Objectif

7. L'objectif auquel le sous-programme contribue est l'amélioration des politiques, plans et aménagements urbains pour des villes plus denses, inclusives, mieux intégrées et connectées favorisant un développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

8. Un résultat prévu pour 2019, à savoir « l'adoption de politiques, plans et stratégies améliorés contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements par les villes partenaires et les administrations nationales et infranationales », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint. Ce résultat est attesté par le fait que 48 villes partenaires et administrations nationales et infranationales ont adopté et mis en œuvre des politiques, plans ou stratégies contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, dépassant l'objectif (45) fixé pour la période 2018–2019. Les villes partenaires et les administrations nationales, régionales et infranationales se sont appuyées sur des politiques et législations améliorées pour planifier un développement urbain durable et elles ont renforcé les capacités des institutions et des parties prenantes afin qu'elles puissent prendre part activement à un processus de planification participatif et inclusif.

1. Résultats obtenus en 2019 : élaboration d'un plan directeur pour le développement de la ville de Belmopan

9. La capitale du Belize, Belmopan, a dû faire face à d'importants défis en matière d'urbanisation, causés par la croissance démographique, les changements climatiques et le manque d'espaces publics, d'infrastructures et de structures urbaines. De plus, étant située dans une zone de climat de mousson tropical, la capitale, régulièrement frappée par des ouragans, avait d'urgence besoin d'un système efficace de drainage des eaux de pluie. La population (17 000 habitants) est éparpillée, sa densité actuelle étant de 13,3 habitants par hectare. Près de 44 % des terres municipales sont des terrains vagues, dont la mise en valeur est critique alors même que la ville s'étend jusqu'à atteindre la limite de sa frontière administrative.

10. En 2016, ONU-Habitat a entamé avec le conseil municipal de Belmopan l'établissement d'un plan de développement municipal et d'un plan d'aménagement urbain. Sous la direction du conseil, une série d'ateliers et de consultations publiques ont été organisées sur une période d'un an, réunissant des planificateurs et des représentants des institutions gouvernementales locales et nationales, du secteur privé, des groupes communautaires, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, pour dresser l'état des lieux et définir une vision claire pour l'avenir de Belmopan. Les recommandations issues des ateliers ont été revues et les plans modifiés en conséquence.

11. À partir de 2016, en collaboration avec des hydrologues de la compagnie Arcadis, une entreprise néerlandaise du secteur privé, et en concertation avec les parties prenantes locales, ONU-Habitat a proposé de définir, en utilisant une méthode de planification de la trame verte et bleue, un plan d'aménagement (ou plan-cadre) pour une ville intégrée et résiliente ainsi que des stratégies de

planification et d'aménagement propres à remédier aux problèmes identifiés dans le plan de développement municipal. Le plan d'aménagement recommandait des projets pilotes à court terme ainsi que des options de développement urbain à long terme inspirées de la vision décrite dans le plan de développement municipal. Le plan-cadre a été officiellement présenté au Forum urbain des Caraïbes en 2017. La coopération avec ONU-Habitat se poursuit dans le cadre du sous-programme, avec l'application et l'affinement de la méthode de planification rapide axée sur la planification des installations d'approvisionnement et d'élimination.

12. En 2019, ONU-Habitat a fait porter ses efforts sur la mobilisation de ressources afin d'identifier les ressources humaines et financières nécessaires pour : a) faire avancer l'élaboration d'un plan structurel intégré et d'un plan d'équipements collectifs ; b) effectuer des études de faisabilité pour les projets prioritaires ; et c) élaborer, en collaboration avec la Banque de développement des Caraïbes et le Fonds vert pour le climat, une proposition de projet bancable concernant Sainte-Lucie, Belize ou Saint Kitts-et-Nevis, qui permettrait d'améliorer la qualité de vie, de fournir des services à plus de 100 000 résidents et de favoriser l'inclusion sociale dans les Caraïbes ainsi que le développement de l'économie locale.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

13. Les résultats obtenus à Belmopan montrent comment le sous-programme a contribué à la réalisation de l'objectif fixé. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont conduit à l'élaboration d'un plan d'aménagement (ou plan-cadre) accompagné de stratégies visant à faire face aux problèmes actuels et prévisibles liés aux connections urbaines, ainsi qu'à la conception d'un réseau d'espaces publics et d'installations à usages mixtes, et à l'intégration d'infrastructures vertes dans le cadre bâti et les écosystèmes environnants. Cette démarche devrait permettre de faire face aux multiples défis posés par le développement durable et les changements climatiques et de promouvoir l'intégration sociale et la connectivité spatiale en ménageant des espaces publics.

Tableau A.2

Mesure de la performance : plan-cadre pour le développement de la ville de Belmopan

2015	2016	2017	2018	2019
ONU-Habitat est invité à travailler à Belmopan.	ONU-Habitat commence à travailler avec le conseil municipal de la ville de Belmopan en vue d'élaborer un plan de développement municipal et d'établir un plan d'aménagement pour la ville.	Des ateliers et des consultations sont organisés. Les recommandations faites et les observations formulées par les participants sont examinées et les plans sont modifiés en conséquence. Le plan-cadre est présenté au Forum urbain des Caraïbes.	La mise en œuvre du plan-cadre pour Belmopan commence.	La planification détaillée des infrastructures commence à Belmopan dans le contexte de la mise en œuvre du plan-cadre, et comprend : a) l'élaboration d'un plan structurel intégré et d'un plan d'équipements collectifs ; b) la réalisation d'études de faisabilité pour les projets prioritaires ; et c) une proposition de projet bancable.

C. Produits livrables

14. Le tableau A.3 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 2, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.3

Sous-programme 2 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	35	–	–
1. Projets sur l'élaboration de politiques nationales d'urbanisation et de plans d'aménagement du territoire,	3	10	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
la planification et l'aménagement du milieu urbain au niveau national et dans les pays partenaires de toutes les régions				
2. Projets visant la mise en œuvre de plans régionaux et métropolitains tenant compte du continuum urbain-rural, des <i>lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale</i> , et de l'économie verte	4	8	–	–
3. Projets d'initiatives en matière d'espaces publics au niveau national et dans les villes	3	3	–	–
4. Projets de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain à l'appui de la planification, de l'extension et de l'aménagement des villes et de l'approche à trois volets	3	9	–	–
5. Projets sur le renforcement des processus de planification de l'action climatique ou des plans basés sur les écosystèmes au niveau des villes	2	5	–	–
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	87	138	–	–
6. Ateliers et formations sur les politiques nationales d'urbanisation et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et sur le développement régional et métropolitain, le continuum urbain-rural et les <i>Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale</i>	13	23	–	–
7. Ateliers sur la manière d'aborder les questions émergentes en matière de planification urbaine et les questions de planification relevant spécifiquement du Nouveau Programme pour les villes, à la lumière des enseignements tirés de l'expérience	25	43	–	–
8. Formations sur les politiques nationales d'urbanisation, la planification des zones métropolitaines, le continuum urbain-rural, la planification des interventions et les <i>Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale</i>	28	30	–	–
9. Formations sur les politiques en matière d'espaces publics et les méthodes de planification	15	22	–	–
10. Formations, séminaires et ateliers sur la planification de l'action climatique au niveau des villes	6	20	–	–
Publications (nombre de publications)	6	12	–	–
11. Publications sur les bonnes pratiques et les expériences aux niveaux national, régional, métropolitain et mondial concernant les politiques d'urbanisation et les cadres spatiaux urbains/le continuum urbain-rural, la connectivité des paysages ; et les <i>Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale</i>	1	4	–	–
12. Guide pratique fondé sur des données probantes concernant les approches en matière d'espaces publics à l'échelle de la ville	1	1	–	–
13. Publication sur les bonnes pratiques et l'expérience de la planification, de l'extension et de l'aménagement des villes	1	1	–	–
14. Guide pratique fondé sur des données probantes concernant les villes et les changements climatiques	1	1	–	–
15. Publications sur les changements climatiques, la qualité de l'air, les transports et la résilience	2	5	–	–
Documents techniques (nombre de documents)	4	10	–	–
16. Études de cas, profils, boîtes à outils et guides à l'appui des travaux sur les politiques nationales d'urbanisation, le développement régional et métropolitain, la connectivité des paysages et le continuum urbain-rural	2	6	–	–
17. Série de directives sur la planification et l'aménagement du milieu urbain pour le Nouveau Programme pour les villes, mettant l'accent sur la planification des extensions urbaines, le comblement des espaces non construits, les villes	1	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
nouvelles et de taille moyenne, et la santé des réfugiés et des déplacés				
18. Documents techniques sur les changements climatiques, la résilience et l'aide à la décision en matière de gestion de la qualité de l'air, accompagnés d'une boîte à outils pour le renforcement des capacités	1	3	–	–
C. Produits techniques				
Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture de services consultatifs aux administrations nationales et infranationales en matière de concertation et de dialogue sur les politiques urbaines, le continuum urbain-rural et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, les espaces publics, les laboratoires d'aménagement urbain, les extensions urbaines planifiées, le comblement des espaces non construits, les changements climatiques et la réduction des émissions urbaines ; les conférences internationales ou régionales sur les politiques nationales d'urbanisation ; et la conférence scientifique internationale sur les villes et les changements climatiques coorganisée avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).				

III. Sous-programme 3 : Économie urbaine et finances municipales

A. Objectif

15. L'objectif auquel le sous-programme contribue est l'amélioration des stratégies et politiques urbaines en faveur d'un développement économique inclusif, de moyens de subsistance durables et d'une optimisation des finances municipales.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

16. Le résultat prévu pour 2019, à savoir « le renforcement de la capacité des villes partenaires à mettre en œuvre des plans ou stratégies visant à améliorer les finances urbaines et municipales », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint, comme en atteste le fait que 48 villes ont adopté des plans ou stratégies pour améliorer les finances urbaines et municipales, dépassant l'objectif fixé (36) pour la période 2018–2019. Ces villes ont adopté les outils mis au point par ONU-Habitat pour diagnostiquer les problèmes posés par leurs propres systèmes de collecte de revenus et assigner un rang de priorité aux interventions nécessaires.

1. Résultats obtenus en 2019 : le comté de Kisumu (Kenya) a engagé en 2019 une réforme visant à augmenter les recettes municipales en s'appuyant sur une conception novatrice de la politique financière

17. Au cours des six dernières années, au titre de ce sous-programme ONU-Habitat a fourni un appui technique aux villes partenaires pour les aider à identifier les options possibles pour améliorer les finances municipales et financer l'expansion des villes en enregistrant les biens fonciers, en facturant les services et en collectant les taxes correspondantes, et en assurant la formation et le renforcement des capacités. En Afghanistan, grâce à la collecte des frais d'enregistrement (*safayi*), l'enregistrement des biens immobiliers a triplé au cours des trois dernières années. En Somalie, les recettes municipales ont augmenté de plus de 100 % en trois ans grâce à l'enregistrement des biens fonciers et à la création ou la modernisation des bureaux de recouvrement des impôts et taxes. Dans le comté de Kiambu (Kenya), les recettes ont doublé en trois ans grâce à l'apport d'un soutien politique, l'amélioration du système d'enregistrement des terres, la modernisation du système de recouvrement des impôts et taxes, et l'adoption et l'approbation de règles et règlements pertinents. Les enseignements tirés de ces expériences réussies ont incité ONU-Habitat à mettre au point, en 2019, un outil pour l'optimisation des recettes de sources propres, qui a été testé dans le comté de Kisumu (Kenya).

18. Le comté de Kisumu est l'un des 47 comtés créés en 2012 dans le cadre du processus de décentralisation mené au Kenya, qui s'est traduit par une délégation de pouvoirs en matière de prestation de services. Pour que le gouvernorat du comté de Kisumu puisse exercer ses nouvelles fonctions et répondre aux besoins d'une population croissante et largement agraire, le gouvernement lui a octroyé un financement en lui demandant de générer, à partir de là, ses propres recettes. Cependant, la génération de recettes locales stagne depuis la délégation de pouvoirs et la dépendance

du comté à l'égard des transferts intergouvernementaux s'est accrue, passant de 80 % en 2013 à 86 % en 2018.

19. Dans le cadre de l'appui technique qu'il apporte au gouvernorat du comté de Kisumu au titre du sous-programme, ONU-Habitat a réalisé une analyse des déficits financiers pour diagnostiquer les défaillances de la génération de revenus de sources propres. L'outil d'évaluation rapide des ressources propres utilisé pour effectuer cette analyse a mis en lumière des défaillances du système de recouvrement des impôts et taxes et une stratégie axée sur les sources de revenu les moins profitables. L'analyse a donné lieu à des recommandations sur la manière d'optimiser la génération de recettes à Kisumu, portant notamment sur le recouvrement effectif des impôts et taxes, la transparence et l'obligation redditionnelle.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

20. L'adoption des recommandations formulées à l'intention du gouvernorat du comté de Kisumu dans le cadre du projet pilote d'ONU-Habitat sur l'outil d'analyse rapide des ressources propres a montré comment le sous-programme a contribué à l'objectif fixé. Les recommandations faites ont contribué à une réforme de la gouvernance, y compris à la création d'un sous-comité des revenus de sources propres, au sein duquel ONU-Habitat a une fonction consultative. ONU-Habitat peut désormais travailler en étroite collaboration avec le gouvernorat du comté à l'application des recommandations faites et mettre en place un système plus équitable et plus efficace de génération de revenus de sources propres.

Tableau A.4

Mesure de la performance : réformes menées en 2019 dans le comté de Kisumu (Kenya) pour augmenter les recettes municipales grâce à une conception novatrice de la politique financière

2015	2016	2017	2018	2019
S.O.	Un programme sur les finances municipales est mis en place en Afghanistan, au Kenya et en Somalie.	Le programme sur les finances municipales se poursuit avec une compilation des leçons apprises. Le besoin d'optimiser la génération de revenus de sources propres au niveau local a été mis en évidence.	L'outil d'évaluation rapide des ressources propres pour l'optimisation des revenus de sources propres au niveau local est mis au point.	L'outil est testé dans le comté de Kisumu, aboutissant à des recommandations à l'intention du gouvernorat sur la manière d'optimiser les revenus de sources propres. Le gouvernorat du comté modifie en profondeur son département des recettes fiscales et crée un sous-comité des revenus de sources propres.

Abréviation : S.O. = sans objet.

C. Produits livrables

21. Le tableau A.5 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 3, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.5

Sous-programme 3 : produits livrables en 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	13	–	–
1. Projets sur le développement de l'économie locale	2	2	–	–
2. Projets sur les finances urbaines et municipales	5	5	–	–
3. Projets sur les jeunes et les moyens de subsistance	4	6	–	–
Séminaires, ateliers et formation (nombre de jours)	18	25	–	–
4. Formations sur le développement économique local	6	6	–	–
5. Formations sur les finances urbaines et municipales	3	4	–	–
6. Formations sur les jeunes et les moyens de subsistance	9	15	–	–
Publications (nombre de publications)	6	15	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
7. Publications sur le développement économique local	1	3	–	–
8. Publications sur les finances urbaines et municipales	3	8	–	–
9. Publications sur les jeunes et les moyens de subsistance	2	4		
Documents techniques (nombre de documents)	2	4	–	–
10. Méthodologie d'identification des pôles économiques compétitifs pour la promotion du développement économique local dans les villes des pays en développement	–	2	–	–
11. Lignes directrices sur la quantification de la base d'actifs des administrations locales dans les pays en développement	2	2	–	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture de services consultatifs aux autorités locales sur la promotion du développement économique local en se fondant sur une analyse des chaînes de valeur et d'approvisionnement et en s'appuyant sur les pôles économiques ; réalisation d'évaluations rapides des revenus et suggestion de plans et/ou de stratégies pour améliorer la génération de recettes locales ; guide d'ONU-Habitat pour la création et l'accréditation de Centres de ressources à guichet unique pour la jeunesse ; extension du programme de centres pour la jeunesse en Somalie (à trois nouvelles villes) et au Rwanda (à trois nouvelles villes) et expansion du centre de jeunesse à Istanbul (Turquie) en tant que modèle mondial.

Bases de données et supports numériques : base de données mondiale sur les municipalités ; rapport mondial en ligne sur la compétitivité urbaine.

IV. Sous-programme 4 : Services urbains de base

A. Objectif

22. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un accès plus équitable aux services urbains de base et de relever le niveau de vie des citoyens pauvres.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

23. Un résultat prévu pour 2019, à savoir « de meilleures politiques et lignes directrices pour l'accès équitable à des services urbains de base mises en œuvre par les autorités locales, infranationales et nationales partenaires », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint. Ce résultat est attesté par la mise en place de cadres institutionnels et législatifs visant à rendre plus équitable l'accès à des services urbains de base et à faire appliquer les *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous* et les Lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous à 337 autorités locales, dépassant l'objectif fixé (195) pour la période 2018–2019. Les autorités locales ont établi des plans d'action pour l'accès à des énergies durables et la lutte contre les changements climatiques et en ont préconisé la mise en œuvre pour donner aux États membres de meilleurs moyens de se concentrer sur la gestion des services urbains de base.

1. Résultats obtenus en 2019 : couverture intégrale des services d'assainissement au Népal

24. Par l'intermédiaire du Fonds mondial pour l'assainissement, ONU-Habitat a apporté un appui technique au Gouvernement népalais dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin d'éliminer la pratique de la défécation à l'air libre en augmentant le nombre de personnes ayant accès à l'eau et à des installations sanitaires. Le Fonds mondial pour l'assainissement, qui est financé par le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et mis en œuvre par ONU-Habitat, s'efforce de changer les comportements des bénéficiaires dans les districts ciblés.

25. En 2011, le Gouvernement népalais a établi un plan directeur national d'assainissement et d'hygiène visant à mettre en place des mécanismes institutionnels et des systèmes appropriés pour accélérer la couverture sanitaire de manière planifiée, avec des architectes institutionnels du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et en y associant de multiples secteurs, du niveau national au niveau du village, tels que le développement local, la santé, l'éducation et l'émancipation des femmes. Par suite, la campagne visant à éliminer la pratique de la défécation à l'air libre a progressé dans tout le pays, sous la conduite des autorités locales et en partenariat avec tous les acteurs du secteur grâce à une approche de programmation commune.

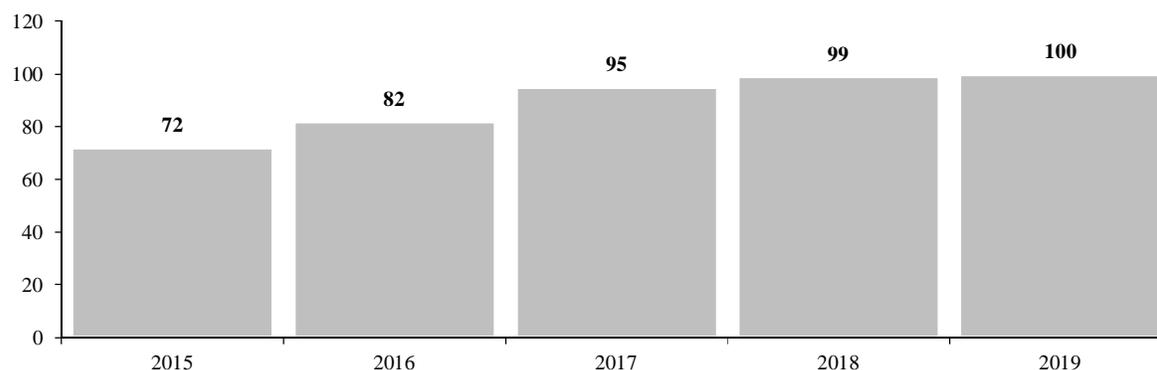
26. En 2019, ONU-Habitat a apporté son soutien à la campagne dans neuf districts (Bara, Parsa, Sarlahi, Rautahat, Dhanusha, Mahottari, Sunsari, Morang et Jhapa) pour parachever la campagne d'assainissement visant à obtenir la certification FDAL (fin de la défécation à l'air libre). Ces districts étaient ceux qui posaient le plus de problèmes, étant ceux où cette pratique était la plus répandue dans toute l'Asie du Sud. ONU-Habitat a aussi coordonné son action avec celle des parties prenantes du secteur de l'assainissement pour assurer le suivi et la validation FDAL de ces districts, aboutissant à la déclaration du Premier ministre népalais le 30 septembre 2019, annonçant que le Népal était désormais certifié exempt de cette pratique. Par ailleurs, ONU-Habitat a apporté son soutien à 11 districts pour institutionnaliser les Lignes directrices sur l'assainissement total approuvées par le Gouvernement.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

27. La couverture sanitaire intégrale atteinte dans les neuf derniers districts du Népal, qui a bénéficié à plus de 6 millions de personnes en 2019, montre comment les travaux accomplis au titre du sous-programme ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé. Les 77 districts du Népal ont été officiellement certifiés FDAL en 2019 et le pays a officiellement célébré ce statut en septembre 2019. Par suite de la transition fédérale opérée vers le milieu de l'année 2018, toutes les responsabilités opérationnelles dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont été dévolues aux autorités locales, actuellement dirigées par des représentants élus dans 753 administrations locales. Durant la transition, les acteurs du secteur fédéral ont joué un rôle essentiel en poussant les représentants élus à faire de la campagne nationale d'assainissement une priorité. L'objectif sectoriel était de maintenir à 100 % l'accès universel à des installations sanitaires améliorées et de contribuer de manière significative à la réalisation de la cible 6.2 de l'objectif de développement durable 6. Le Gouvernement népalais a officiellement attribué à ONU-Habitat le succès de la mise en œuvre du programme du Fonds mondial pour l'assainissement, en particulier dans les zones les plus difficiles. En 2019, le Gouvernement népalais a confirmé la couverture sanitaire de 100 % au Népal.

Figure A.2

Mesure de la performance : pourcentage de la couverture sanitaire au Népal



C. Produits livrables

28. Le tableau A.6 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 4, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.6

Sous-programme 4 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019 prévus	2019 effectifs	2020 prévus	2021 prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	13	13	–	–
1. Projets sur le financement des services urbains de base	–	–	–	–
2. Projets sur l'eau et l'assainissement	4	4	–	–
3. Projets sur les énergies propres et l'efficacité énergétique	3	3	–	–
4. Projets sur la mobilité durable en milieu urbain	4	4	–	–
5. Projets sur les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation	2	2	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	27	30	–	–
6. Formations sur l'eau et l'assainissement	6	6	–	–
7. Formations sur les énergies durables en milieu urbain	3	6	–	–
8. Formations sur la mobilité durable en milieu urbain	6	6	–	–
9. Formations sur les projets d'infrastructures en faveur des pauvres	6	6	–	–
10. Formations sur la gestion des déchets solides	6	6	–	–
C. Produits techniques				
Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture aux gouvernements et aux autorités locales de services consultatifs sur les services urbains de base, notamment les projets d'infrastructures en faveur des pauvres, la gestion des déchets solides, l'eau et l'assainissement, l'efficacité énergétique, l'Internet des objets et des technologies de pointe, et la mobilité urbaine durable.				
Bases de données et supports numériques : dépôt en ligne sur la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques.				

V. Sous-programme 5 : Logement et amélioration des bidonvilles

A. Objectif

29. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de faciliter l'accès à un logement convenable et durable, d'améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles et d'enrayer la prolifération de nouveaux bidonvilles en associant toutes les parties prenantes.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

30. Le résultat prévu en 2019, à savoir « de meilleures politiques, stratégies ou programmes pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint. Ce résultat est attesté par le fait que 43 pays partenaires ont formulé de meilleures politiques ou stratégies pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles, dépassant l'objectif fixé (42) pour la période 2018–2019. Ces pays ont mis en place des politiques, stratégies et cadres juridiques permettant aux autorités d'intervenir sur les questions des quartiers insalubres et des implantations sauvages.

1. Résultats obtenus en 2019 : amélioration des conditions de vie dans trois établissements informels en Iraq

31. ONU-Habitat a élaboré des lignes directrices pour des villes et des logements inclusifs et intégrés ainsi que des stratégies à l'échelle de la ville pour aider les États membres à atteindre l'objectif de développement durable 11, en particulier la cible 11.1 (« D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis »), et à garantir le droit à un logement convenable et d'autres droits humains.

32. En Iraq, il existe plus de 1 550 établissements informels dans tout le pays, qui hébergent environ 3,3 millions de personnes. Les habitants des établissements informels souffrent de mauvaises conditions de vie, du manque d'opportunités économiques et de possibilités d'emploi, et des problèmes posés par un niveau de vie trop bas, notamment de conditions de logement inadéquates. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, ONU-Habitat s'est attaqué aux problèmes des habitants de ces établissements informels. En collaboration avec la Direction exécutive pour la stratégie de réduction de la pauvreté du Ministère iraquien de la planification, ONU-Habitat a élaboré une stratégie nationale visant à mettre en place des solutions à long terme pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'une feuille de route pour le recensement, l'amélioration et la régularisation des établissements informels. En plus d'une approche descendante, qui a consisté à mettre en place une stratégie nationale et un cadre juridique pour régulariser les établissements humains afin que le Gouvernement puisse y intervenir pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants et protéger leurs droits, ONU-Habitat a aussi adopté la démarche inverse consistant à travailler auprès des habitants des établissements informels afin d'y mener un dialogue continu et constructif avec les communautés locales dans le cadre d'un exercice de planification communautaire destiné à changer leur vie. Trois établissements informels ont été choisis dans les villes de Mossoul, Ramadi et Bassora, où des comités de développement communautaire ont été constitués avec

des représentants des habitants, y compris des femmes. ONU-Habitat a organisé une série de consultations avec ces comités pour identifier les principales difficultés rencontrées dans ces établissements informels et classer par ordre de priorité les interventions nécessaires. Sur la base des décisions prises par les comités de développement communautaire, des activités pilotes ont été engagées, telles que l'extension du réseau de distribution d'eau, l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux, des campagnes d'enlèvement des ordures et des travaux de rénovation des routes.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

33. L'amélioration de l'accès à des services de base et à la sécurité d'occupation pour 6 600 personnes vulnérables résidant dans des établissements informels, conformément à la stratégie nationale élaborée par l'Iraq en 2015 pour ces établissements, montre comment les travaux entrepris au titre du sous-programme ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé. En lien avec les autorités locales, ONU-Habitat a participé à l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes dans les trois établissements informels pilotes. Le projet a permis de raccorder 943 ménages au réseau de distribution d'eau potable, réduisant leur dépendance à l'égard des tuyaux en caoutchouc improvisés au moyen desquels ils prélevaient illégalement de l'eau du réseau municipal ; d'enlever les débris et les déchets solides sur plus de 10 km de route dans le cadre d'une campagne de nettoyage intensive qui a duré deux mois ; et de mettre en place un réseau couvert d'évacuation des eaux pluviales dans l'établissement informel de Mossoul pour remédier à de graves problèmes d'inondation.

Tableau A.7

Mesure de la performance : amélioration des conditions de vie dans trois établissements informels en Iraq

2015	2016	2017	2018	2019
Élaboration d'une stratégie nationale pour mettre en place des solutions durables à long terme pour les déplacés internes et établissement d'une feuille de route pour le recensement, l'amélioration et la régularisation des établissements informels.	Consultation et formation des homologues gouvernementaux pour mettre en œuvre la feuille de route pour le recensement, l'amélioration et la régularisation des établissements humains.	Création par le Gouvernement d'un Fonds pour s'attaquer aux problèmes rencontrés dans les établissements informels.	Les ressources du Fonds sont utilisées pour mener une enquête nationale ciblant 3,3 millions d'habitants dans les établissements informels.	Sur la base des résultats de l'enquête, des projets pilotes d'amélioration visant à répondre aux besoins prioritaires des communautés sont élaborés et mis en œuvre dans les établissements humains concernés (Mossoul, Ramadi et Bassora) en consultation avec les autorités locales.

C. Produits livrables

34. Le tableau A.8 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 5, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.8

Sous-programme 5 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019	2019	2020	2021
	prévus	effectifs	prévus	prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	12	–	–
1. Projets pour des logements abordables et convenables	4	4	–	–
2. Projets d'assainissement de taudis	4	4	–	–
3. Projets communautaires, notamment en faveur des groupes vulnérables, sur l'eau, l'assainissement et les espaces publics	4	4	–	–
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	21	40	–	–
4. Formations sur le logement convenable et abordable	9	11	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
5. Formations sur l'assainissement des taudis et l'atténuation de la pauvreté urbaine à l'intention des autorités nationales et locales	3	15	–	–
6. Formations sur les droits humains et le développement communautaire visant à transformer les conditions de vie dans les quartiers insalubres et les établissements informels	9	14	–	–
Publications (nombre de publications)	1	2	–	–
7. Publications sur le logement et le financement durables et l'assainissement des quartiers insalubres	1	2	–	–
Documents techniques (nombre de documents)	8	9	–	–
8. Documents techniques sur le logement abordable et convenable	3	2	–	–
9. Documents techniques sur l'assainissement des quartiers insalubres à l'intention des autorités nationales et locales et des communautés des établissements informels	3	4	–	–
10. Documents techniques sur la participation et l'autonomisation des communautés, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes	2	3	–	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture de services consultatifs aux autorités locales, nationales et régionales sur les programmes participatifs d'assainissement des quartiers insalubres, les stratégies à l'échelle de la ville et la rénovation urbaine inclusive en faveur des pauvres, les profils de logement, les politiques du logement, les stratégies de mise en œuvre du logement, les législations nationales sur le logement et les activités de financement du logement.

Bases de données et supports numériques : centres de connaissances en ligne sur les programmes participatifs d'assainissement des quartiers insalubres et sur les partenariats et les engagements mondiaux consolidés en 2019, contribuant aux réseaux régionaux et mondiaux ; supports numériques sur l'assainissement des quartiers insalubres et des établissements informels qui seraient mis à disposition à grande échelle en 2020.

VI. Sous-programme 6 : Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine

A. Objectif

35. L'objectif auquel ce sous-programme a contribué est l'augmentation de la résilience des villes aux impacts des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et l'adoption de modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

B. Résultats obtenus en 2019 par rapport au résultat prévu

36. Le résultat prévu en 2019, à savoir « l'adoption de politiques, stratégies et programmes de réduction des risques urbains mieux adaptés pour accroître la résilience des villes et autres établissements humains », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint. Ce résultat est attesté par l'inclusion, par 154 villes partenaires, de la gestion et de la réduction des risques urbains dans leurs plans d'urbanisme, dépassant l'objectif fixé (147) pour la période 2018–2019. Ces villes ont utilisé les outils normatifs d'ONU-Habitat pour renforcer les capacités locales afin de pouvoir construire des villes et autres établissements urbains résilients.

1. Résultats obtenus en 2019 : un lieu sécurisé dans les écoles mozambicaines

37. Le Mozambique est sujet aux catastrophes naturelles et a connu une succession de cyclones violents au cours des 20 dernières années, qui ont causé des dégâts considérables. ONU-Habitat a fourni au Ministère mozambicain de l'éducation et de la formation un appui technique au programme « Des écoles plus sûres », qui comprenait une évaluation complète des écoles endommagées par les cyclones et les inondations, une cartographie des risques, l'amélioration de la planification et du zonage des sites, l'élaboration de lignes directrices pour les bâtiments et la révision des codes de construction afin d'accroître la résilience des structures scolaires.

38. En 2019, ONU-Habitat a fourni au Gouvernement mozambicain une assistance technique pour la construction de bâtiments scolaires résilients, renforcé sa capacité de « reconstruire en mieux » et influé sur l'élaboration d'un cadre normatif couvrant des aspects tels que le zonage des zones exposées aux cyclones et aux vents violents, les catalogues architecturaux et les codes de construction.

En partenariat avec le Ministère de l'éducation et de la formation, ONU-Habitat a produit six ensembles de projets pilotes en 2015 dans le cadre du projet « Des villes plus sûres », comportant des mesures anticycloniques et antisismiques. En outre, les écoles disposent désormais d'un plan d'action pour la préparation aux catastrophes, l'intervention en cas de catastrophes et le suivi de leurs conséquences. Le Ministère de l'éducation et de la formation ayant reconnu que la mise en œuvre était réussie dans le secteur de l'éducation, en 2019 le Ministère de la santé a demandé à ONU-Habitat d'élaborer un projet similaire pour des hôpitaux plus sûrs.

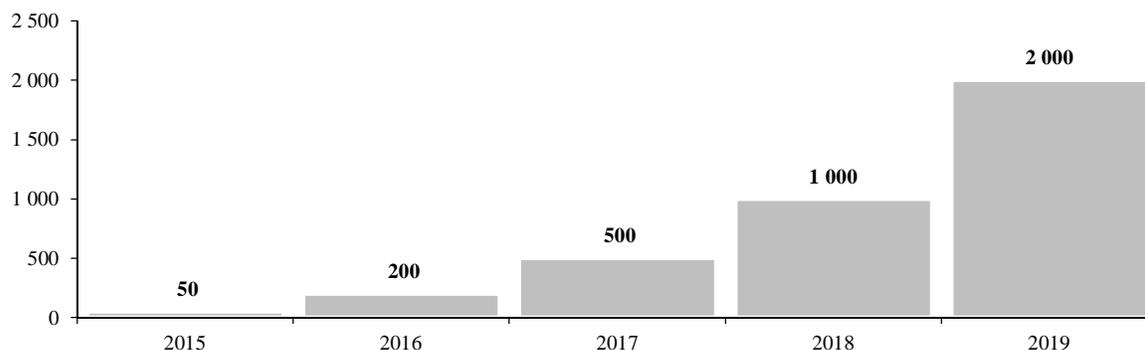
39. En renforçant la résilience et la capacité d'adaptation du Mozambique aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles, le sous-programme a aidé cet État membre à atteindre la cible 13.1 de l'objectif de développement durable 13, en particulier l'indicateur 13.1.3 (« proportion des collectivités locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe »).

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

40. La validation et l'approbation par le Ministère mozambicain des travaux publics, du logement et des ressources en eau de la carte des cyclones et des vents violents établie dans le cadre du projet « Des villes plus sûres » dont le but est de zoner le territoire en termes d'intensité et d'ampleur des vents cycloniques montrent comment le sous-programme a contribué à l'objectif fixé. En 2019, près de 1 000 salles de classe ont été ajoutées aux 1 000 autres déjà construites entre 2014 et 2018, portant le total à 2 000. En avril et mai 2019, les écoles construites selon le concept développé par ONU-Habitat ont résisté au cyclone Idai, considéré comme le pire cyclone à avoir frappé le Mozambique depuis cent ans. En conséquence, les approches du sous-programme relatives à la résilience sont à présent reconnues dans les cadres pour la construction résiliente dans tous ces secteurs et elles représentent une avancée significative pour la protection des enfants et des communautés en général lors de phénomènes cycloniques.

Figure A.3

Mesure de la performance : nombre total d'écoles résilientes construites avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



C. Produits livrables

41. Le tableau A.9 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 6, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.9

Sous-programme 6 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2019	2019	2020	2021
	prévus	effectifs	prévus	prévus
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	–	–
1. Projets sur la résilience des villes et la réduction des risques de catastrophe urbaine	9	9	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
2. Projets sur les camps et la reconstruction après une crise	10	10	–	–
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	31	34	–	–
3. Formations sur la résilience des villes et la réduction des risques de catastrophe urbaine	19	21	–	–
4. Formations aux approches et outils disponibles pour la reconstruction durable après une crise	12	13	–	–
Publications (nombre de publications)	4	5	–	–
5. Publications sur la résilience des villes et la réduction des risques de catastrophe urbaine	3	4	–	–
6. Publications sur la gestion des crises et la reconstruction	1	1	–	–
Documents techniques (nombre de documents)	3	3	–	–
7. Matériel d'orientation sur les outils de planification basés sur la résilience	2	2	–	–
8. Matériel d'orientation sur la réponse humanitaire en milieu urbain	1	1	–	–
C. Produits techniques				
Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture aux États membres de services consultatifs sur le renforcement de la résilience et la gestion des crises urbaines ; missions d'assistance technique dans plusieurs pays touchés par des catastrophes naturelles et dans des pays touchés par des conflits soudains ou prolongés.				

VII. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités

A. Objectif

42. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des données probantes aux niveaux local, national et mondial.

B. Résultat obtenu en 2019 par rapport au résultat prévu

43. Le résultat prévu en 2019, à savoir « l'amélioration du suivi des conditions et des tendances de l'urbanisation », comme indiqué dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018–2019, a été atteint. Ce résultat est attesté par le fait que, sur approbation des autorités compétentes, 353 observatoires urbains ont utilisé les outils, méthodes et données de surveillance d'ONU-Habitat, dépassant l'objectif fixé (335) pour la période 2018–2019.

1. Résultat obtenu en 2019 : appui à la surveillance des dimensions urbaines des objectifs de développement durable aux niveaux local et national

44. En 2019, ONU-Habitat a fourni des services consultatifs techniques dans 43 pays, dont 29 pays à faible revenu et 14 parmi les moins avancés, dans trois régions en développement. Ces efforts avaient pour but de renforcer les capacités disponibles aux niveaux local et national pour produire et traiter des données urbaines permettant de suivre les progrès de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable comportant une dimension urbaine. En outre, 12 programmes de formation et de développement des capacités ont été mis en place aux niveaux infranational et régional, avec la participation de plus de 80 pays. Ainsi, les États membres sont maintenant mieux à même de surmonter les difficultés posées par les insuffisances des mécanismes de suivi, de collecte et d'analyse des données et les imperfections des méthodes statistiques et de désagrégation des données.

45. Par ailleurs, le sous-programme a soutenu la mise au point d'indicateurs urbains et de nouvelles approches pour la surveillance spatiale urbaine, aidant ainsi les villes à établir des niveaux de référence et effectuer des études de diagnostic, définir des plans d'action précis à partir des données statistiques, mener des analyses spatiales et suivre les résultats et les impacts de leurs propres interventions.

46. C'est ainsi qu'en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ONU-Habitat aide les Gouvernements botswanais, colombien, équatorien et tunisien à rendre compte de la réalisation

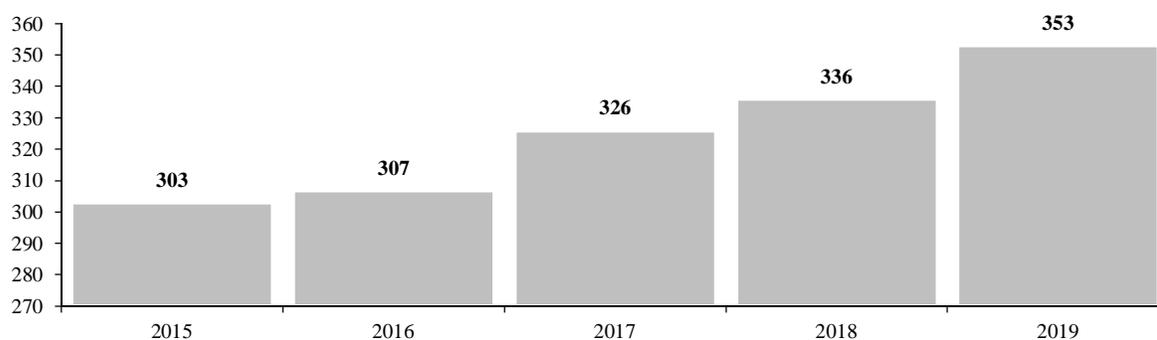
des objectifs de développement durable en s'appuyant sur les indicateurs urbains et sur le guide d'accompagnement d'ONU-Habitat, « Objectifs de développement durable : suivi des indicateurs sur les établissements humains ». Dans ce contexte, ONU-Habitat et la CEA ont organisé deux ateliers de formation en Tunisie, à Monastir et à Tozeur. Ces ateliers, qui s'adressaient aux autorités locales et aux bureaux nationaux de statistique, portaient sur les outils et techniques statistiques et avaient pour but de développer les capacités nationales à la maîtrise des méthodes spatiales et non-spatiales de collecte et de mesure des données aux fins des indicateurs de développement durable. Par suite, la ville de Monastir a établi un observatoire urbain pour collecter et compiler les données sur les indicateurs environnementaux.

2. Progrès vers la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

47. Les travaux ci-dessus ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste l'ajout en 2019 de 17 observatoires urbains locaux utilisant les outils, méthodes et données d'ONU-Habitat, pour un total cumulé de 353 observatoires avant la fin de l'année 2019. Les mécanismes de suivi locaux et nationaux ont été renforcés par ces observatoires urbains, qui réunissent des producteurs et utilisateurs de données de différents secteurs et à divers niveaux de gouvernement.

Figure A.4

Mesure de la performance : nombre total d'observatoires urbains locaux utilisant les outils, méthodes et données de suivi du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



C. Produits livrables

48. Le tableau A.10 donne la liste des produits livrables pour 2019 qui ont contribué à la réalisation de l'objectif du sous-programme 7 indiqué ci-dessus, par catégorie et sous-catégorie.

Tableau A.10

Sous-programme 7 : produits livrables pour 2019, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
A. Facilitation du processus intergouvernemental et des travaux des organes d'experts				
1. Fourniture de services techniques aux réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	–	–
2. Réunions à l'appui des conférences ministérielles régionales et des institutions nationales de développement urbain	2	2	–	–
3. Forum sur l'égalité des sexes et table ronde dans le cadre du Forum urbain mondial	–	–	–	–
B. Production et transfert de connaissances				
Projets de terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	8	–	–
4. Projets sur l'Observatoire urbain mondial	–	5	–	–
5. Projets sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	–	3	–	–
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	243	258	–	–
6. Ateliers sur l'Observatoire urbain mondial	30	43	–	–
7. Séminaires/Ateliers sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	9	11	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2019 prévus</i>	<i>2019 effectifs</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2021 prévus</i>
8. Formations/Ateliers sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable comportant une dimension urbaine	204	204	–	–
Publications (nombre de publications)	17	9	–	–
9. Rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable comportant une dimension urbaine	–	1	–	–
10. Rapport sur l'état des villes dans le monde et rapports nationaux et régionaux sur les villes	7	2	–	–
11. Manuel et rapport annuel sur l'intégration des questions intersectorielles dans chaque sous-programme	9	4	–	–
12. Rapport du Programme des Nations Unies sur les établissements humains sur les statistiques des établissements humains	1	1	–	–
13. Publication sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	–	1	–	–
Documents techniques (nombre de documents)	21	21	–	–
14. Objectif de développement durable 11 : métadonnées et modules sur l'indicateur pour cet objectif	2	7	–	–
15. Documents techniques sur les meilleures pratiques en matière d'urbanisation durable	2	2	–	–
16. Documents techniques sur le Nouveau Programme pour les villes	2	2	–	–
17. Documents techniques sur l'intégration des questions intersectorielles	9	4	–	–
18. Descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat	6	6	–	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et sensibilisation : fourniture de services consultatifs aux autorités locales et nationales sur les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes, l'Initiative pour la prospérité des villes et les meilleures pratiques.

Bases de données et supports numériques : base de données centralisée en ligne sur les meilleures pratiques. Base de données mondiale sur les indicateurs urbains.

D. Produits de communication

Programmes de prospection, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, prospectus, expositions, didacticiels, affiches, bannières, cartes postales, dossiers, guides et pochettes d'information sur les meilleures pratiques, y compris des articles mensuels, des rapports, des nouvelles, des pages web et des infographies, le Manuel de Shanghai et la Plateforme de Quito pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse relatifs à la parution de publications majeures et organisation de manifestations de haut profil.

Annexe II

Résumé des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (A/74/323/Add.1)

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesure prise pour donner suite à la recommandation</i>
Au paragraphe 21 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat procède à une analyse complète des registres relatifs aux subventions, en accordant une attention particulière aux cas mentionnés par le Comité. Le Programme devait à cette occasion déterminer le statut des sommes versées aux partenaires d'exécution et reçues en application d'accords conditionnels, contrôler le respect des accords conclus et, le cas échéant, demander le remboursement des ressources fournies en application de ces accords et corriger les écritures comptables correspondantes.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a commencé d'examiner et d'analyser les soldes anciens relatifs aux partenaires d'exécution dans le cadre de son processus de clôture des états financiers pour 2019.
En outre, au paragraphe 22 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat évalue la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances.	<i>État d'application</i> : en cours Dans le cadre de son processus de clôture des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, ONU-Habitat évaluera, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances.
Au paragraphe 23 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat renforce les dispositions relatives à la supervision des projets et au contrôle interne énoncées dans la politique du Programme relative aux partenaires d'exécution afin d'éviter de maintenir une subvention pour laquelle aucune opération comptable n'a été effectuée pendant une longue période.	<i>État d'application</i> : en cours En février 2020, ONU-Habitat a commencé de contrôler toutes les avances faites aux partenaires d'exécution dont les comptes n'avaient fait apparaître aucun mouvement pendant les 12 derniers mois.
Au paragraphe 35 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat élabore des directives définissant de manière cohérente les rôles des membres du personnel du Programme et de l'Office des Nations Unies à Nairobi qui participent à la création et à l'approbation des subventions destinées à financer les projets.	<i>État d'application</i> : classement demandé Dans le cadre d'Umoja-Extension 2, ONU-Habitat a lancé un nouveau module de gestion des partenaires d'exécution. Avec ce nouveau module, la création, l'examen et l'approbation d'une subvention sont désormais effectués, respectivement, par l'assistant(e) de projet, le(la) spécialiste de la gestion des projets et l'agent(e) certificateur(trice), avant que la subvention soit activée dans le système, garantissant ainsi une séparation effective des tâches. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.
Au paragraphe 42 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités administratives du Programme et qu'il communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entrepris de définir, en consultation avec le Contrôleur des Nations Unies, l'ONUN et d'autres entités du système des Nations Unies, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts pour toutes les opérations d'ONU-Habitat, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale.
Au paragraphe 53 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat saisisse des informations détaillées sur chaque projet dans le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité pour faciliter l'exécution des projets et suivre les progrès correspondants.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entrepris d'améliorer le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité en y intégrant la totalité du cycle des projets, y compris les fonctionnalités qui en facilitent l'exécution, le suivi et la clôture ainsi que la communication des rapports correspondants.
Au paragraphe 54 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat améliore le contrôle et la vérification	<i>État d'application</i> : en cours Les observations d'ONU-Habitat relatives à la recommandation formulée par le Comité au paragraphe 53 de son rapport sur

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesure prise pour donner suite à la recommandation</i>
des informations mises à jour, prévues au paragraphe 36 de la politique de gestion axée sur les projets.	l'année terminée le 31 décembre 2018 (voir ci-dessus) s'appliquent ici également.
Au paragraphe 62 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat intègre dans le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité les évaluations à mi-parcours et en fin de projet de tous ses projets.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a entrepris d'actualiser et d'améliorer le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité. À ce titre, un module d'évaluation sera incorporé dans le système.
Au paragraphe 63 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat améliore les contrôles liés aux rapports d'évaluation, prévus au paragraphe 19 de la politique de gestion axée sur les projets.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a mis en place des mécanismes de contrôle garantissant que ses projets satisfont aux critères de sa politique d'évaluation.
Au paragraphe 67 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat mette à jour ses documents internes, tels que la politique de gestion axée sur les projets et les directives et le manuel relatifs au Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin d'indiquer clairement que se sont le progiciel Umoja et ses extensions qui sont utilisés pour l'exécution des différentes tâches réalisées par l'entité compétente.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat prépare actuellement la mise en service du module de gestion de portefeuilles et de projets d'Umoja-Extension 2. À ce titre, ONU-Habitat reverra et actualisera sa politique de gestion axée sur les projets.
Au paragraphe 77 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat procède à un examen des charges afférentes aux projets dirigés ou appuyés par des consultants.	<i>État d'application</i> : achevé Auparavant, les frais de voyage des consultants étaient automatiquement imputés à la rubrique « dépenses de personnel » et non à la rubrique « frais de voyage », d'où une erreur de classification imputable à la configuration d'Umoja. Ce problème a été repéré par l'ONUN, prestataire de services du Programme, et porté à l'attention du siège de l'ONU, qui a modifié le progiciel Umoja en conséquence. Ce problème est désormais réglé de sorte que tous les déplacements initiés après le 1 ^{er} septembre 2019 seront classés dans la catégorie de dépenses appropriée dans Umoja. Dans le cadre de la clôture des états financiers de l'année 2019, l'ONUN reverra intégralement tous les frais de voyage des consultants par rapport aux déplacements initiés pendant la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2019 pour s'assurer que toutes les erreurs concernant les frais de voyage en 2019 ont été rectifiées.
En outre, au paragraphe 78 de son rapport, le Comité a recommandé que, dans le cadre de cet examen, ONU-Habitat demande que les charges afférentes aux voyages soient reclassées et que les écritures comptables connexes soient corrigées.	
Au paragraphe 79 de son rapport, le Comité a recommandé que le Programme renforce les mesures visant à repérer et rectifier les erreurs de classification des dépenses et fixe clairement l'étendue et la fréquence des contrôles.	
Au paragraphe 87 de son rapport, le Comité a recommandé que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) fasse en sorte que les plans de voyage trimestriels du pôle de Mexico soient établis conformément aux dispositions du manuel des procédures applicables au cycle des projets datant de 2017 afin que les voyages soient dûment autorisés.	<i>État d'application</i> : achevé Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'ONU-Habitat a mis à jour son manuel des procédures applicables au cycle des projets afin que les voyages soient dûment autorisés.
Au paragraphe 95 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat établisse en temps voulu un plan d'acquisition annuel complet et aussi exact que possible, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats, en y faisant figurer ses bureaux régionaux, bureaux de pays et pôles.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a commencé à établir un plan d'acquisition annuel complet pour 2020. Ce plan sera achevé d'ici la fin de décembre 2020.
Au paragraphe 107 de son rapport, le Comité a recommandé qu'un catalogue de risques complet soit établi à chaque échelon administratif d'ONU-Habitat, en application des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque institutionnel établies par l'organisation.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a progressé dans la mise en œuvre de son dispositif de gestion du risque institutionnel et défini une nouvelle feuille de route. La mise en œuvre devrait être achevée d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2021.
Au paragraphe 108 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat facilite puis valide le recensement des risques effectué par chacun de ses bureaux régionaux, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des difficultés et des facteurs de risque propres à chaque région et des moyens d'atténuer les risques pesant sur ses bureaux au niveau local.	
Au paragraphe 115 de son rapport, le Comité a recommandé que, pour les bureaux du pôle de Rio de Janeiro, ONU-Habitat	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a signé un nouveau bail.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesure prise pour donner suite à la recommandation</i>
s'efforce d'obtenir un bail signé par les deux parties, qui remplit les conditions requises.	
Au paragraphe 116 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat passe en revue les décaissements ayant servi à payer un loyer à l'Instituto Pereira Passos de la municipalité de Rio de Janeiro et en établit clairement le fondement juridique.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a déterminé que les paiements effectués au titre du bail, représentant globalement un montant modeste pour l'année entière (environ 4 500 dollars pour deux ans), ont été faits sur la base d'un projet de bail juridiquement fondé.
Au paragraphe 127 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat améliore le contrôle des congés annuels afin de s'assurer que tout congé a été demandé et approuvé par les superviseurs avant d'être pris.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a mis en place un système permettant de contrôler régulièrement les congés annuels.
Au paragraphe 128 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat consulte périodiquement et en temps voulu le système d'enregistrement des congés afin de repérer les absences et, au besoin, de déduire les jours d'absence du traitement du fonctionnaire.	<i>État d'application</i> : en cours
Au paragraphe 132 de son rapport, le Comité a recommandé que la direction d'ONU-Habitat établisse un mécanisme adéquat qui permette d'assurer une meilleure coordination entre le Programme et le Bureau des services de contrôle interne de sorte que tous les cas de fraude ou de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.	<i>État d'application</i> : achevé ONU-Habitat a mis en place un mécanisme doté d'un point focal pour les questions relevant du Bureau des services de contrôle interne. Ce point focal a accès à la base de données du Bureau et agit en outre en tant que point focal en matière d'audits. Ce double rôle du point focal assurera une meilleure coordination entre le Programme et le Bureau et permettra de faire en sorte que les cas de fraude ou de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées.

Annexe III

Résumé des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

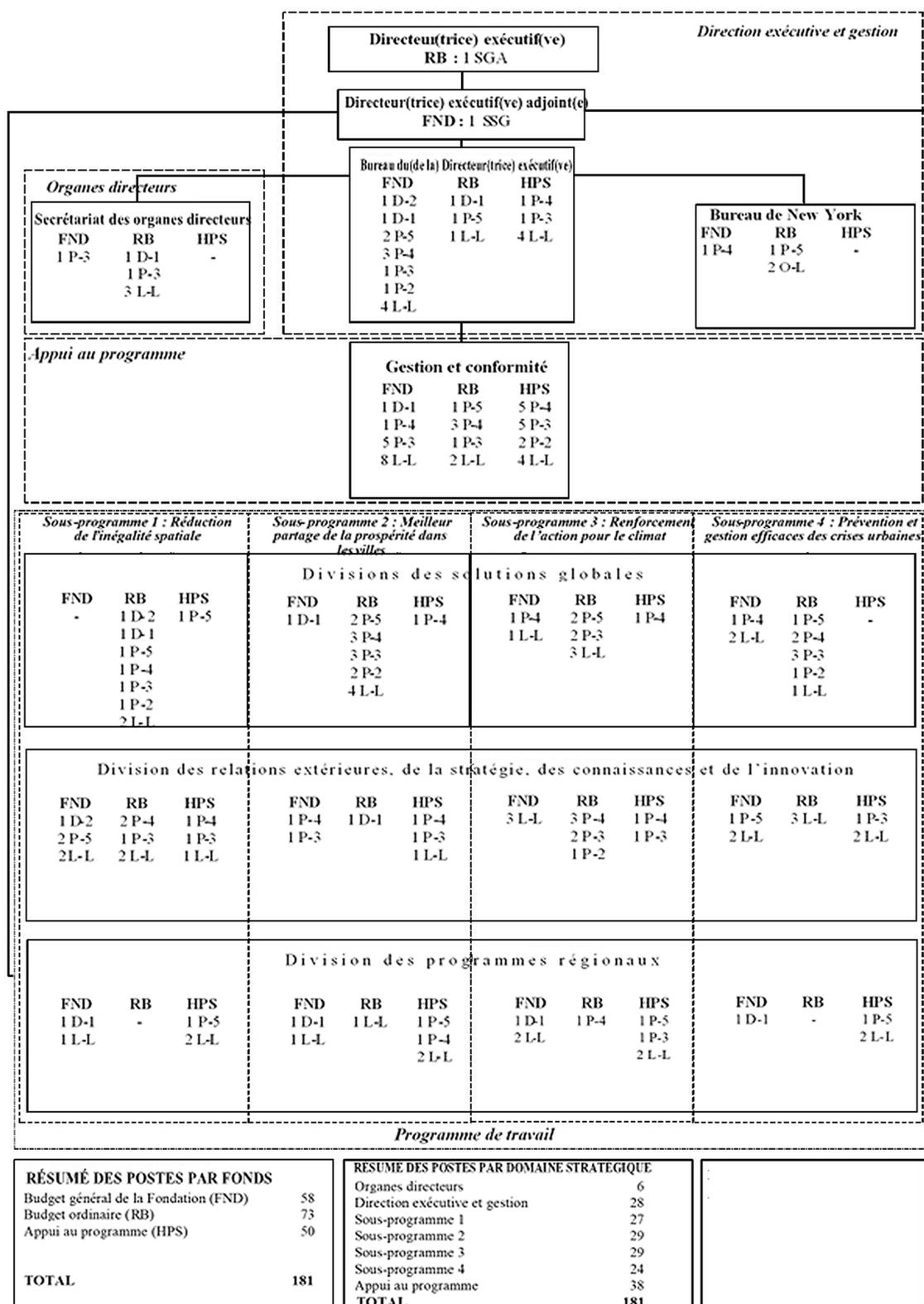
<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesure prise pour mettre en œuvre la recommandation</i>
Aux paragraphes 3 et 4 de son rapport, le CCQAB ^a a souligné qu'ONU-Habitat aurait dû inclure, dans son rapport sur le programme de travail et budget, des informations expliquant la réduction de sept à quatre sous-programmes, pour examen par le Conseil exécutif, et que, dans ses futurs rapports, ONU-Habitat devrait inclure des informations détaillées sur les buts et résultats du plan stratégique 2020–2023.	<i>État d'application</i> : la mise en œuvre est prévue dans le programme de travail pour 2022 ONU-Habitat a pris note de cette recommandation et commencera d'inclure les informations demandées dans le programme de travail et budget pour 2022, qui indiquera les progrès accomplis en 2020, première année de mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023.
Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif a noté l'importance du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique pour connaître les résultats et l'impact obtenus et il a recommandé que des informations sur les progrès de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique figurent dans le prochain rapport.	<i>État d'application</i> : la mise en œuvre est prévue dans le programme de travail pour 2022 ONU-Habitat a pris note de cette recommandation et inclura dans le programme de travail et budget pour 2022 des informations sur les progrès accomplis en 2020, première année de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023.
Au paragraphe 6 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé qu'une mise à jour de l'évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat soit fournie au Conseil exécutif dès son achèvement.	<i>État d'application</i> : la mise en œuvre commencera après achèvement de l'évaluation ONU-Habitat a pris note de cette recommandation. L'évaluation à laquelle doit procéder le Corps commun d'inspection a été reportée à 2021 pour permettre à ONU-Habitat de mener à son terme le processus de restructuration, y compris l'architecture sur le terrain. ONU-Habitat présentera au Conseil exécutif une mise à jour sur l'évaluation de la gestion et de l'administration de l'organisation dès son achèvement.
Aux paragraphes 7 à 10 de son rapport, le Comité consultatif a constaté une augmentation des crédits budgétaires alloués au programme de travail et à l'appui au programme dans le projet de budget pour 2020 par rapport aux crédits ouverts dans le budget de 2019 et il a recommandé que la Directrice exécutive apporte au Conseil exécutif des précisions sur les augmentations proposées.	<i>État d'application</i> : achevé La Directrice exécutive et le personnel d'ONU-Habitat ont répondu à toutes les questions posées par le Conseil exécutif au sujet du projet de programme de travail et budget pour 2020 lors de la réunion du Conseil exécutif tenue en novembre 2019.
Au paragraphe 11 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé qu'ONU-Habitat inclue dans ses futurs rapports des informations comparatives pour les années précédentes, par catégorie de dépenses et priorité stratégique, ainsi que des explications sur les principaux changements.	<i>État d'application</i> : en cours ONU-Habitat a pris note de cette recommandation et a inclus des informations comparatives dans le projet de programme de travail et budget pour 2021.
Au paragraphe 12 de son rapport, le Comité consultatif a noté qu'une augmentation de 5,9 millions de dollars du budget général de la Fondation, passé à 18,9 millions de dollars en 2020, était illustrée par un graphique indiquant une diminution. Le Comité consultatif a également noté d'autres petites erreurs et recommandé que des informations plus exactes soient présentées dans les futurs rapports.	<i>État d'application</i> : en cours Le document budgétaire à présenter au Conseil exécutif étant encore en cours d'édition par la Division des services de conférence, les graphiques et les erreurs constatées ont été corrigés avant la réunion du Conseil exécutif. ONU-Habitat a pris note de cette recommandation et en tiendra compte dans ses futures communications.
Aux paragraphes 13 à 15 de son rapport, le Comité consultatif a présenté ses observations sur le projet de budget général de la Fondation pour 2020 et les réponses d'ONU-Habitat aux questions posées. Aux paragraphes 16 à 18 de son rapport, le Comité consultatif a noté, entre autres, que si 130 postes avaient été approuvés au titre du budget général de la Fondation, 60 postes avaient été gelés en 2017 et 32 postes supplémentaires avaient été gelés par la suite en raison d'une diminution des contributions volontaires à des fins générales versées par les États membres. Le Comité consultatif a recommandé que la Directrice exécutive présente	<i>État d'application</i> : achevé La Directrice exécutive a présenté au Conseil exécutif des informations détaillées sur la situation financière et la situation en matière de recrutement lors de l'examen du rapport par le Conseil. Des informations ont été présentées au titre du point 3 de l'ordre du jour à la réunion du Conseil exécutif tenue en novembre 2019. Les documents de référence portent les cotes A/74/5/Add.9, HSP/EB.1/6 et HSP/EB.1/INF/2.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesure prise pour mettre en œuvre la recommandation</i>
au Conseil exécutif des informations détaillées sur la situation financière et la situation en matière de recrutement lors de l'examen du rapport.	
Au paragraphe 19 de son rapport, le Comité consultatif a noté une augmentation de 640,2 % à la rubrique budgétaire concernant les consultants et recommandé qu'ONU-Habitat limite globalement le recours à des consultants en exploitant les compétences internes tout en envisageant aussi de recourir davantage à des consultants locaux.	<p><i>État d'application</i> : partiel</p> <p>ONU-Habitat a pris note des observations et recommandations du Comité consultatif. Une analyse plus poussée a permis d'établir que l'essentiel du budget alloué aux services de consultants avait trait aux consultants possédant des compétences particulières recrutés au titre de projets financés à l'aide de contributions préaffectées mal classées par erreur. Cette erreur a été corrigée avant la réunion du Conseil exécutif. Par suite, le budget alloué aux consultants au titre des ressources de base a diminué de 68 %, passant de 2,5 millions de dollars en 2019 à 0,8 million de dollars en 2020.</p>
Au paragraphe 20 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que, dans ses futurs rapports, ONU-Habitat présente plus d'informations sur la méthode employée pour déterminer les dépenses d'appui au programme.	<p><i>État d'application</i> : en cours</p> <p>ONU-Habitat a pris note de la recommandation faite et, en tant qu'entité du Secrétariat, applique aux dépenses d'appui au programme la méthodologie établie par l'instruction administrative ST/AI/286, développée plus avant par le Contrôleur des Nations Unies dans un mémorandum daté de juin 2012. De plus, ONU-Habitat a appliqué un modèle de recouvrement des coûts au temps consacré par le personnel financé au titre du budget général de la Fondation à la fourniture de directives techniques aux projets opérationnels. Le recouvrement des coûts sera revu en 2020 en vue de déterminer quels critères appliquer pour que les meilleurs pratiques, méthodologies et outils normatifs soient utilisés dans le cadre des projets opérationnels et pour que les leçons apprises soient partagées avec le personnel essentiel dans le cadre de l'exécution des projets. ONU-Habitat met à disposition des ressources au titre de l'appui au programme, dans la mesure où un financement est disponible, pour veiller à ce que le paradigme normatif et opérationnel soit efficacement géré.</p>
Dans les observations formulées au paragraphe 21 de son rapport, le Comité consultatif dit ne pas être convaincu qu'ONU-Habitat ait amélioré ses propositions extrabudgétaires en adoptant un nouveau format pour le projet de budget-programme pour 2020. Il a donc recommandé qu'ONU-Habitat revienne au précédent format pour soumettre son projet de programme de travail et budget pour 2021.	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat a pris note de la recommandation faite et a établi, pour 2021, un projet de programme de travail et budget reprenant la plupart des éléments du précédent format tout en y apportant certaines améliorations, conformément aux directives reçues du siège de l'ONU.</p>
Au paragraphe 22 de son rapport, le Comité consultatif a noté que le programme de travail et budget n'était pas accompagné d'un projet de décision et il a recommandé qu'ONU-Habitat envisage d'y inclure un projet de décision indiquant les points exigeant l'approbation du Conseil exécutif, par souci de transparence et de clarté.	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>ONU-Habitat a pris note de la recommandation faite. Le projet de programme de travail et budget pour 2021, présenté par la Directrice exécutive, sera accompagné d'un projet de décision recommandant l'approbation du programme de travail et budget soumis au Conseil exécutif pour examen. Le texte du projet de décision sera soumis au Conseil exécutif par l'intermédiaire du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives avant la deuxième session du Conseil exécutif, qui devrait se tenir du 27 au 29 octobre 2020.</p>
Dans les observations formulées aux paragraphes 23 et 24 de son rapport, le Comité consultatif a souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale et rapide des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et il a recommandé que celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre le soient sans plus tarder.	<p><i>État d'application</i> : achevé</p> <p>La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a pris note des observations selon lesquelles l'organisation n'aurait pas donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes intégralement et promptement en 2019. La Directrice exécutive a mené à bonne fin la restructuration en janvier 2020 et renforcé le nouveau Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité, et elle veillera à ce que les recommandations d'audit non encore mises en œuvre le soient en 2020.</p>

^a Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Annexe IV

Organigramme et effectifs pour 2021



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; FND = Fondation (contributions à des fins générales) ; HPS = Appui au programme ; L-L = Agent(e) des services généraux ; O-L = autre niveau ; P = Administrateur(trice) ; RB = Budget ordinaire ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).